



Le Petit Livre de la finance forestière

14 catalyseurs pour développer
les ressources financières
favorables aux forêts



Le GCP est un groupe de réflexion sur les forêts tropicales qui s'attache à mettre en avant les arguments scientifiques, politiques et commerciaux en faveur de la sauvegarde des forêts, ce capital naturel dont dépendent notre sécurité alimentaire, énergétique, sanitaire et climatique et notre approvisionnement en eau.

Grâce à nos réseaux internationaux au sein des communautés forestières, des pionniers de la recherche scientifique, des décideurs et des chefs d'entreprise, nous collectons des données, faisons jaillir des idées et catalysons des actions afin de mettre un terme à la disparition des forêts et améliorer les conditions de vie des populations qui en dépendent.

Pour tout complément d'informations, rendez-vous sur notre site Internet www.globalcanopy.org.

Auteurs: Nick Oakes, Matt Leggett, Matthew Cranford et Harry Vickers

Les références exactes de cette publication sont : Oakes, N., Leggett, M., Cranford, M., Vickers, H. (éd.), 2012. *Le Petit Livre de la Finance Forestière*, Global Canopy Programme, Oxford, Royaume-Uni.

Pour de plus amples informations, contactez: n.oakes@globalcanopy.org

Nous sommes reconnaissants aux personnes et organisations suivantes pour leur participation à l'élaboration du texte:

Secrétariat de la CDB
Secrétariat de l'ONU-REDD
Secrétariat du PNUE
Department of Climate Change and Energy Efficiency (Ministère du Changement climatique et de l'Efficacité énergétique), Australie
Charles Hall, Envirotrade Carbon Limited
Pedro Moura Costa, BVRio
Kirsten McGregor, Global Green Carbon Corporation
Stuart Clenaghan, Green Gold Forestry
Alexa Morrison, Plan Vivo Foundation
Julie Teel Simmonds, Governors' Climate and Forests Task Force (Groupe de travail sur le climat et les forêts)
Leslie Durschinger, Terra Global Capital
Ruth Ann Nicastrì, Overseas Private Investment Corporation

© Global Canopy Foundation 2012

Première édition du Petit Livre de la finance forestière, parue en octobre 2012.

Une publication du Global Canopy Programme, 23 Park End Street, Oxford, OX1 1HU, Royaume-Uni.

Direction artistique: Company
www.company-london.com

Graphisme: Georgina Lea

REMERCIEMENTS

Cette publication a été financée et réalisée grâce à l'important soutien financier généreusement apporté par le gouvernement australien, le Programme ONU-REDD et le Secrétariat de la CDB.



Australian Government
Department of Climate Change
and Energy Efficiency

Les fonds australiens proviennent du ministère du Changement climatique et de l'Efficacité énergétique par l'intermédiaire de l'Initiative internationale pour le carbone forestier. Les opinions exprimées dans ce livre ne représentent pas nécessairement celles du Commonwealth d'Australie, qui ne saurait être tenu pour responsable d'aucune information présentée, ni d'aucun conseil prodigué dans ces pages.

UN-REDD
PROGRAMME



Convention on
Biological Diversity

Nous nous efforçons continuellement d'améliorer le Petit Livre de la finance forestière: vos commentaires et suggestions sont bienvenus.

Merci d'adresser tout commentaire à Nick Oakes:
n.oakes@globalcanopy.org



DR. BRAULIO FERREIRA DE SOUZA DIAS

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Les forêts contiennent une immense variété de formes de vie qui rendent de nombreux services indispensables aux êtres humains. Elles jouent un rôle économique, social et culturel majeur dans la vie d'environ 1,6 milliards d'individus, particulièrement ceux des communautés locales et autochtones. Ces bienfaits sont gravement menacés en raison de la destruction accélérée de la biodiversité forestière par l'homme. Chaque année, 13 millions d'hectares de forêts sont affectés à d'autres utilisations du sol ou sont détruits par des phénomènes naturels.

Les forêts fournissent bien plus que du bois. Outre des aliments, des fibres et d'autres produits naturels, les forêts apportent les plantes dont sont tirés de nombreux médicaments traditionnels et produits pharmaceutiques occidentaux. Elles contribuent à limiter les changements climatiques en empêchant le rejet dans l'atmosphère d'énormes quantités de carbone. Les forêts régulent également les températures locales, protègent les ressources en eau potable et atténuent la dégradation des sols et la désertification.

Plus de deux tiers des espèces terrestres connues vivent dans les forêts. Cette remarquable diversité en arbres, plantes, animaux, champignons et microorganismes et leurs interactions complexes présentent un intérêt fondamental pour l'humanité. Mais nombreuses sont les activités humaines qui fragilisent fortement les forêts et menacent les services qu'elles nous rendent: transformation des forêts en terres agricoles, surpâturage, gestion non durable, introduction d'espèces étrangères invasives, développement d'infrastructures, exploitation minière et pétrolière, feux de forêt d'origine humaine, pollution et changements climatiques.

Malgré leur valeur intrinsèque et leur importance considérable pour le bien-être humain, les volumes de fonds actuellement consacrés aux forêts rendent mal compte des conséquences très lourdes des pertes forestières. Le manque de ressources financières pour les forêts constitue l'un des principaux obstacles à la réalisation des orientations stratégiques de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et des objectifs d'Aichi relatifs aux forêts fixés par le Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 de cette convention.

Lors de sa 9^{ème} réunion, la Conférence des Parties à la CDB (COP) avait adopté une stratégie visant à renforcer les flux financiers internationaux et les mises de fonds nationales consacrées à la biodiversité et notamment aux forêts. Dans le cadre de cette stratégie, la COP 9 avait invité les Parties à proposer des mécanismes de financement inédits et avait demandé au Secrétaire général d'apporter son soutien à la diffusion de ces initiatives. La COP 10 avait poursuivi sur cette lancée et, souhaitant approfondir les connaissances en matière de mécanismes de financement inédits, elle avait encouragé les Parties et les organisations concernées à participer activement aux démarches

actuelles visant à développer le financement innovant de la biodiversité, et à engager un débat international sur les besoins à satisfaire et les modalités possibles. Au cours de la réunion de la COP 11 prévue en octobre 2012 à Hyderabad, Inde, il est prévu que la conférence s'appuie sur ce débat pour envisager des solutions concrètes de mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de son Plan stratégique et des objectifs d'Aichi relatifs à la forêt.

Ce Petit Livre de la finance forestière offre un excellent moyen d'enrichir ces discussions. Le livre analyse en effet de manière claire et concise les différentes solutions de financement des forêts, illustrées par des études de cas choisies dans l'actualité des pays en développement. Parce qu'il met les solutions de financement forestier à la portée de tous, ce petit livre sera incontournable. Je lui souhaite un vaste lectorat.

GREG COMBET

MINISTÈRE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE,
GOUVERNEMENT AUSTRALIEN

Les forêts jouent un rôle important pour l'environnement, l'économie et la société tels que nous les connaissons aujourd'hui sur la planète. Elles fournissent des ressources naturelles essentielles dont des produits forestiers et rendent des services environnementaux, dont la diversité biologique et le stockage de carbone. Elles subviennent aux besoins des communautés locales, mais revêtent également une signification culturelle et sociale particulière. Malgré leur grande valeur, la destruction des forêts se poursuit en entraînant une disparition de la biodiversité, un manque à gagner économique et un rejet important d'émissions de gaz à effet de serre.

Malheureusement, les efforts passés consacrés à la protection des forêts n'ont pas permis de ralentir suffisamment la déforestation. L'incapacité à investir suffisamment dans la protection des forêts constitue l'un des obstacles rencontrés. Nous devons trouver de nouveaux moyens de financer la conservation des forêts et d'améliorer les pratiques de gestion de celles-ci. C'est ainsi que nous protégerons les forêts dans le monde et réduirons radicalement les taux de déforestation. La Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD+) est un mécanisme visant à fournir le volume de financement nécessaire à la transformation des pratiques de gestion forestière dans les pays en développement. On estime que la mise en œuvre du mécanisme REDD+ nécessitera des fonds de l'ordre de 17 à 33 milliards d'USD chaque année pour diviser par deux les émissions de carbone forestier d'ici à 2020 (par rapport aux niveaux des années 90). Pour atteindre les niveaux de financement requis, on ne peut compter seulement sur l'argent public. Il faut faire en sorte que le secteur privé investisse dans le mécanisme REDD+.

Les marchés du carbone joueront un rôle important dans le financement du REDD+. Le développement des marchés de services forestiers et notamment de crédits de réduction d'émissions pourrait représenter un moyen par lequel accéder à des capitaux privés pour les forêts. En attendant le développement de ces marchés, des financements provisoires seront nécessaires pour pallier l'absence de capitaux et financer la mise en œuvre du mécanisme. Ce livre analyse les options financières possibles.

Il sera un outil précieux pour ceux qui cherchent à soutenir le développement du mécanisme REDD+ et à protéger les ressources forestières mondiales. Sa parution tombe à point nommé puisque la recherche de solutions de financement pour les forêts est un thème central des réunions 2012 des Conférences des Parties à la Convention sur la diversité biologique et à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Je suis ravi de soutenir, au nom du gouvernement australien, la publication de ce livre.

ANDREW MITCHELL

FONDATEUR ET DIRECTEUR, GLOBAL CANOPY PROGRAMME

Le financement des coûts de transition nécessaires pour stopper la déforestation, augmenter l'efficacité agricole, restaurer les sols dégradés et préserver la biodiversité des forêts et leurs services écosystémiques exigerait plusieurs centaines de milliards d'USD. Cependant, l'offre actuelle se chiffre en dizaines de milliards (Parker et al., 2012). D'où pourrait donc provenir l'impulsion pour faire bouger les choses ? Ce livre présente 14 catalyseurs qui contribueraient à fournir des moyens financiers pour les forêts ; il expose comment ces moyens peuvent être utilisés pour des projets de nature et d'ampleur variées. La recherche de financements peut souvent sembler difficile, c'est pourquoi nous nous sommes fixés une grille d'analyse simple mais exhaustive permettant de comprendre l'origine des fonds, leur structure et le type d'activités de défense des forêts susceptible de les attirer. Il s'agit dans certains cas de subventions publiques ; d'autres systèmes reposent sur une transformation des politiques nationales. D'autres encore dépendraient d'un changement volontaire des méthodes du secteur privé. Ces changements se produisent déjà. On en veut pour preuve le fait qu'en 2012, 50 grandes entreprises du Forum des biens de consommation se sont engagées à avoir un effet net nul sur la déforestation d'ici 2020.

Tellement de nouvelles possibilités de financement existent qu'il serait impensable pour tout projet d'envisager de ne dépendre que de subventions financées par le contribuable. La préparation réussie de la nouvelle ère de la finance forestière demande d'imaginer de nouvelles pistes, d'écarter les vieux dogmes, et de mettre en place des garde-fous. Centré initialement sur le carbone et l'atmosphère, le débat mondial se déplace vers l'eau et la sécurité alimentaire. De la même manière, le débat dans le domaine des forêts s'élargit du mécanisme REDD à une vision holiste d'anticipation des investissements dans le capital naturel (proactive investment in natural capital ou PINC). Si l'on parvenait à couvrir les coûts de transition générés par le passage à des chaînes logistiques plus écologiques en dépassant l'immobilisme actuel, les forêts subiraient nettement moins de pressions. Lorsque je m'efforce de développer les moyens financiers nécessaires à la réduction de la déforestation, à la conservation des forêts et au développement des moyens des subsistances des populations qui en dépendent, j'ai parfois l'impression que la tâche est aussi ardue que la pêche à l'anguille dans une rivière en crue. On assiste en effet, en réponse à l'augmentation croissante de la demande mondiale en produits de base hors métaux, à une vague d'intérêts financiers qui s'appuie sur un signal de prix fondé sur la transformation gratuite et non durable du capital naturel, pour fournir aliments, fibres, fourrages et carburant à des milliards de personnes. La finance doit répondre de ses impacts sur la nature ; de cette responsabilisation pourra naître le changement. La révolution qui doit se produire à présent consiste à mettre à profit ces mêmes puissances financières pour créer des perspectives durables et équitables pour les forêts, les peuples et les nations forestières. Ces pages contiennent les germes de la révolution à venir.

ACHIM STEINER

DIRECTEUR GÉNÉRAL, PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT

Les forêts tropicales font l'objet d'une attention politique sans précédent depuis décembre 2007 quand à l'issue des négociations de Bali sur le climat, les décideurs internationaux se sont accordés sur le principe de la rémunération des pays en développement qui réduiraient leurs émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+). Relevant le défi ainsi lancé, les Nations Unies ont créé le Programme ONU-REDD, partenariat unique entre l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et les Programmes de l'ONU pour le développement et l'environnement. Ce programme conjoint aide les pays en développement à conserver, gérer de manière durable et restaurer les forêts tropicales dans plus de 40 pays partenaires. La priorité du PNUE au sein de ce partenariat est d'aider les pays à tirer profit des avantages multiples offerts par les forêts et de replacer le mécanisme REDD+ dans le contexte plus large de la réalisation des objectifs de développement durable par la transition vers une économie verte et inclusive. Il soutient notamment le renforcement de l'aménagement durable et l'attraction d'investissements dans ce domaine et a pour finalité d'aider les pays en développement à répondre à leur besoin prioritaire de se développer économiquement et socialement tout en assurant la sécurité alimentaire et énergétique et l'approvisionnement en eau de leurs populations croissantes. Dans de nombreux pays, les forêts seront au cœur de cette transition vers une économie sobre en carbone et économe en ressources. Le Petit Livre de la finance forestière est un outil qui permettra aux pouvoirs publics et aux parties prenantes de prendre connaissance des mécanismes qui existent pour investir de façon pérenne dans la gestion durable des forêts et notamment dans la conservation des forêts tropicales naturelles et la restauration des paysages forestiers.

Pour atteindre les objectifs REDD+ et ceux d'Aichi relatifs à la biodiversité dans les forêts tropicales, l'ensemble des besoins financiers s'élèverait à 40 milliards d'USD par an selon les estimations les plus récentes. Malgré les investissements considérables actuels de certains pays donateurs comme la Norvège, nous sommes en-deçà du niveau d'investissement de longue durée que nécessiteraient la gestion des forêts et l'utilisation des sols durables. Le renforcement de la participation du secteur privé et de la communauté est donc nécessaire. Le secteur privé se montre de plus en plus intéressé par les investissements dans ce domaine, mais il faut veiller, surtout en ce qui concerne le REDD+, à ce que les investissements aient un effet de catalyseur qui dépasse le seul carbone en créant de nombreux avantages pour la biodiversité, les emplois et les moyens de subsistance locaux. Les retours de ces investissements pourraient être impressionnants. Ainsi, selon les estimations de l'UICN, la restauration de 15 % des paysages forestiers dégradés dans le monde pourrait générer des ressources nettes annuelles de l'ordre de 85 milliards d'USD. La majeure partie de ces bénéfices profiterait directement aux communautés rurales les plus défavorisées.

En dernière analyse, la réussite du mécanisme REDD+ et des autres activités de sauvegarde des forêts tropicales dépendra aussi des progrès réalisés pour rendre durables la production et la consommation de produits de base. Les investissements favorisant une agriculture plus efficiente et des modes de consommation durable seront des éléments importants de la transition vers une économie verte, dans le but d'atteindre le seul objectif que nous partageons tous : la conservation des forêts mondiales pour les générations actuelles et futures.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

En quoi ce livre est-il utile?	14
Qu'entend-on par forêts tropicales?	16
Pourquoi un développement respectueux des forêts?	17
Le contexte international	20

GRILLE D'ANALYSE GLOBALE

Les fondements de la finance forestière	32
---	----

LES CAPITAUX

Comprendre les capitaux	38
Grille d'analyse des capitaux	39
Actions	48
Prêts	49
Obligations	51
Subventions	52
Financement sur fonds propres	53

ORGANISATIONS

Comprendre les organisations	60
Grille d'analyse des organisations	61
Organisation non-gouvernementale nationale	70
Organisation internationale sans but lucratif	71
Coopérative	73
Entreprise	74
Organisme public national	75
Fonds fiduciaire	76
Organisation communautaire	77

ACTIVITÉS

Comprendre les activités	84
Grille d'analyse des activités	85
Produits agricoles de base	96
Exploitation du bois	98
PFNL	100
Crédits de compensation	102
Écotourisme	104
Fourniture directe de services écosystémiques	106
Fourniture directe de biodiversité	107
Bioprospection	109

CATALYSEURS

Comprendre les catalyseurs	114
Grille d'analyse des catalyseurs	115
Co-investissement	122
Garanties de crédit	126
Contrats à terme	127
Redéfinition des droits de propriété	128
Bourses et chambres de compensation	130
Assistance technique	132
Planification et coordination nationales	133
Assurance	134
Certification	136
Achats favorables aux forêts	137
Lois et conventions nationales sur le commerce	138
Prix plancher	139
Subventions	140
Incitations fiscales	141

CONCLUSION

Catalyser les financements en faveur d'un développement respectueux des forêts	144
--	-----

ANNEXES

Bibliographie	148
---------------	-----

INTRODUCTION

EN QUOI CE LIVRE EST-IL UTILE?

L'objectif primordial du Petit Livre de la finance forestière est de catalyser une augmentation des flux financiers en faveur d'un développement respectueux des forêts.

Ce livre constitue une référence pour les décideurs et les acteurs de projets au sein des instances gouvernementales, des ONG, du secteur privé et des communautés forestières qui souhaitent comprendre où lever des fonds pour les forêts, comment gérer ces fonds et quelles activités pourraient en bénéficier.

Ce livre a pour vocation de lever le voile sur le paysage de la finance forestière et de présenter pour les décideurs une grille d'analyse claire pour des solutions réalistes et applicables dans des situations variées. Il vise ainsi à catalyser les débats et les actions.

Le livre repose sur la réalité plutôt que la théorie et s'appuie sur de nombreuses études de cas pour mettre en évidence les idées émergentes, les pratiques exemplaires et les nouvelles façons de penser qui marqueront l'avenir de la finance forestière.

Analyse non partisane, le Petit Livre de la finance forestière ne privilégie aucune proposition parmi celles qui sont présentées. Nous espérons cependant que notre travail facilitera la compréhension de ce domaine capital de la recherche et qu'il fera naître le dialogue nécessaire à la collaboration.



QU'ENTEND-ON PAR FORÊTS TROPICALES?

Le Petit Livre de la finance forestière se penche sur les flux financiers ciblant les forêts tropicales et les écosystèmes forestiers tropicaux, ce réseau interdépendant de peuplements (végétaux, animaux et microorganismes) qui coexistent et interagissent dans les zones boisées des tropiques. Les écosystèmes forestiers tropicaux sont les régions du globe où la diversité biologique est la plus importante; occupant environ 7 % de la surface du globe selon les estimations, ces écosystèmes abritent néanmoins 50 % de la biodiversité mondiale.

La recherche de définitions appropriées pour caractériser les zones boisées dans le monde suscite des discussions intenses (Sasaki, 2009). Dans ce livre, les zones de forêt sont définies par une couverture minimale de la canopée de 40 % et une hauteur minimale d'arbre de 5 m (Sasaki, 2009).

CAPITAL NATUREL ET SERVICES ECOSYSTÉMIQUES

Cette publication fait aussi référence à deux autres notions: le capital naturel et les services écosystémiques (SE). De façon générale, le « capital » désigne le stock de matières dans tout système à l'instant t (Costanza et al., 1997). On peut distinguer le capital financier, le capital créé par l'homme et le capital social. Le capital naturel est le stock de matières naturelles d'un écosystème. Il est à l'origine d'un flux vital de biens et de services écosystémiques. Tout comme un investisseur génère des bénéfices au moyen d'un capital financier, un stock d'arbres ou de carbone dans une forêt produira ultérieurement du bois ou un service de régulation climatique. Les biens et services écosystémiques sont les fonctions d'un écosystème qui contribuent directement ou indirectement au bien-être de l'humanité (Daly et Farley, 2004; Voltaire et Royer, 2004).

POURQUOI UN DÉVELOPPEMENT RESPECTUEUX DES FORÊTS?

Les services écosystémiques rendus par les forêts tropicales assurent la sécurité climatique, alimentaire et énergétique de millions de personnes dans le monde et leur garantissent un accès à l'eau, à la santé et à des moyens de subsistance (voir page 18). En dépit de ce constat, le recul de la forêt se poursuit à un rythme alarmant (FRA, 2010).

Les investissements directs dans des activités qui préservent ou augmentent le capital naturel stocké dans les forêts tropicales (conservation par ex.) peuvent assurer la fourniture de ces services écosystémiques. Mais ces activités s'attaquent rarement aux moteurs fondamentaux de la déforestation. La déforestation et la dégradation des forêts sont liées au développement, c'est-à-dire au final à l'activité économique. Il est donc important d'investir directement dans des activités qui ont un impact moindre sur la forêt, mais qui rapportent aussi un bénéfice économique.

Pour nous, les investissements dans des activités qui limitent la disparition du capital naturel des forêts, ou qui préservent ou augmentent ce dernier, renforcent le développement respectueux des forêts.

Ces investissements peuvent faciliter la transition vers une économie verte centrée sur les forêts tropicales, mais il faut agir rapidement. Les fonds nécessaires à la division par deux de la déforestation devraient augmenter dans les dix prochaines années pour atteindre 30 milliards d'USD par an à l'horizon 2020 (The Commission on Climate and Tropical Forests, 2010). Les cadres financiers et politiques actuels ne tiennent pas suffisamment compte des services écosystémiques rendus par les forêts tropicales. Les investissements qui favorisent le développement respectueux des forêts paraissent dérisoires à côté des flux financiers qui conduisent à la déforestation et à la dégradation des forêts.

LA FONCTION ÉCO-UTILE DES FORÊTS

Les forêts tropicales abritent plus de la moitié de la biodiversité terrestre du monde (The Royal Society, 2003). Elles ont une fonction d'éco-utilité majeure en fournissant des services écosystémiques vitaux qui contribuent à la sécurité climatique, alimentaire, énergétique, à l'approvisionnement en eau, à la santé et à la subsistance humaines à l'échelle locale et planétaire. Il faut des mécanismes politiques et financiers qui tiennent compte de ces services et les valorisent. Le bien-être et la résilience de nos sociétés et de notre économie dépendent de la fonction d'éco-utilité de forêts tropicales saines et résilientes.

LA SÉCURITÉ CLIMATIQUE

Les forêts tropicales humides ont un double effet de refroidissement climatique. Les forêts, sans intervention humaine, séquestrent d'énormes quantités de dioxyde de carbone (CO₂) atmosphérique, (« puits de carbone »), ce qui élimine environ 15 % des émissions anthropiques annuelles de CO₂ atmosphérique (soit environ 1 tCO₂/ha/an) (Lewis et al., 2009, GIEC, 2007). La déforestation tropicale (y compris la disparition des tourbières) met en péril cette capacité de séquestration du CO₂ et est à l'origine d'environ 15 % des émissions mondiales de ce gaz (Van Der Werf et al., 2009), soit presque autant que les transports mondiaux. Les forêts tropicales rejettent de grands volumes de vapeur d'eau qui refroidissent la surface terrestre et forment des nuages réfléchissant la lumière du soleil (Betts et al., 2007 ; Bonan, 2008). Elles atténuent les effets des changements climatiques et nous aident à nous y adapter. Les changements climatiques augmenteront probablement la fréquence des événements extrêmes tels que sécheresse et inondations. Or les forêts atténuent l'amplitude locale des inondations en ralentissant l'écoulement de l'eau à la surface du sol (van Dijk et

Keenan, 2007). Elles exercent aussi un effet tampon sur les régimes climatiques locaux ; la disparition du couvert forestier peut ainsi accentuer les extrêmes de température et les précipitations, et donc augmenter les impacts locaux des changements climatiques (Deo et al., 2009 ; Voltaire et Royer, 2004).

SÉCURITÉ DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU

Les forêts purifient l'eau et régulent l'eau qui s'écoule vers les régions basses. Les forêts et leurs sols en particulier filtrent chaque goutte d'eau qui traverse l'écosystème forestier. Ce service fournit de l'eau potable aux 60 millions d'habitants des zones boisées tropicales et à certaines mégapoles (dont un tiers dépendent des aires forestières protégées pour leur alimentation en eau [Dudley et Stolton, 2003]). Les troncs et racines des écosystèmes forestiers contrôlent l'écoulement des eaux souterraines et de surface vers les réseaux hydrographiques par un effet d'éponge, et régulent ainsi les cycles d'inondation et de sécheresse (Chivian, 2002). Le recyclage de la vapeur d'eau dans les courants d'air au niveau des forêts entretient les régimes de précipitations sur des régions très étendues. Par exemple, les précipitations des Andes alimentant en eau les glaciers et les populations de haute altitude, résultent du recyclage de l'eau par les forêts amazoniennes basses (Poveda et al., 2008).

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Les forêts contribuent à la production alimentaire locale et mondiale. Les populations locales et autochtones ont subsisté depuis toujours grâce à des aliments (gibier, fruits et plantes) prélevés dans la forêt. Pour de nombreuses populations rurales, les forêts tropicales dépannent en cas de crise personnelle, écologique ou économique. Les petits agriculteurs qui défrichent la terre pour y planter des cultures vivrières dépendent

également de la capacité de la forêt à recycler les nutriments, prévenir l'érosion du sol, et polliniser leurs cultures (abeilles de la forêt par ex.) (Ricketts et al., 2004). Un tiers de la pêche annuelle en Asie du Sud-Est provient des mangroves côtières (Hillel et Rosenzweig, 2008). Les forêts participent au recyclage de la vapeur d'eau qui retombe sous forme de pluie dans d'autres régions agricoles des continents. En Amazonie, les vents transportent des « rivières volantes » d'humidité recyclée, en direction du sud du Brésil et au-delà, qui profitent à la production agricole du grenier sud-américain (Vera et al., 2006 ; Marengo et al., 2004).

SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE

Les communautés locales utilisent les forêts tropicales de manière durable depuis longtemps pour s'approvisionner en combustible pour la cuisine et le chauffage. Cependant, à l'heure actuelle, la récolte de bois de feu est une cause majeure de déforestation, surtout en Afrique et en Asie du Sud-Est (Griscom et al, 2009). Les forêts ont également un rôle essentiel dans la production d'hydroélectricité. Par exemple, les deux tiers des besoins électriques du Brésil sont couverts par la production hydroélectrique ; toute variation de la couverture forestière en entraînant une modification du régime des précipitations, du ruissellement et de la sédimentation dans les barrages, se répercuterait sur la sécurité énergétique de ce pays.

SÉCURITÉ SANITAIRE

En plus de fournir des aliments durables et de l'eau potable, les forêts sont une source essentielle de médicaments pour les communautés locales et firmes pharmaceutiques. Le commerce de médicaments et de plantes issus des forêts tropicales humides s'élèverait à 108 milliards

d'USD par an (Simula, 1999). Les forêts tropicales non perturbées ont également un effet modérateur sur les maladies infectieuses : 40 % de la population mondiale vit dans des régions où sévit le paludisme. Les régions fortement déboisées ont un risque d'infection palustre 300 fois supérieur à celui des zones de forêts intactes (Yasuoka et Levins, 2007). Le commerce de gibier de brousse accroît aussi l'exposition humaine à de nouvelles maladies transmises par la faune. La conservation des zones à forte densité de biodiversité diminue la probabilité de la transmission des animaux à l'homme de maladies telles que le SRAS (Jones et al., 2008).

SÉCURITÉ DES MOYENS DE SUBSISTANCE

Plus d'un milliard de pauvres dans le monde dépendent en partie des forêts pour leur subsistance et leur sécurité alimentaire ; environ 60 millions de personnes autochtones en sont presque exclusivement tributaires pour leur survie (Banque mondiale, 2004). Les forêts tropicales, riche réservoir de capital naturel, fournissent des matières premières comme le bois, des aliments à l'état naturel et des produits forestiers non ligneux (PFNL) comme le caoutchouc, des huiles et des fibres, importants pour l'économie locale et nationale de nombreux pays forestiers tropicaux. La gestion durable des forêts (GDF) et l'écotourisme sont aussi créateurs d'emplois pour les populations rurales.

LE CONTEXTE INTERNATIONAL

Les forêts et leur utilisation durable sont au centre des objectifs de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB), de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de la Convention sur la lutte contre la désertification (CNULCD)¹ adoptées en 1992 à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Rio de Janeiro. Les décisions des Conférences des Parties (COP) de ces conventions et le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) ont souligné à plusieurs reprises que le manque de ressources constituait un obstacle majeur à la réalisation de leurs objectifs. Dans les paragraphes suivants, nous examinons les décisions principales de ces conventions qui touchent aux dispositifs financiers concernant les forêts, ainsi que les actions relatives aux forêts et les liens entre les conventions.

CCNUCC

Le texte de cette convention reconnaît le rôle central des forêts dans l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements. La CCNUCC mène une action concernant les forêts par l'intermédiaire de programmes de travail sur le mécanisme REDD+, l'utilisation des sols, le changement d'affectation des sols et la foresterie (LULUCF) et de projets de boisement et reboisement dans le cadre du Mécanisme de développement propre (MDP).

À la COP 13, les Parties ont convenu qu'il fallait renforcer la mise à disposition de ressources financières pour atteindre les objectifs de la Convention, notamment en assurant l'accès à des ressources financières suffisantes, prévisibles et pérennes. Le Comité permanent de la CCNUCC aide la COP à mettre en place le mécanisme financier de la Convention. La COP 17 a créé le Fonds vert pour le climat (CGF) comme entité opérationnelle désignée du mécanisme financier de la Convention, dont la conception sera finalisée à la COP 18 en 2012. Un programme de travail sur les financements à long terme a débuté en juin 2012 pour examiner l'accroissement des financements pour le climat à partir de 2012.

1. Les secrétariats de la Convention de Rio travaillent en collaboration par le biais du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF). Le PCF regroupe 14 organisations, organismes et secrétariats internationaux de convention qui possèdent des programmes conséquents relatifs aux forêts. www.cpfweb.org

CBD

Le texte de cette convention exige des Parties qu'elles financent et stimulent des activités nationales permettant d'atteindre les objectifs de la Convention. Elle constate toutefois qu'une « dotation (financière) spéciale sera nécessaire pour subvenir aux besoins des pays en développement » et prévoit que les Parties des pays développés apportent « de nouvelles ressources financières supplémentaires » aux Parties des pays en développement pour leur permettre de supporter les coûts de ces activités.

Les Parties de la COP 9 réunie en 2008 à Bonn ont adopté une stratégie de mobilisation de ressources pour renforcer les flux financiers internationaux et les fonds nationaux consacrés à la protection de la biodiversité afin d'étudier précisément des mécanismes financiers novateurs. Les Parties de la COP 10 réunie en 2010 à Nagoya ont convenu d'adopter un Plan stratégique pour la biodiversité sur 10 ans (2011-2020) visant à s'attaquer aux causes fondamentales de l'érosion de la biodiversité (dont les moteurs de la déforestation) et à étudier des incitations en faveur de la protection des avantages apportés par les écosystèmes en bonne santé. La COP 11 qui se tiendra en 2012 en Inde devrait envisager des actions de mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de son plan stratégique et à la réalisation des objectifs d'Aichi relatifs à la forêt (voir page 24).

Les forêts sont au cœur des stratégies et des plans d'action nationaux pour la biodiversité (NBSAP) des Parties à la CDB. Cette dernière entend effectuer un travail complémentaire par rapport aux débats et activités de REDD+ conduits dans le cadre de la CCNUCC et participe à l'initiative en faveur de la biodiversité des forêts tropicales de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), qui œuvre pour soutenir par des moyens financiers et techniques la protection des forêts dans les pays en développement.

CNULCD

Adoptée en 1994, la CNULCD est le seul accord international juridiquement contraignant qui relie l'environnement et le développement à l'aménagement durable du sol. Son objectif central est le suivant:

« Créer un partenariat mondial pour inverser et prévenir la désertification/ dégradation du sol et atténuer les effets de la sécheresse dans les zones touchées dans le but de soutenir la lutte contre la pauvreté et la durabilité écologique. »

Les forêts sont indispensables pour prévenir la désertification et la sécheresse et à ce titre elles sont un thème central de la CNULCD. Les éléments relatifs aux forêts du plan décennal stratégique de la CNULCD sont calés sur les objectifs d'Aichi de la CDB, en particulier les objectifs stratégiques 2 et 3. Il existe également des synergies entre les Programmes d'action nationaux de la CNULCD et les NBSAP de la CDB. De nombreuses synergies existent également avec le travail de la CCNUCC sur les changements climatiques et celui de la CDB sur la protection et la conservation de la biodiversité. La CNULCD a établi un mécanisme mondial (MM) ayant pour but d'augmenter l'efficacité des mécanismes financiers existants et les ressources financières destinées aux Parties en développement à la Convention (CNULCD, 2012).

FNUF

Le travail du FNUF s'appuie sur la Déclaration de Rio, les Principes sur les forêts, le Chapitre 11 de l'Agenda 21 et les résultats du Panel intergouvernemental sur les forêts (1995-1997) et du Forum intergouvernemental sur les forêts (1997-2000). Le travail futur du FNUF est guidé par quatre objectifs globaux sur les forêts. Ces objectifs sont : (1) l'arrêt de la disparition de la couverture forestière dans le monde par la gestion durable des forêts (GDF) ; (2) le renforcement des avantages économiques, sociaux et écologiques découlant des forêts ; (3) l'augmentation de la surface de forêt gérée durablement et de la part de produits forestiers durables ; et (4) l'inversement de la tendance à la baisse de l'aide officielle au développement consacrée à la GDF et la mobilisation de nouvelles ressources financières pour celle-ci.

À la septième séance du FNUF en 2007, le Forum a adopté un instrument non juridiquement contraignant pour tous les types de forêts (l'INJC). Il s'agit d'un instrument international en faveur de la gestion durable des forêts dont l'objectif est de faciliter la coopération internationale et l'action nationale visant à réduire la déforestation, prévenir la dégradation des forêts, développer des moyens de subsistance durables et lutter contre la pauvreté des populations dépendantes des forêts (FNUF, 2012).

OBJECTIFS D'AICHI ET FORÊTS

Le Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 de la CDB se fonde sur 20 objectifs désignés collectivement sous le nom d'Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Ce plan vise à catalyser une approche globale pour s'attaquer aux causes fondamentales de la disparition de la biodiversité (moteurs de la déforestation par ex.) et proposer des incitations pour protéger les avantages apportés par les écosystèmes viables. Sa réalisation exige d'atteindre les objectifs d'ici 2020. Plusieurs d'entre eux concernent directement les forêts (groupe thématique forêts):

- Objectif 5 – Le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins, et là où cela est possible, ramené près de zéro et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites.
- Objectif 7 – Toutes les zones consacrées à la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la biodiversité.
- Objectif 11 – Au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures sont conservés.
- Objectif 15 – La résilience des écosystèmes et la contribution de la biodiversité aux stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et de restauration, y compris la restauration d'au moins 15 % des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification.

Ces objectifs sont interdépendants. La réalisation de l'objectif 5 (réduction des pertes forestières dues au déboisement et à la dégradation) est une condition de la progression vers l'objectif 7 (gestion durable des forêts). L'élément forêts de l'objectif 11 (aires protégées) bénéficie directement des

progrès réalisés pour atteindre les objectifs 5 et 7. L'établissement du cadre politique et décisionnel nécessaire à l'atteinte de l'objectif 11 contribuera aussi à répondre à l'objectif 15 (restauration des paysages forestiers). Remédier aux causes du déboisement et atteindre les objectifs du groupe thématique forêts suppose la réalisation des objectifs 1 à 4 de l'axe stratégique A (s'attaquer aux causes fondamentales de l'érosion de la biodiversité en prenant cette dernière en compte à tous les niveaux de gouvernement et de la société). Les objectifs forêts rejoignent d'autres objectifs et initiatives mondiales de l'ONU, notamment la CCNUCC et le REDD+ (voir page 20) et d'autres incitations et réglementations nationales, telles que le Lacey Act aux États-Unis (voir page 136), la loi britannique sur les achats de bois dans les marchés publics et des initiatives telles que le Réseau international forêt et commerce (le GFTN).

Les travaux du Groupe de haut niveau sur l'évaluation mondiale des ressources pour la mise en œuvre du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 (subventionné par le Royaume-Uni (RU) et l'Inde) ont abouti à une première estimation des ressources nécessaires à la réalisation des objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Les résultats du Groupe de haut niveau, créé pour évaluer les ressources mondiales nécessaires au Plan stratégique et aux objectifs d'Aichi, ne sont ni précis, ni exhaustifs. Ils présentent la panoplie d'actions et d'activités qui permettrait d'obtenir des résultats réels dans la réalisation des objectifs d'Aichi, avec une estimation des fonds à y consacrer. Les estimations financières se rapportant aux objectifs relatifs aux forêts, présentées dans le tableau ci-contre, ne doivent pas être considérées isolément mais replacées dans le contexte du rapport complet du Groupe, document consultable en vue de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (UNEP/CBD/COP/11/INF/20).

	ACTIONS	INVESTISSEMENT (MILLIONS USD)	DÉPENSES RÉCURRENTES ANNUELLES (MILLIONS USD)	IMPORTANCE POUR LES AUTRES OBJECTIFS			
				5	7	11	15
OBJECTIF 5	Inventaires de la biodiversité	25			FAIBLE	ELEVEE	ELEVEE
	Système de surveillance	150	40		ELEVEE	ELEVEE	FAIBLE
	Formation et éducation des agents professionnels	20	50		ELEVEE	MOYENNE	FAIBLE
	Application des lois	300	300		ELEVEE	ELEVEE	ELEVEE
	Création d'incitations financières pour contrecarrer les pratiques illégales	10 000	10 000		ELEVEE	ELEVEE	MOYENNE
OBJECTIF 7	Correction des marchés, politiques relatives aux marchés publics	290	36		MOYENNE	MOYENNE	FAIBLE
	Efficacité de la transformation	12 000	4 000		ELEVEE	MOYENNE	FAIBLE
	Gestion des incendies dans les écosystèmes vulnérables	200	200		ELEVEE	ELEVEE	MOYENNE
	Création de produits (tourisme, PSE, carbone, APA)	2,000	5 000		ELEVEE	MOYENNE	MOYENNE
OBJECTIF 11	Régime foncier, procédures juridiques, indemnités pour l'extension des AP	55 455	4 000		ELEVEE	ELEVEE	MOYENNE
OBJECTIF 15	Sélection des sites de restauration	100			MOYENNE	FAIBLE	ELEVEE
	Semences, création de pépinières, plantations		5 000		MOYENNE	FAIBLE	ELEVEE
	Régénération naturelle assistée		938		MOYENNE	FAIBLE	ELEVEE
	Protection des sites (vie sauvage, incendies, troupeaux)		188		MOYENNE	FAIBLE	ELEVEE
	Désherbage après la mise en place		281		MOYENNE	FAIBLE	ELEVEE
	Total	81 000	30 000				

TABLEAU 1: RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES DU RAPPORT DU GROUPE DE HAUT NIVEAU SUR L'ÉVALUATION MONDIALE DES RESSOURCES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LA BIODIVERSITÉ 2011-2020

RÉFÉRENCES:

Groupe de haut niveau sur l'évaluation mondiale des ressources nécessaires à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la biodiversité, 2011-2020, (2012) Rapport du Groupe de haut niveau sur l'évaluation mondiale des ressources nécessaires à la mise en œuvre du plan stratégique pour la biodiversité (UNEP/CBD/11/INF/20)

Hardcastle, P. et Hagelberg, N., (2012) Assessing the Financial Resources Needed to Implement the Strategic Plan for Biodiversity 2012-2020 and Achieve the Aichi Biodiversity Targets - Forest Cluster Report



LES CONVENTIONS DE RIO : DES SYNERGIES POUR LES FORÊTS

OBJECTIFS D'AICHI POUR LA BIODIVERSITÉ (DÉCISION X/2 DE LA CDB)

ÉLÉMENTS RELATIFS AU REDD-PLUS (DÉCISION 1/CP.16 DE LA CCNUCC)

DÉSERTIFICATION, DÉGRADATION DES SOLS ET SÉCHERESSE ET GESTION DURABLE DES FORÊTS (GDF) (DÉCISION 4/CO DE LA CNULCD P.8)

OBJECTIF 5: D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins, et là où cela est possible, ramené près de zéro et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites.

- Réduction des émissions dues à la déforestation
- Réduction des émissions dues à la dégradation des forêts
- Conservation des stocks de carbone forestier

- Renforcement de la GDF afin d'empêcher l'érosion des sols et les inondations, ce qui permet d'augmenter la taille des réservoirs de carbone atmosphérique et de conserver les écosystèmes et la biodiversité
- Renforcement des capacités de lutte contre la désertification, la dégradation des sols et la déforestation des pays à faible couvert forestier (LFCC)

OBJECTIF 7: D'ici à 2020, toutes les zones consacrées à l'agriculture, à l'aquaculture et à la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la biodiversité.

- Gestion durable des forêts
- Les actions entreprises doivent être cohérentes avec la conservation des forêts naturelles et de la diversité biologique et devront inciter à la protection et à la conservation des forêts naturelles et des services écosystémiques rendus par ces dernières

- Renforcement de la GDF afin d'empêcher l'érosion des sols et les inondations, ce qui permet d'augmenter la taille des réservoirs de carbone atmosphérique et de conserver les écosystèmes et la biodiversité

OBJECTIF 11: D'ici à 2020, au moins 17 % des zones terrestres sont conservés au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement.

- Conservation des stocks de carbone forestier
- Les activités de REDD-plus doivent être cohérentes avec l'objectif d'intégrité écologique et prendre en compte les nombreuses fonctions des forêts et des autres écosystèmes

- Renforcement de la GDF afin d'empêcher l'érosion des sols et les inondations, ce qui permet d'augmenter la taille des réservoirs de carbone et de conserver les écosystèmes et la biodiversité
- Renforcement des capacités de lutte contre la désertification, la dégradation des sols et la déforestation des pays à faible couvert forestier (LFCC)

OBJECTIF 14: D'ici à 2020, au moins 17 % des zones terrestres sont conservés au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement.

- Conservation des stocks de carbone forestier
- Renforcement des stocks de carbone forestier
- Les activités de REDD-plus doivent stimuler et soutenir la participation pleine et effective des parties prenantes concernées, en particulier des populations autochtones et des communautés locales

- Renforcement de la GDF et de la gestion intégrée de l'eau afin de préserver les services écosystémiques dans les zones concernées, prévenir l'érosion des sols et les inondations, augmenter la taille des réservoirs de carbone atmosphérique et conserver et utiliser la biodiversité de manière durable

OBJECTIF 15: D'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la biodiversité aux stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et de restauration, y compris la restauration d'au moins 15 % des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification.

- Réduction des émissions dues à la déforestation
- Réduction des émissions dues à la dégradation des forêts
- Conservation des stocks de carbone forestier

- Gestion durable des forêts
- Renforcement des stocks de carbone forestier
- Renforcement de la GDF et de la gestion intégrée de l'eau afin de préserver les services écosystémiques dans les zones concernées, prévenir l'érosion des sols et les inondations, augmenter la taille des réservoirs de carbone atmosphérique et conserver et utiliser la biodiversité de manière durable

SOURCE: http://www.unccd.int/Lists/SiteDocumentLibrary/Publications/rio_20_forests_brochure.pdf



GRILLE D'ANALYSE GLOBALE

LES FONDEMENTS DE LA FINANCE FORESTIERE

Afin de mieux comprendre ce que recouvre le financement du développement respectueux des forêts et les modalités de la participation des organisations publiques et privées à la mobilisation des ressources, nous présentons une grille d'analyse qui s'articule autour de quatre éléments essentiels:

- **Capitaux:** Comment lever les fonds qui seront investis dans des activités forestières?
- **Organisations:** Qui gère ces financements et comment sont-ils utilisés pour financer des activités favorables aux forêts?
- **Activités:** Quelles sont les activités économiques à entreprendre qui pourraient influencer sur les forêts et comment génèrent-elles un revenu?
- **Catalyseurs:** Comment les initiatives favorables aux forêts peuvent-elles être financées, soit directement ou indirectement, par les secteurs public et privé?

Les **trois premiers éléments** constituent des points de repère pour comprendre le financement et la gestion d'un projet ou d'un programme forestier.

Le **dernier élément** explique comment les pouvoirs publics ou des intermédiaires peuvent catalyser les flux financiers destinés à des activités favorables aux forêts (voir Figure 1).

COMBINAISON D'OPTIONS

Ce livre se divise en quatre parties correspondant aux quatre éléments indiqués ci-dessus. Chaque partie fournit un résumé et une analyse des différentes possibilités existantes.

Les propositions évoquées dans une partie limitent parfois le choix des possibilités présentées dans les autres. Par exemple, une entreprise forestière s'appuyant sur une organisation communautaire (dans la partie Organisations) émettrait rarement des obligations pour lever des capitaux (dans la partie Capitaux). Il faut néanmoins une certaine souplesse et il est possible de combiner les différentes options des critères. Par exemple, la plupart des organisations peuvent être financées par des subventions quelle que soit l'activité forestière ou la situation, si elles ont une activité d'intérêt général.

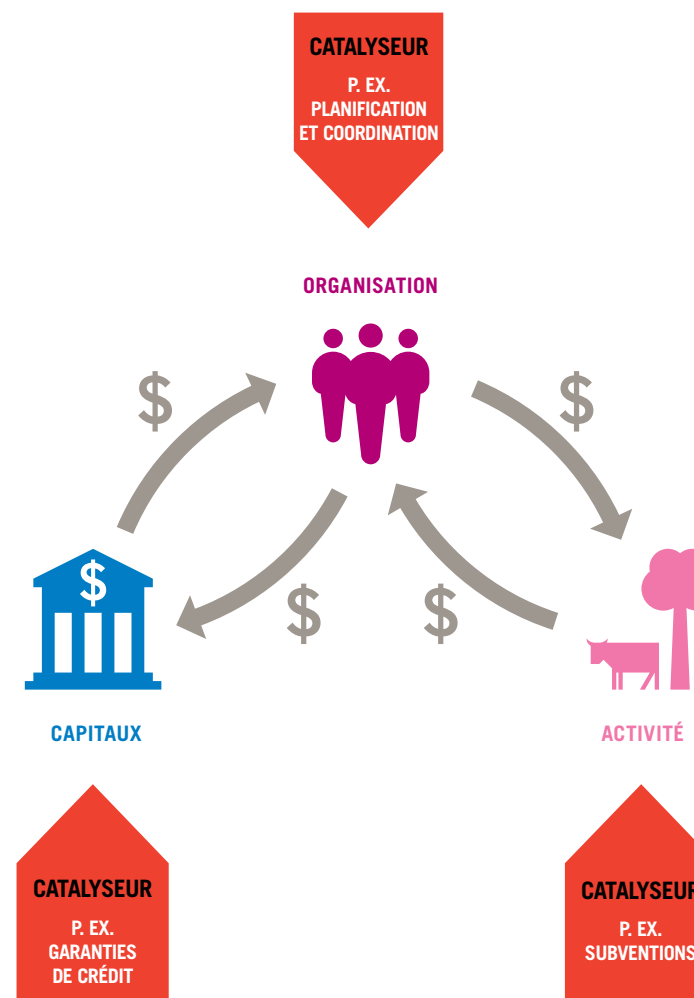


Figure 1: Grille d'analyse pour un développement respectueux des forêts



LES CAPITAUX

COMPRENDRE LES CAPITAUX

Cette partie étudie les différents types de capitaux pouvant servir un développement respectueux des forêts. En théorie, la plupart des types de capitaux sont accessibles à n'importe quelle organisation qui cherche à financer le développement respectueux des forêts. En pratique, certains sont plus adaptés que d'autres aux activités favorables aux forêts. Cela dépend du type d'activité économique et d'organisations concernées, celle qui finance et celle qui reçoit les fonds. Par exemple, l'obtention d'un prêt pour un projet de gestion forestière durable est susceptible d'être plus difficile pour une organisation non-gouvernementale qui ne dispose pas encore de cash flow garanti que pour une entreprise privée dotée d'une activité de production bien établie.

La majorité des capitaux destinés aux activités favorables aux forêts est constituée de subventions ou de financements sur fonds propres du secteur public. En général, ils concernent des activités non lucratives, telles que la gestion des aires protégées. En revanche, la majorité des capitaux associés à la déforestation et à la dégradation forestière porte sur des activités lucratives néfastes pour les forêts, bien qu'il existe des activités qui les préservent tout en étant lucratives. Il est important par conséquent de relier la création de valeur qui protège les forêts aux types de capitaux appropriés. Ce chapitre explique les différents types de capitaux afin d'en faciliter l'accès pour les activités favorables aux forêts qui pourront drainer des volumes financiers supérieurs.

GRILLE D'ANALYSE DES CAPITAUX

CRITÈRES

Chaque type de capitaux abordé dans ce chapitre est évalué par rapport à trois critères de référence, auxquels correspondent des icônes. Bon nombre de ces critères sont très liés et interdépendants, comme on le verra.

- **Risque-Rendement:** Quel est le risque-rendement associé en général à ce type de capitaux?
- **Capacités:** Quelle est le niveau d'expertise nécessaire pour obtenir les capitaux – Ces capacités sont-elles internes ou externes?
- **Échange:** Pour attirer ces capitaux, qu'est-ce que l'organisation donne en échange ou offre en contrepartie?

Lorsqu'on évalue les caractéristiques de divers types de capitaux, il est difficile d'éviter une certaine part de subjectivité. Le but de ce chapitre n'est pas de coller une étiquette définitive sur chaque type de capitaux (p. ex. « pour garantir l'investissement, tous les capitaux propres doivent aller de pair avec le recours à des consultants extérieurs »). Il s'agit plutôt de mettre en lumière leurs grandes lignes, en se fondant sur la littérature existante, afin d'évaluer et de comparer ces divers types de capitaux et leurs flux de financement dans le domaine des forêts.

Les pages suivantes développent ces critères en relation avec les principes exposés ci-dessus et montrent comment ces critères peuvent être utilisés pour comprendre les types de capitaux qui sont intéressants pour le développement respectueux des forêts.



RISQUE-RENDEMENT

Mesure du risque-rendement par l'investisseur qui apporte des capitaux au développement respectueux des forêts.



Options: Zéro, Faible, Moyen, Élevé

La première chose dont doit tenir compte un investisseur apportant des fonds à un projet préservant les forêts est le risque lié au remboursement du financement. Dans certains cas cependant, comme les subventions, il n'y a pas de remboursement. Par définition, le risque-rendement est de zéro. En cas de remboursement, l'investisseur escomptera en général un rendement supérieur au montant de la mise de fonds initiale.



Le rendement attendu par l'investisseur est étroitement lié au risque de remboursement. Plus le risque de remboursement perçu par l'investisseur sera grand, plus il escomptera un rendement important de ses capitaux. De même, plus le risque de remboursement perçu par l'investisseur sera faible, plus le rendement qu'il escomptera de ses capitaux sera faible. Pour cette raison, risque et rendement sont souvent utilisés l'un pour l'autre.



Les attentes en matière de risque-rendement sont aussi différentes selon les types de capitaux. Certains types de capitaux, tels que les prêts, se caractérisent par la priorité accordée à la récupération de la mise de fonds initiale. Ces investisseurs sont en général prudents, se tournent vers des investissements à faible risque et en attendent un rendement faible. D'autres misent sur un rendement élevé au lieu de privilégier la récupération de leur investissement (p. ex., leur participation).

Les attentes en matière de risque-rendement peuvent aussi être déterminées par l'objectif de l'investisseur. Par exemple, un investisseur du secteur public peut décider d'investir avec un risque relativement modéré pour encourager l'investissement privé en faisant baisser le risque global.

CAPACITÉS

Le type et/ou le niveau d'expertise requis pour obtenir les capitaux.

Options: Internes, Externes

La première préoccupation du praticien du développement respectueux des forêts est la facilité d'accès aux capitaux. Le praticien des forêts ne sait peut-être pas qu'il lui est possible d'accéder à certains capitaux, ou le processus peut lui sembler trop fastidieux ou bureaucratique. Nous supposons ici que la facilité d'accès à un type de capitaux peut être jugée par le type et/ou le niveau d'expertise requis pour obtenir le financement. Le fait de recourir à l'expertise interne ou bien externe nous sert d'indicateur du niveau d'expertise requis pour obtenir le financement.

Quand on parle de capacités internes, on comprend que l'expertise requise pour obtenir des capitaux donnés se trouve en général au sein de l'organisation. Par exemple, pour obtenir un financement de la part d'un organisme public, il faut peut-être transmettre des documents internes à une commission du budget. Quand on vise une subvention, il faut parfois présenter le descriptif du projet et un budget prévisionnel succinct, qui peuvent être préparés à l'interne.

Par capacités externes, on entend que l'expertise requise pour obtenir des capitaux donnés se trouve en général à l'extérieur de l'organisation qui se consacre à des activités favorables aux forêts. Par exemple, pour obtenir un financement de la part d'un investisseur en actions, il faut parfois faire appel à un consultant extérieur pour préparer le dossier qui sera étudié par l'investisseur lors de son audit préalable. Pour lever des fonds grâce à des obligations, il faudra en général recourir à des consultants extérieurs pour structurer leur émission et trouver des investisseurs intéressés.



INTERNES



EXTERNES



PRISE DE
PARTICIPATION



BIENS EN
GARANTIE



LIVRABLES

ÉCHANGE

Engagement envers l'investisseur en plus du retour sur investissement qu'il espère.

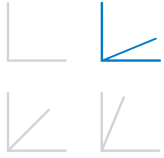
Options: **Prise de participation, Biens en garantie, Livrables**

En échange des capitaux propres qu'il apporte, l'investisseur demande que le bénéficiaire lui cède une part de son entreprise (**prise de participation**). Cette forme d'échange peut se révéler la plus onéreuse. Des **biens en garantie** sont exigés en contrepartie des obligations et des prêts. Ceci signifie que l'organisation cherchant des fonds doit s'engager contractuellement à transférer la propriété de certains biens/ marchandises si elle était dans l'incapacité de rembourser les sommes reçues. Toutes les formes de financement exigent un engagement concernant des **livrables**, convenus. Dans les pages suivantes, cette icône n'est de couleur bleue que lorsque les livrables sont le *seul* élément exigé en échange des capitaux (p. ex. subventions ou financement sur fonds propres de la part du secteur public).



GUIDE DES CAPITAUX

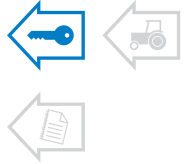
RISQUE-RENDEMENT



CAPACITÉS



ÉCHANGE



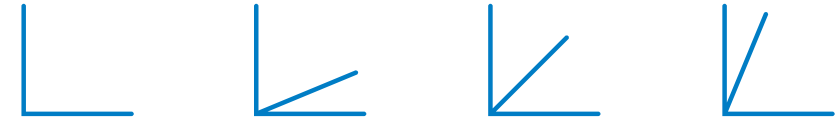
Les pages suivantes sont un guide des types de capitaux pour la finance forestière, à l'aide des critères exposés ci-dessus. Les critères sont représentés graphiquement à l'aide des icônes ci-contre. Regroupées par critère, ces icônes représentent les principales options de la grille d'analyse.

Elles figurent en regard de chaque cas étudié dans une « barre d'icônes » telle que celle présentée ici à gauche. Tous les critères de la grille d'analyse ne s'appliquent pas à tous les cas. Dans un souci de simplification, toutes les icônes de la barre d'icônes seront grisées par défaut et seules les options explicitement proposées pour chaque cas apparaîtront en couleur.

Par exemple, la barre d'icônes figurant sur la gauche indique que, dans cette hypothèse, pour ce type de capitaux, le risque-rendement sera faible, il y aura besoin de capacités externes et une prise de participation sera exigée en échange.

LÉGENDE DES ICÔNES DES CAPITAUX

RISQUE-RENDEMENT



ZÉRO

FAIBLE

MOYEN

ÉLEVÉ

CAPACITÉS



INTERNES



EXTERNES

ÉCHANGE



PRISE DE PARTICIPATION



BIENS EN GARANTIE



LIVRABLES

TYPES DE CAPITAUX

ACTIONS

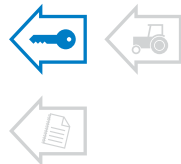
RISQUE-RENDMENT



CAPACITÉS



ÉCHANGE



Des capitaux propres sont fournis par un investisseur en échange d'une prise de participation dans l'entreprise (appelée *action*), et parfois d'une participation aux prises de décision. Les investisseurs en actions peuvent investir de diverses manières, du financement d'un start-up à l'expansion d'une entreprise en vue d'une entrée en bourse.

Le rendement financier pour un investisseur en actions est fondé sur les paiements périodiques versés par l'entreprise (appelés *dividendes*) plus la revente éventuelle de leur part à l'avenir. Dans l'éventualité d'une faillite, un investisseur en actions est le dernier à pouvoir faire valoir ses droits de propriété sur les ressources de l'entreprise. Pour cette raison, et parce que les dividendes sont variables, les capitaux propres sont considérés plus risqués que les autres types de capitaux, tels que les prêts, et un taux de rendement plus élevé est exigé par l'investisseur. Avant d'apporter des capitaux propres, l'investisseur tiendra compte du rendement financier qu'il escompte, de la facilité avec laquelle il pourra vendre sa part de l'entreprise et du niveau de contrôle qu'il aura sur cette entreprise.

Certains investisseurs en actions sont prêts à accepter un taux de rendement plus faible en échange d'avantages environnementaux et sociaux. Ils sont généralement désignés sous le nom d'investisseurs d'impact. Le secteur public peut être aussi intéressé d'investir dans des organisations qui œuvrent pour une cause sociale ou environnementale. Dans de nombreux cas, c'est ainsi que le secteur public peut attirer un volume important d'investissements privés¹. Par exemple, le secteur public peut prendre une part dans une entreprise en prenant davantage de risque que ne le ferait un investisseur privé, ce qui réduit le risque pour un futur investisseur privé (voir page 122). Les entreprises préservant les forêts qui souhaitent générer un revenu de la vente de marchandises durables sur le plan environnemental (voir pages 96 – 109) sont susceptibles d'attirer plus facilement les fonds des investisseurs traditionnels du marché primaire. En revanche, un investisseur d'impact peut être intéressé de financer l'expansion d'une entreprise qui génère des recettes grâce à l'écotourisme par exemple (voir page 104), et privilégie un objectif social.

1. <http://www.odi.org.uk/resources/docs/7082.pdf>

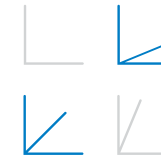
PRÊTS

Un prêt est un contrat par lequel un organisme de prêt (le prêteur) remet à un organisme qui emprunte (l'emprunteur) un capital, à charge pour le bénéficiaire de restituer le montant initial du prêt (appelé le *principal*) plus les intérêts. Les prêteurs exigent souvent que les prêts soient garantis. Dans ce cas, si l'emprunteur manque à ses obligations de remboursement du prêt (*défaillance*), le prêteur peut réclamer la propriété de certains actifs (matériel, usines ou marchandises) afin de les vendre pour compenser ses pertes. De ce fait, les prêts sont souvent utilisés par les entreprises qui possèdent déjà un actif important, telles qu'une entreprise du secteur agricole qui a des usines et du matériel. Si un prêt est proposé à une petite entreprise ou à un projet sans actif, le taux d'intérêt sera supérieur.

Les attentes d'un prêteur en matière de rendement sont étroitement liées au risque qu'il prend en apportant ses capitaux. Dans l'éventualité d'une défaillance totale de l'emprunteur, le prêteur peut réclamer les actifs de l'entreprise avant les investisseurs en actions¹. Par conséquent, les prêts sont moins risqués pour les investisseurs que les actions (voir page 48), et le rendement financier escompté est inférieur.

Pour aider les organismes qui œuvrent pour le bien public, les institutions publiques et multilatérales peuvent proposer des prêts à des conditions préférentielles : prêts assortis d'un taux d'intérêt inférieur au taux du marché ou échancier de remboursement prévoyant l'exonération du paiement des intérêts sur une certaine période. Divers types de prêts sont proposés pour les projets forestiers avec des mécanismes rémunérateurs divers (voir pages 96 - 109). Bon nombre d'activités ou de projets forestiers n'ont pas forcément des actifs acceptés en garantie par une banque ou peuvent être simplement considérés trop risqués pour un prêt. Dans ces cas, ces activités ou projets peuvent faire l'objet d'un prêt accordé à des conditions préférentielles. Par exemple, lorsqu'elle dégage des recettes grâce à la vente de denrées agricoles, une banque de développement peut proposer des prêts à des conditions préférentielles à de petits producteurs pour financer la transition vers des pratiques agricoles plus durables (voir exemples page 96).

RISQUE-RENDMENT



CAPACITÉS



ÉCHANGE



1. Dans le cadre de différents types de prêts, le prêteur peut récupérer sa mise à divers stades – par exemple, un prêteur de rang inférieur peut réclamer son actif uniquement après que le prêteur de premier rang a réclamé les actifs équivalents à sa part – mais ils ont tous deux la possibilité de réclamer leur part avant l'investisseur en actions.

FINANCEMENT COLLECTIF

Les gros volumes de capitaux sont souvent gérés par des investisseurs professionnels tenus de respecter les règles de l'obligation fiduciaire. Par conséquent, les projets ayant un profil de risque élevé peinent à trouver un financement adéquat. Grâce au financement collectif, les particuliers souhaitant investir peuvent apporter des fonds sans les mêmes obligations fiduciaires. Les investisseurs sont alors bien plus motivés par le désir de soutenir un projet que par l'idée d'un rendement.

Dans le financement collectif, un grand nombre de petits investisseurs du monde entier, qui n'ont en général au préalable aucun lien avec le projet ou l'organisme concerné apportent chacun une petite somme.

Le financement collectif a recours à des sites internet, tels que Kiva.org, Kickstarter and Fundable, qui permettent aux internautes d'accéder à des informations sur des projets en recherche de financement. Lorsqu'un internaute repère un projet qu'il aimerait soutenir, il peut le subventionner ou prêter de l'argent. Le montant des capitaux est variable, les personnes pouvant contribuer à hauteur du volume qu'elles souhaitent. Des capitaux, qui faisaient défaut pour financer un projet, deviennent ainsi disponibles.

La plupart des sites internet de financement collectif se consacrent à un thème, p. ex. les projets créatifs pour Kickstarter¹ (films, musique et journalisme indépendants). Sur la plateforme Kickstarter, on trouve la description des projets que les financeurs potentiels peuvent subventionner avec une contrepartie, souvent les résultats dégagés par le projet. Fundable² offre aux personnes

qui subventionnent la possibilité de participer aux prises de décision. Dans le modèle proposé par Kiva³, les investisseurs prêtent à des institutions de microfinance pour rembourser des sommes déjà versées comme microcrédit destiné à des énergies renouvelables propres.

Le financement collectif pourrait servir aux activités favorables aux forêts, surtout dans les cas où les gros investisseurs sont moins présents ou aux projets à risque élevé mais ayant un but social ou environnemental fort. Bien que les projets préservant les forêts requièrent parfois des fonds importants à un moment de leur vie - p. ex. fonds d'investissement privé ou prêt bancaire - le financement collectif peut être une alternative aux capitaux standards pour apporter le capital d'amorçage ou venir en plus.

OBLIGATIONS

Dans le cas des obligations, les investisseurs apportent une mise de fonds initiale à une organisation (l'*émetteur*) qui s'engage en retour à leur rembourser la valeur de l'obligation (le *principal*) plus un intérêt périodique (les *coupons*). Différence entre une obligation et un prêt (voir page 49): les coupons unitaires d'une obligation peuvent facilement être négociés entre investisseurs, car chacun ne représente qu'une petite partie des fonds levés. En divisant le capital en petites unités négociables, le risque est réparti entre de multiples investisseurs, ce qui permet à l'emprunteur de lever plus de fonds que par un prêt.

Les investisseurs en obligations peuvent être très différents en fonction du risque, du rendement escompté, de la durée¹ et de la taille de l'émission. Les investisseurs à long terme et plus conservateurs apprécient les obligations considérées à faible risque et à faible rendement. La taille de l'émission différencie aussi les investisseurs. Si les gros investisseurs (tels que les institutionnels) préfèrent les émissions d'obligations de grande ampleur (p. ex. 500 millions USD ou plus), les petits fonds et les particuliers se tournent plus vers les émissions de moindre envergure (p. ex. 5 à 50 millions USD).

Les projets liés au climat et aux forêts se financent de plus en plus par des obligations². Les titres qui financent les activités forestières s'appellent les *obligations vertes*. Par exemple, les obligations vertes de la Banque mondiale financent son portefeuille d'investissements liés au climat et à la forêt (Reichelt, 2010). Certaines obligations vertes ont été émises par des organisations privées, souvent pour financer l'agriculture et l'exploitation forestière. Les entreprises vivant uniquement de l'agriculture et de l'exploitation forestière durables en émettent très peu. Le problème de la déforestation tropicale n'a suscité aucune émission d'obligation (Climate Bonds Initiative, 2012).

Ces titres peuvent financer les activités favorables aux forêts de diverses façons. Ils peuvent être très utiles aux entreprises pour financer la mise en place d'activités préservant les forêts, telles que le passage à des pratiques agricoles plus durables.

RISQUE-RENDEMENT



CAPACITÉS



ÉCHANGE



1. Période pendant laquelle s'effectue le paiement du principal et des coupons.

2. The Climate Bonds Initiative estime qu'environ 174 milliards d'USD ont été émis par des instances publiques, privées et multilatérales pour financer l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, dont 730 millions d'USD pour l'agriculture et l'exploitation forestière durables (Climate Bonds Initiative, 2012).

1. Voir <http://www.kickstarter.com>
2. Voir <http://www.fundable.com>
3. Voir <http://www.kiva.org>

SUBVENTIONS

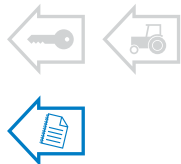
RISQUE-RENDEMENT



CAPACITÉS



ÉCHANGE



Une subvention est une aide (somme d'argent, marchandises ou services), qui est allouée par une institution (le *donateur*) à une autre (le *bénéficiaire*). Il n'y a ni remboursement, ni retour sur investissement. Les subventions ne sont souvent versées que si le bénéficiaire s'engage à respecter certains critères de performance convenus avec le donateur, tels que des normes internationales de mise en œuvre de projet ou un délai de réalisation. Comme pour les autres types de capitaux, une partie ou la totalité de la subvention sera versée au départ. Si le bénéficiaire ne respecte pas les critères, le donateur s'abstiendra de toute subvention ultérieure ou réduira les montants encore dus.

Les subventions ne devant pas être remboursées, elles conviennent très bien aux activités sans rendement financier. Elles peuvent aussi être très utiles aux entreprises à but lucratif mais qui sont encore insuffisamment développées pour prétendre à des prêts ou à des obligations. Pour ces raisons, les subventions sont essentielles au soutien du développement respectueux des forêts. De nombreux projets préservant les forêts sont soit dans un secteur naissant (p. ex. marché du carbone), soit dans un segment naissant et/ou étroit d'un secteur développé (p. ex. noix du Brésil durables). De plus, beaucoup d'acteurs pensent que le développement respectueux des forêts doit favoriser les entreprises locales et communautaires. Celles-ci ont particulièrement besoin de subventions qui leur permettent de développer l'expertise financière et sectorielle requise pour accéder à d'autres capitaux.

FINANCEMENT SUR FONDS PROPRES

Dans le financement sur fonds propres, une entreprise publique ou privée utilise respectivement ses bénéfices non distribués ou ses recettes pour financer une activité favorable aux forêts au lieu de rechercher un financement extérieur, comme c'est le cas pour les autres types de capitaux.

Quand une instance publique finance une activité sur ses fonds propres, aucun rendement n'est en général escompté (cas de la gestion des aires protégées). Ceci ne s'applique qu'aux projets entièrement gérés ou mis en œuvre par le secteur public. Dans une entreprise privée, en cas de financement sur fonds propres, l'activité prévue peut ou non générer un retour sur investissement – cela dépend entièrement des motivations de cette entreprise. Par exemple, une entreprise peut financer un projet de conservation pour soigner son image, sans attendre d'autre rendement que celui d'une opération de marketing, ou bien financer un projet REDD+ afin de diversifier ses sources de revenus forestiers. Dans un organisme public, le financement sur fonds propres concerne généralement des activités non lucratives, telles que la gestion des aires protégées, parce que, pour financer les activités, le secteur public utilise les recettes de l'impôt qui n'ont pas à faire l'objet d'un remboursement. Il est bon de savoir que le secteur public peut aussi, grâce à des subventions ou des impôts (nouveaux ou réaffectés), lever des fonds et les destiner à un usage précis. Par exemple, le Costa Rica affecte 3,5 % des recettes de l'impôt sur les combustibles fossiles pour financer son programme de paiements pour services environnementaux (Parker et al, 2012).

Les activités lucratives tendent à être financées par le secteur privé à l'aide d'actions (voir page 48) ou de prêts plus traditionnels (voir page 49). Le financement sur fonds propres par les entreprises privées est important pour les projets forestiers tirant leurs recettes d'un marché établi parce qu'une entreprise sur un marché établi, tel que celui des denrées agricoles (voir page 96), pourrait avoir une taille assez importante et suffisamment de bénéfices non distribués pour financer sur ses fonds propres les activités favorables aux forêts.

RISQUE-RENDEMENT



CAPACITÉS



ÉCHANGE



COMMENT DEVENIR UN PLACEMENT SÛR : EXEMPLE DE PROJET DE CARBONE FORESTIER

Les projets de carbone forestier à la recherche d'un financement privé doivent prouver i) leur viabilité commerciale, c.-à-d. que les recettes couvriront les coûts et produiront un rendement pour les investisseurs ; et ii) leur capacité à valider leur enregistrement et à réaliser des réductions d'émissions selon un calendrier prévisible. Au début des échanges avec des investisseurs potentiels, les responsables d'un projet doivent être prêts à en prouver la viabilité commerciale en vertu des critères ci-dessous. Les points les plus importants pour faire la preuve qu'il s'agit d'un placement sûr sont résumés sous chaque critère.

ÉTAPE DE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET CARBONE

Le développement d'un projet carbone est un processus complexe en plusieurs étapes au fil desquelles le risque décroît à mesure que la probabilité de la réussite de l'enregistrement augmente. Plus le risque diminue, plus la possibilité de négocier un prix et des modalités d'investissement favorables s'accroît. Les investisseurs recherchent des projets dont l'étude de faisabilité terminée atteste qu'ils répondent à tous les critères évoqués ci-dessous.

NORMES DU MARCHÉ

La plupart des investisseurs cherchent une double certification Voluntary Carbon Standard (VCS)/norme de la CCBA parce qu'ainsi, ils ont l'assurance de l'intégrité environnementale pour la comptabilisation du carbone et les avantages sociaux et environnementaux. La CCBA réduit le risque opérationnel en garantissant que les communautés sont bien impliquées. Les responsables d'un projet doivent aussi présenter des informations

sur l'état de préparation du pays ou de la région vis-à-vis de la mise en œuvre de la comptabilisation et sur toutes les conventions nationales prévoyant la protection des droits acquis du projet dans les futurs programmes REDD du pays ou de la région.

PARTENAIRES DU PROJET

Les investisseurs préféreront les développeurs de crédits carbone et les porteurs de projet bien identifiés et capables de réaliser le programme prévu et les réductions d'émissions. Pour faire la preuve qu'un projet est un placement sûr, il faudra détailler les activités incombant à chaque partenaire et attester qu'ils ont la capacité de les réaliser. Des accords juridiquement contraignants avec les partenaires du projet doivent aussi exister et indiquer la liste des activités et le budget de chaque partenaire.

PROGRAMME DU PROJET

Il est essentiel que le descriptif du projet démontre que les activités prévues entraîneront réellement des réductions d'émissions afin qu'un investisseur puisse évaluer le risque du placement. Les investisseurs veulent avoir un programme à long terme avec le détail de chaque activité. Dans les programmes des projets REDD+, il est important de montrer comment chaque facteur, agent et cause sous-jacente de la déforestation sont traités et comment les communautés seront impliquées et les activités de subsistance mises en œuvre.

RÉGIME FONCIER ET DROITS CARBONE

Il est nécessaire de comprendre le cadre juridique et foncier du pays hôte pour s'assurer que les porteurs de projet sont autorisés à développer le projet et que les prévisions de partage des avantages sont cohérentes avec le régime foncier. Ce cadre

sert aussi de base à la détermination de la propriété du carbone. Très peu de pays hôtes du REDD disposent d'une législation claire à propos de la propriété du carbone, et une approche prudente conviendrait pour faire valoir les droits carbone. Après l'étude du régime foncier et l'identification des détenteurs potentiels de droits carbone, les conventions devront préciser comment tous ceux-ci donnent leur accord pour que les droits carbone soient conférés à une entité approuvée par tous les porteurs de projet.

PROJECTIONS FINANCIÈRES

L'établissement de projections financières détaillées sur la vie d'un projet permet de s'assurer que l'investissement contribuera à la viabilité financière à long terme du projet et de négocier un rendement ajusté du risque équitable entre le porteur de projet et l'investisseur. Les projections financières doivent avoir trois composantes : estimations de recettes, coûts de mise en œuvre du projet et coûts de développement lié au carbone. Une fois que ces estimations sont calculées pour la période de comptabilisation, on peut déterminer le cash flow/revenu net, le remboursement en fonction du revenu, le seuil de rentabilité, les besoins de trésorerie au démarrage et évaluer la sensibilité de ces facteurs.

IMPLICATION DES COMMUNAUTÉS

Lorsque des communautés vivent dans le périmètre du projet ou à proximité, elles doivent être impliquées dans celui-ci. Sans une véritable implication des communautés et des programmes bien conçus présentant des alternatives de revenus et de moyens de subsistance, le risque d'échec du projet est plus grand ou les réductions d'émissions ne se concrétiseront pas. Le programme doit détailler chaque activité impliquant

directement les communautés ainsi que tout plan plus vaste englobant le développement des communautés, l'amélioration des moyens de subsistance et de l'emploi.

PARTAGE DES AVANTAGES

Quand on évalue le partage des avantages, il faut considérer tous les avantages reçus par les titulaires des droits et les participants du projet. Il convient de noter que les avantages dégagés des projets de carbone forestier ne sont pas que monétaires et comprennent la protection des bassins versants, la redéfinition du régime foncier et la promotion de meilleures pratiques agricoles. Un programme de partage des avantages doit définir tous les participants du projet et titulaires de droits, et exposer chaque type d'avantage qu'ils recevront. Il faut aussi montrer que l'entité qui gère les fonds contrôle l'aspect financier afin que la gestion des fonds soit conforme aux conventions liées au projet et au programme de partage des avantages.

*Leslie Durschinger, CIO Terra Bella Fund
Terra Global Capital, LLC*



ORGANISATIONS

COMPRENDRE LES ORGANISATIONS

Les capitaux évoqués au chapitre précédent ne sont pas tous accessibles ni applicables à tous les types d'organisations menant des activités favorables aux forêts. Aux caractéristiques d'une organisation (p. ex. taille, siège, structure de gestion, buts) correspondent des types de capitaux auxquels elle peut accéder, avec leur mode de gestion et leur utilisation.

Ce chapitre décrit les divers types d'organisations dont l'activité est de se procurer des fonds et de financer des activités forestières sur le terrain et examine les relations entre les caractéristiques de chaque entité et les flux financiers vers des activités favorables aux forêts.

GRILLE D'ANALYSE DES ORGANISATIONS

CRITÈRES

Les organisations évoquées dans cette partie sont évaluées par rapport à quatre critères de référence représentés par une icône. Bon nombre de ces critères sont très liés et interdépendants, comme on l'expliquera.

- **Responsabilité:** Dans quel sens s'exerce la responsabilité dans l'organisation ? Est-elle descendante, plutôt vers la base (p. ex. communautés) ou ascendante (p. ex. conseil d'administration)?
- **Répartition:** Comment les bénéfices sont-ils répartis – à l'interne ou à l'extérieur de l'organisation?
- **Envergure:** L'organisation est-elle locale, nationale ou internationale?
- **Prise de décision:** Comment se prennent les décisions dans l'organisation ? Sont-elles centralisées ou décentralisées?

Cette partie expose les principales tendances et caractéristiques des organisations menant des activités favorables aux forêts.

Les pages suivantes expliquent ces critères et comment s'en servir pour comprendre les organisations.



ASCENDANTE



DESCENDANTE

RESPONSABILITÉ

Ce premier critère évalue comment l'exercice de la responsabilité dans l'organisation influence la gestion du financement des activités favorables aux forêts.

Options: Ascendante, Descendante

Dans le contexte de la finance forestière, l'orientation de l'exercice de la responsabilité d'une organisation impacte les types de capitaux, le mode de gestion financière et le type d'activité forestière. La responsabilité peut aussi influencer sur l'attitude de l'organisation face aux risques et à la répartition des bénéfices, et vice versa. Il est donc important d'étudier l'impact de l'exercice de la responsabilité sur les décisions opérationnelles lorsqu'on évalue le rapport entre les organisations et les flux financiers destinés aux forêts.

Dans cette partie, l'orientation de l'exercice de la responsabilité est dite « **ascendante** » ou « **descendante** ». Une organisation peut rendre des comptes davantage vers le haut, à son conseil d'administration, ses bailleurs de fonds ou ses actionnaires pour répondre aux « normes déontologiques prescrites » qui peuvent être juridiquement contraignantes ou non. Ou bien elle peut rendre des comptes **vers le bas**, c.-à-d. vers ceux à qui elle fournit des services : public, communautés ou son personnel. Ceci peut être motivé par une « responsabilité ressentie » parfois exprimée par une mission commune (Chisolm, 1995; Fry, 1995; Edwards, 1996).

RÉPARTITION

Ce critère évalue le mode de répartition des bénéfices réalisés par une entité et son incidence sur la gestion du financement des activités favorables aux forêts et vice-versa.

Options: Interne, Externe

Les organisations se caractérisent aussi par l'usage qu'elles font des recettes supplémentaires issues de leurs activités. Les organisations qui les utilisent pour atteindre des objectifs plutôt que pour les répartir comme bénéfices optent pour une distribution **interne** des bénéfices (p. ex. la plupart des ONG et des institutions caritatives). Les organisations optant pour une distribution interne du profit peuvent quand même exercer ou continuer d'exercer des activités lucratives (p. ex. une ONG pourrait lancer la commercialisation de produits forestiers non ligneux).

Les organisations qui distribuent les recettes supplémentaires sous forme de dividendes aux actionnaires ou de bénéfices à d'autres acteurs pour générer de la richesse optent pour une distribution **externe** du profit. C'est le cas des entreprises privées. Cependant, cela n'empêche pas ces organisations optant pour une distribution externe des bénéfices de se lancer dans des activités non lucratives (p. ex. projets dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises comme Fiji Water avec Conservation International (Fiji Water, 2012)).

L'attitude de l'entité vis-à-vis des bénéfices influence le type de capitaux auxquels elle accède et les activités favorables aux forêts qu'elle exerce. Par exemple, les organisations distribuant les bénéfices à l'extérieur exigent qu'un projet produise assez de bénéfices pour rembourser les investissements. Ceci peut exclure automatiquement certains types d'activités favorables aux forêts susceptibles de ne pas dégager les rendements escomptés. Si une organisation distribue ses bénéfices à l'interne, elle peut s'intéresser davantage aux activités qui ne génèrent pas de recettes supplémentaires mais contribuent à sa mission.



INTERNE



EXTERNE



LOCALE

ENVERGURE

Ce critère évalue l'envergure de l'entité et l'impact correspondant sur la gestion du financement des activités favorables aux forêts.

Options: Locale, Nationale, Internationale



NATIONALE

On observe trois niveaux d'envergure. Les organisations peuvent avoir une envergure locale (infranationale) avec des activités de portée locale ; elles peuvent avoir une envergure nationale, avec un siège social dans le pays et des activités dans plusieurs régions; quant à celles ayant une envergure internationale, elles ont un siège social dans un pays mais leurs activités concernent plusieurs pays à différentes échelles.



INTERNATIONALE

Le niveau d'envergure a une incidence sur l'efficacité des activités favorables aux forêts et celle de l'apport de financement. Les organisations d'envergure internationale peuvent bénéficier d'économies d'échelle dans leurs activités mais leur taille peut aussi accroître le coût ou la complexité du lancement de nouveaux projets. Cependant, les entités internationales profitent d'un accès aux réseaux mondiaux, ce qui ouvre l'éventail des financements possibles pour les activités favorables aux forêts.

Les organisations nationales profitent aussi en général d'économies d'échelle, ce qui réduit les coûts de transaction pour les financeurs et les bénéficiaires (Schneider & Cames, 2009). Elles sont aussi plus susceptibles de gérer les fonds ou de les affecter à des activités nationales à long terme pouvant rentrer dans le cadre des objectifs ou des programmes nationaux.

Les organisations locales jouent un rôle essentiel dans les pays qui n'ont pas la capacité institutionnelle pour apporter des financements forestiers au niveau national ou bien pour les gérer. Elles peuvent répondre rapidement à l'évolution des besoins d'un projet et sont souvent mieux placées pour conseiller sur des initiatives appropriées et les réaliser. Les flux de financement vers les instances locales sont aussi souvent plus faciles à suivre et à évaluer que ceux destinés aux organisations nationales et internationales.

PRISE DE DÉCISION

Le 4^e critère évalue comment le type de prise de décision au sein de diverses organisations influe sur la gestion du financement des activités favorables aux forêts.

Options: Centralisée, Décentralisée

La structure de gouvernance interne propre à une organisation se répercute sur ses modalités de réception, de gestion et versement des fonds. Pour évaluer l'influence des organisations sur les flux financiers, il faut voir « qui » détient le pouvoir et « comment » ce pouvoir peut affecter la mise en œuvre.

Pour les besoins de notre analyse, les structures où la décision est **centralisée** se caractérisent par un style de gestion allant du haut vers le bas de la hiérarchie et dans lequel les employés doivent se conformer aux politiques et procédures approuvées par la direction. Ce type de structure peut créer des processus rationalisés et faciliter l'efficacité mais tend à rallonger le délai de prise de décision et délègue très peu le pouvoir, en étant souvent plus bureaucratique.

La prise de décision **décentralisée** se caractérise par moins de niveaux administratifs et une structure de gestion plus horizontale, avec des politiques et procédures moins centralisées. Si l'efficacité peut parfois en pâtir, les directeurs ont la latitude de prendre des décisions, la délégation de pouvoir est encouragée et le processus de prise de décision est facilité grâce à une approche ascendante (O'Reilly et Pfeffer, 2000; Zabojsnik, 2002).

Nous analysons ci-après les tendances importantes concernant les lieux de pouvoir dans les organisations, même si cela dépend des caractéristiques de chacune.



CENTRALISÉE



DÉCENTRALISÉE

GUIDE DES ORGANISATIONS

RESPONSABILITÉ



RÉPARTITION



ENVERGURE



PRISE DE DÉCISION



Les pages suivantes présentent, à l'aide de la grille d'analyse indiquée précédemment, 7 types d'organisations concernées par le financement (accès, gestion, utilisation) d'activités favorables aux forêts. Les critères sont représentés graphiquement à l'aide des icônes ci-contre. Ces icônes représentent les principales options de la grille d'analyse et sont regroupées par critère.

Les icônes figureront en regard de chaque cas étudié dans une « barre d'icônes » telle que présentée ici à gauche. Tous les critères de la grille ne s'appliquent pas à tous les cas. Dans un souci de simplification, toutes les icônes de la barre d'icônes seront grisées par défaut et seules les options explicitement proposées pour chaque cas apparaîtront en couleur.

Par exemple, la barre d'icônes à gauche indique que, dans cette hypothèse d'organisation, il y aurait une responsabilité ascendante, une distribution interne du profit, une gestion locale et une prise de décision décentralisée.

LÉGENDE DES ICÔNES DES ORGANISATIONS

RESPONSABILITÉ



ASCENDANTE



DESCENDANTE

RÉPARTITION



INTERNE



EXTERNE

ENVERGURE



LOCALE



NATIONALE



INTERNATIONALE

PRISE DE DÉCISION



CENTRALISÉE



DÉCENTRALISÉE

TYPES D'ORGANISATIONS

ORGANISATION NON-GOUVERNEMENTALE NATIONALE

RESPONSABILITÉ



Une organisation non-gouvernementale nationale (ONG) est une instance à but non lucratif qui fonctionne indépendamment de l'État dans un pays. Les ONG sont surtout responsables vis-à-vis d'un conseil d'administration ou des administrateurs qui orientent la gestion de l'organisation (ONU, 2012).

RÉPARTITION



Les ONG nationales travaillent surtout aux niveaux local et national et ont souvent une expertise précise dans certains domaines de l'activité respectueuse des forêts (p. ex. formation en gestion forestière durable, gestion des aires protégées, exploitation des produits forestiers non ligneux). En général, leur siège se trouve dans une grande ville afin d'accéder aux lieux de dialogue (groupes de travail, forums, etc.) où ils peuvent faire du lobbying auprès des organismes publics (voir page 75) pour mieux faire évoluer le secteur forestier national. Ils gardent cependant aussi des liens forts avec les organisations communautaires (voir page 77) au niveau local et peuvent parfois réaliser directement des projets grâce à leur personnel régional.

ENVERGURE



PRISE DE DÉCISION



Les ONG nationales ont souvent un accès limité aux réseaux internationaux et lèvent en général des fonds pour les projets forestiers par des subventions (voir page 52) d'origine nationale (Mawdsley et al., 2002; Kim, 2011). Les ONG nationales ont souvent moins de capacités techniques (et sont souvent perçues comme telles) que les organisations internationales, notamment celles sans but lucratif (voir page 71). Des capacités et des réseaux limités (impression ou réalité) les empêchent d'accéder aux capitaux des grands bailleurs de fonds, publics et privés.

En s'attendant au renforcement des capacités et aux moyens techniques des ONG nationales, on pourrait augmenter les volumes de financement mis à leur disposition et améliorer l'efficacité de la mise en œuvre des projets. Un manque de coordination institutionnelle est aussi en partie responsable de doublons entre organisations au niveau des projets. La coordination des priorités nationales de financement (voir page 131) au niveau de l'État pourrait faciliter la collaboration des ONG et une hausse des flux de capitaux vers les projets forestiers conformes aux priorités et aux plans d'action forestiers nationaux (p. ex. NBSAP) aux niveaux national et infranational.

ORGANISATION INTERNATIONALE SANS BUT LUCRATIF

RESPONSABILITÉ



Les organisations internationales sans but lucratif sont des instances d'envergure mondiale qui soutiennent des programmes ciblant les forêts tropicales et réalisent des projets par leurs représentations dans les pays ou des unités dédiées aux projets.

RÉPARTITION



Parmi celles-ci, citons les banques de développement (p. ex. la Banque mondiale), les instances internationales (p. ex. PNUE) et les grandes ONG du domaine de l'environnement (p. ex. WWF).

ENVERGURE



PRISE DE DÉCISION



Ces organisations disposent d'un degré élevé d'expertise technique sur les forêts et privilégient les actions pertinentes aux niveaux national et international. Ceci leur permet de faciliter l'échange de connaissances sur les projets forestiers (p. ex. entre négociations de la CCNUCC et projets forestiers nationaux), et de collaborer sur des problèmes requérant une coordination régionale ou internationale (p. ex. aires protégées transfrontalières ou objectifs d'Aichi – voir page 24). Ces organisations peuvent aussi mettre en œuvre des projets forestiers directement au niveau national, souvent en collaboration avec des ONG nationales (voir page 70) ou des organisations communautaires (voir page 77) (CESAP, 2009). Cependant, leur portée mondiale accroît aussi la bureaucratie interne et la complexité de leur gestion, ce qui peut peser sur l'efficacité des projets. Elles ont leur siège dans de grandes villes et ont accès aux réseaux influents des organismes publics des États donateurs et des grosses entreprises privées du domaine des forêts. Associés à une forte capacité et à la présence de leur personnel dans les régions forestières, ces réseaux leur permettent de drainer des montants considérables destinés aux projets forestiers dans le cadre de certains mécanismes, moins accessibles aux ONG nationales (p. ex. les actions, voir page 48). Certaines de ces instances disposent aussi de recettes provenant de l'adhésion des membres ou de souscriptions publiques (p. ex. WWF). Elles peuvent aussi faire du lobbying et plaider en faveur de certaines priorités dans les programmes forestiers nationaux ou mondiaux, ce qui a un effet positif sur les capitaux disponibles pour certains projets forestiers (Panahirad, 2010; Kim, 2011). Cela peut mener à une meilleure coordination des financements mais aussi à des conséquences inattendues : la priorité donnée au carbone forestier a réduit la dotation financière d'autres projets de gestion forestière durable (ONU, 2012).



© Nafi Palmery/CIAT

COOPÉRATIVE

Une coopérative est une entreprise appartenant à ses membres qui la contrôlent. Ces membres peuvent être clients ou consommateurs, employés ou ouvriers, ou encore fournisseurs ou producteurs. Contrairement aux entreprises qui rendent des comptes à leurs investisseurs, de manière ascendante, les coopératives rendent des comptes à leurs membres, vers le bas, et sont en général créées pour défendre les intérêts de ceux-ci. Les coopératives disposent d'une structure de gestion mais ce sont « des organisations démocratiques où le pouvoir est exercé par les membres qui participent activement aux décisions et à la définition des politiques » (Principe n° 2 de l'ACI, 2012).

Les coopératives de producteurs primaires (p. ex. agriculture et bois) sont particulièrement pertinentes pour les forêts. Ces coopératives peuvent aider leurs membres de nombreuses façons : groupement des achats, stockage et distribution et/ou formation et renforcement des capacités. Ces coopératives visent à lever les entraves au commerce (p. ex. les coopératives de producteurs favorisent une offre abondante de produits et aident leurs membres à accéder aux marchés et à un juste prix [OCDC, 2010]).

Ces coopératives de producteurs primaires, surtout pour les produits agricoles, contrôlent une grande part de marché dans les régions développées (Birchall, 2004) mais ont moins d'influence dans les pays en développement (OCDC, 2010). On considère en général que les coopératives, fortes de certaines valeurs sociales, soutiennent le développement durable (p. ex. 2012 a été proclamée Année internationale des coopératives par les Nations unies). Les coopératives rencontrent souvent des difficultés pour trouver des capitaux, notamment des crédits. Pour les aider, il faut faciliter l'accès aux capitaux à l'aide de catalyseurs susceptibles de motiver les investisseurs potentiels, comme les garanties de crédit (voir page 124).

Les coopératives rencontrent aussi parfois des difficultés internes, comme des membres profiteurs qui prennent plus qu'ils ne donnent (O'Connor, 2003). Des problèmes semblables en gestion des ressources forestières ont été réglés là où existe un fort capital social et une implication importante de la communauté locale dans la gestion des ressources.

RESPONSABILITÉ



RÉPARTITION



ENVERGURE



PRISE DE DÉCISION



ENTREPRISE

RESPONSABILITÉ



RÉPARTITION



ENVERGURE



PRISE DE DÉCISION



Les entreprises sont des organisations qui produisent des biens ou des services pour les vendre à des clients en vue d'un bénéfice. Elles appartiennent à un ou à plusieurs propriétaires qui ont en général apporté des fonds propres et à qui elles doivent rendre des comptes (voir page 48). Elles peuvent réinvestir certains bénéfices (voir page 53) et en distribuer aussi à l'extérieur aux actionnaires. Leur organisation est hiérarchique, un individu ou un groupe gérant les activités de l'entreprise.

Il y a 4 grands types d'entreprises, se différenciant par le type de propriété et de responsabilité des activités. Une entreprise peut appartenir à une seule personne qui en est responsable ou à plusieurs associés entre lesquels la responsabilité est partagée. En revanche, la responsabilité des propriétaires d'une grosse société n'est pas engagée. Une grosse société privée appartient à plusieurs actionnaires, chacun devant obtenir l'accord de la direction pour acheter des actions. Quant à une société cotée en bourse, elle appartient à de nombreux particuliers qui achètent des actions en bourse.

Faire des bénéfices est essentiel pour la majorité des entreprises. Ceci signifie qu'elles doivent trouver l'équilibre entre la rentabilité et une activité respectueuse des forêts. De nombreuses entreprises exercent des activités néfastes pour les forêts dans un but de rentabilité. Certaines activités favorables aux forêts peuvent cependant être rentables (voir chapitre Activités pages 96-109).

Plusieurs catalyseurs peuvent rendre les entreprises plus respectueuses des forêts. On recourt fréquemment à l'investissement public dans une entreprise publique-privée pour favoriser la croissance dans des industries naissantes ou stratégiques (voir page 122). C'est important pour le développement respectueux des forêts parce que le fait que l'entreprise appartienne en partie à l'État sert souvent à susciter des politiques publiques (p. ex. stimuler l'industrie durable du bois).

ORGANISME PUBLIC NATIONAL

RESPONSABILITÉ



RÉPARTITION



ENVERGURE



PRISE DE DÉCISION



Un organisme public est un organe de l'État chargé de l'administration d'un secteur particulier dans le pays. Il est souvent national bien qu'on puisse en trouver au niveau infranational dans les systèmes fédéraux. Un organisme public ne s'occupe pas de réglementation et ne légifère pas tout en étant chargé d'appliquer la législation qui les concerne. Pour éclairer les politiques publiques, il peut aussi fournir de l'expertise et des informations.

La plupart des pays tropicaux ont un organisme chargé des forêts et/ou des aires protégées, dépendant souvent d'un ministère. Par exemple, le Système national des aires protégées du Costa Rica est un organisme qui relève du ministère de l'Environnement (Ministerio del Ambiente, Costa Rica, 2012). Environ 60 % des forêts tropicales du monde sont administrées par l'État et donc gérées par un organisme public (IDR, 2012).

Les organismes chargés des forêts et des aires protégées reçoivent en général des dotations des ministères (voir page 53) ou des subventions internationales (voir page 52). Ils œuvrent parfois en partenariat avec des fonds fiduciaires (voir page 76) quand les capitaux provenant d'autres origines ne suffisent pas à couvrir leur budget de fonctionnement. Les organismes publics ont souvent la capacité de percevoir les droits directs d'accès à la biodiversité (voir page 107).

En Amérique latine et dans les Caraïbes, les recettes des aires protégées dépendent en grande partie des dotations budgétaires ministérielles (~60 %), le reste provenant de sources diverses (~14 %) (Bovarnick et al., 2010). La viabilité financière de certains organismes publics, et donc leur capacité à œuvrer en faveur de la durabilité des forêts, dépend par conséquent en partie de la politique. Les organismes publics ont la possibilité d'accroître leur autonomie et leur stabilité financières en augmentant les recettes qu'ils génèrent. Pour cela, ils doivent disposer de capacité technique et de la souplesse juridique requise (voir Assistance technique page 130) L'instauration par les États de cadres réglementaires serait utile pour l'évaluation et le paiement des services écosystémiques ainsi que pour garantir la durabilité des marchés plus traditionnels comme celui du bois.

FONDS FIDUCIAIRE

RESPONSABILITÉ



RÉPARTITION



ENVERGURE



PRISE DE DÉCISION



Les fonds fiduciaires sont des instances gérant des enveloppes financières. Ils font des investissements ou mettent en œuvre des projets en vue d'un retour sur investissement comme les entreprises¹, mais contrairement à celles-ci, ils ne produisent pas forcément de marchandises. Le but de ces fonds est de soutenir les activités favorables aux forêts par un apport direct de capitaux, un apport indirect de recettes à ces activités, ou la réalisation d'activités favorables aux forêts générant un retour sur investissement. Un fonds fiduciaire peut être: un fonds de dotation (capital initial investi pour réaliser une œuvre ou une mission d'intérêt général); un fonds d'amortissement (une part du capital initial est dépensée chaque année); un fonds autorenouvelable (certains capitaux peuvent être dépensés mais sont reconstitués par d'autres moyens).

Plus de 60 fonds fiduciaires existent déjà (Adams and Victorine, 2011), qui financent surtout les aires protégées. Cette mission se définit de plus en plus comme le financement de services écosystémiques précis. Par exemple, le Partenariat de Fonds pour l'eau en Amérique latine, fournit des capitaux à plusieurs fonds fiduciaires qui financent des services dans le domaine de l'eau et la protection de la biodiversité. Les capitaux des fonds fiduciaires proviennent en général de subventions des donateurs internationaux et des États hôtes. Les entreprises commencent aussi à donner des subventions car elles sont de plus en plus conscientes de leur dépendance par rapport aux services écosystémiques (p. ex. Nestlé Waters [Parker et al, 2012]). Les fonds fiduciaires peuvent aussi générer un gain en fournissant des services écosystémiques (voir page 106). En Amérique latine par exemple, des compagnies de distribution d'eau transfèrent aux fonds liés à l'eau un faible pourcentage de la redevance des usagers. D'autres se dirigent vers les nouveaux marchés de la compensation (voir page 102). Les recettes servent souvent au fonds à couvrir les coûts administratifs ou éventuellement à compenser les capitaux dépensés (ou perdus).² Les fonds fiduciaires peuvent apporter un financement à long terme (Adams and Victorine, 2011) grâce à leur structure mais aussi parce que les décisions sont prises par un conseil représentant en général toutes les parties prenantes, ce qui améliore la légitimité à long terme des activités.

1. Ce livre traite des fonds d'exécution et non des fonds de subvention qui financent les ONG et les organisations communautaires (telles que les définissent Spergel et Taieb, 2008).

2. La capacité à générer un revenu permet aussi aux fonds environnementaux de fonctionner davantage comme des investissements d'infrastructure traditionnels et de lever des capitaux en émettant des obligations par exemple (voir page 51).

ORGANISATION COMMUNAUTAIRE

Les organisations communautaires se créent à l'occasion d'un problème d'intérêt communautaire et se situent au niveau des communautés dans les zones boisées. Souvent établies de façon informelle, elles fonctionnent soit par accord mutuel, soit selon une structure de pouvoir traditionnelle (p. ex. les anciens de la communauté), avec des règles internes (Leach et al., 1997). Ces organisations sont souvent composées de propriétaires forestiers traditionnels ou de ceux qui disposent de droits d'usage sur les ressources. Elles dépendent des ressources forestières pour vivre et sont expérimentées en gestion durable des ressources dont la propriété est partagée (Chhatrea et Agrawal, 2009). Elles ont déjà montré leur efficacité comme gestionnaires d'aires protégées appartenant à une communauté, le rythme de la déforestation dans les forêts gérées par les communautés étant plus faible que dans les aires protégées gérées par l'État (Porter Bolland et al., 2011). Leur implication est cruciale pour garantir le soutien local aux initiatives forestières et pour faciliter une mise en œuvre efficace et efficiente des projets forestiers (MacQueen et al, 2012; Hatcher et Bailey, 2011).

De nombreuses organisations communautaires peinent à accéder seules aux financements pour des projets forestiers, et s'appuient plutôt sur des partenariats avec des organisations internationales sans but lucratif (voir page 71), des ONG nationales (voir page 70)¹ ou des organismes publics (voir page 75). Ces partenariats favorisent souvent l'implication de ces organisations dans les décisions, ce qui contribue à privilégier les résultats favorables aux forêts. Ceci épargne à d'autres organisations un nombre ingérable de décisions opérationnelles et suscite l'adhésion locale à des actions de gestion des ressources forestières. Au fur et à mesure de l'implication croissante de ces organisations dans les décisions financières, il sera sans doute nécessaire de suivre davantage l'utilisation des financements au plan local. Ces organisations communautaires étant intéressées par des questions locales, elles rendent des comptes plus vers le bas, à leurs membres, bien que, selon les projets, leur responsabilité puisse être aussi orientée vers le haut, vis-à-vis des donateurs ou des investisseurs pour respecter les livrables. En général, les décisions sont prises de façon décentralisée ou par consensus. Les gains découlant des projets sont aussi répartis à l'interne, au sein de la communauté.

RESPONSABILITÉ



RÉPARTITION



ENVERGURE



PRISE DE DÉCISION



1. Voir aussi le principe de subsidiarité de la CCNUCC (voir page 20) - promu par un certain nombre de parties au titre du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention (AWG - LCA).

STRUCTURES DE GOUVERNANCE COMMUNAUTAIRE

Le projet de carbone communautaire de Sofala se trouve dans la province du Sofala au centre du Mozambique. Lancé en 2003 au titre du système Plan Vivo par l'université d'Édimbourg et Envirotrade, avec l'aide financière de la Commission européenne, ce projet a deux composantes : 1) le sous-projet Gorongosa, dans la zone tampon ouest du parc national de Gorongosa, qui englobe le projet carbone original de la communauté de Nhambita et 2) le sous-projet du delta du Zambèze, dans la région située au nord du parc national de Gorongosa et de la réserve nationale de Marromeu.

Le projet de Sofala devait être un projet pilote d'implication communautaire intensive dans l'exploitation forestière et l'utilisation du sol. Le système Plan Vivo, qui était alors la seule norme de comptabilisation du carbone pour ce type de projet, se prête bien à ce concept en raison de ses mécanismes très puissants d'implication des participants et de la communauté. Si elle garantit la réalisation de l'objectif du projet (c.-à-d. changer de façon permanente les schémas locaux d'utilisation du sol), cette attention portée à l'implication communautaire est aussi inscrite dans le principe du consentement libre, informé et préalable (CLIP), maintenant généralement considéré comme prérequis pour toute action touchant une zone où vit une communauté.

Le principal but du projet est d'inciter les communautés locales à abandonner la culture sur brûlis traditionnelle pour qu'elles adoptent de nouvelles techniques agricoles qui amélioreront le niveau de vie et réduiront la déforestation et la dégradation des sols. Depuis le début, il était clair que l'implication de la communauté était un processus continu et une partie intégrante de la gestion du

projet. Le système Plan Vivo permet cela car son approche fondamentale est d'exiger l'implication des petits exploitants dans la conception des activités de leur projet. Les techniciens et les formateurs du projet travaillent étroitement avec les participants locaux pour cartographier leurs terres – avec le GPS et par le bornage – et pour choisir les actions les plus souhaitables à partir d'un menu de spécifications techniques. Pour la protection de la forêt (REDD+) et l'agroforesterie, Envirotrade passe ensuite des contrats avec les participants locaux pour les payer pour des actions précises sur une période de 7 à 10 ans. Ces paiements se font une fois par an en fonction des résultats, qui font l'objet d'un suivi et d'un rapport 2 fois par an.

Comme instrument de l'implication des participants et autres acteurs locaux, Envirotrade a créé une association mozambicaine à but non lucratif, Associação Envirotrade Carbon Livelihoods (AECL), officiellement inscrite auprès de l'administration du pays. La forme juridique choisie, l'association, est la seule possibilité pour les entités à but non lucratif au regard de la loi du pays. Actuellement, les membres d'AECL sont des représentants de la communauté et des directeurs d'Envirotrade mais l'adhésion peut facilement être étendue à d'autres acteurs. L'association sert d'interface entre les communautés locales et le promoteur du projet. C'est aussi le canal qui permet de recevoir le financement pour les PSE et l'entité juridique qui signe les contrats pour les services écosystémiques.

AECL est en relation avec les communautés locales en tant que vecteur permettant au promoteur du projet de rencontrer les

exploitants et les associations communautaires concernées.

Entité à but non lucratif dont les membres appartiennent à la communauté, AECL entretient aussi des relations avec l'administration locale, provinciale et nationale (et ses responsables) et avec les ONG actives dans les zones des projets. Les employés d'Envirotrade Sofala Limitada, filiale mozambicaine d'Envirotrade Carbon Limited, gèrent le projet, y compris le suivi, la notification et la vérification. Dans le cadre du projet, cette entreprise fournit des services et des financements à AECL en échange de crédits carbone VER générés par le projet, qu'elle vend à sa société mère hors du Mozambique en vue de la revente sur les marchés mondiaux de la compensation carbone. Le prix du transfert des crédits carbone est fixé à 2/3 des prix finaux atteints sur les marchés mondiaux, ce qui garantit qu'un minimum de 2/3 des gains finaux du carbone générés par le projet – et toute hausse potentielle du prix du carbone – reviennent au Mozambique pour couvrir les dépenses de fonctionnement du projet et les paiements aux communautés et exploitants qui participent.

L'expérience dégagée de ce projet par Envirotrade a montré que la mise en place d'une structure de gouvernance rassemblant toutes les communautés locales est essentielle. Toute initiative rencontrant des problèmes, la seule façon de s'assurer du soutien continu des communautés lors de la recherche de solutions est de les impliquer dans la conception et l'exécution du projet dès le départ. Il ne s'agit pas simplement de veiller au consentement libre, informé et préalable, bien sûr important, mais aussi de faire en sorte que les communautés soient

véritablement parties prenantes de la réussite du projet.

Envirotrade Carbon Limited



ACTIVITÉS

COMPRENDRE LES ACTIVITÉS

Après avoir levé des capitaux, les organisations qui gèrent ou qui acheminent ces fonds vers un projet mettront ensuite en œuvre une activité favorable aux forêts. Ce sont des activités économiques qui tirent de la forêt ou de terres en lisière de forêt, un bien ou un service susceptible de générer un rapport financier. Un exemple d'activité favorable à la forêt pourrait être l'exploitation de bois géré durablement sur des terres autrefois déboisées dans le but de le vendre sur le marché international du bois, ou la fourniture d'un système écosystémique par une forêt naturelle, dont le coût est supporté par le bénéficiaire de ce service.

Certaines activités favorables aux forêts peuvent ne conduire au début qu'à une réduction marginale des pertes forestières par rapport à une situation qui serait restée inchangée. Le degré de durabilité est défini par la façon dont cette activité économique utilisera ou gèrera la forêt ou les terres en lisière de forêt. La conservation d'une zone boisée est plus durable par nature que l'intensification de la production agricole à proximité de la forêt.

Une activité favorable à la forêt devrait en général générer un revenu, même si ce n'est pas toujours le cas. Ce revenu peut être employé pour rembourser les capitaux empruntés, générer des bénéfices ou financer la poursuite de l'activité de l'organisation. Il existe de nombreuses opportunités de création de valeur grâce à l'utilisation des ressources forestières tropicales, qui minimisent ou évitent le déboisement ou la dégradation. Nous présentons dans cette partie plusieurs de ces activités favorables à la forêt.

GRILLE D'ANALYSE DES ACTIVITÉS

CRITÈRES

Comme dans les chapitres précédents, chaque activité sera analysée en fonction de quatre critères : l'ampleur du marché, le délai de récupération, le type de marché et les impacts de l'activité sur les forêts.

- **Ampleur:** Quelle est la taille du marché auquel sont destinés les biens ou les services produits?
- **Délai de récupération:** Quel est le décalage de temps entre la mise en route d'un projet et le moment où une activité commence à générer des rentrées?
- **Type de marché:** Le marché a-t-il une origine réglementaire ou non?
- **Impact:** Quel est l'effet de l'activité pour ce qui est de la durabilité de la forêt : augmentation de la couverture forestière, maintien de celle-ci, ou réduction des pertes forestières?

Il est important de souligner que ce chapitre ne cherche pas à coller une étiquette définitive sur les divers types d'activités. Il ne fait aucun doute que les activités forestières sont réalisées dans des contextes et des paysages différents et qu'elles sont gérées de diverses manières. Il s'agit plutôt de mettre en exergue les grandes tendances, les spécificités et les résultats principaux qui caractérisent généralement chaque type d'activité. Ce chapitre donne donc les informations essentielles propres à chacune et montrera comment leur mise en œuvre minimise, le cas échéant, la déforestation et la dégradation des forêts.

Les pages suivantes développent ces critères et leur utilité pour comprendre les activités favorables à la forêt.

AMPLEUR

Estimation (en milliards d'USD) de la valeur annuelle de la production due à l'activité économique considérée dans les pays forestiers tropicaux (qu'elle soit favorable ou non aux forêts).

Montant en milliards d'USD

Connaître la taille du marché est primordial pour comprendre les activités favorables à la forêt car cela permet de déterminer si un projet est susceptible de vendre ses produits ou services. Cette information est importante pour les investisseurs et les responsables de projet dans la mesure où elle donne une indication de la robustesse d'une activité donnée et de la demande en produits ou services qu'elle génère.

Ce critère s'appuie sur un montant (en milliards d'USD) représentant la valeur annuelle actuelle de la production d'une activité donnée, qu'elle soit ou non bénéfique pour la forêt. La très grande majorité des activités économiques dans les pays forestiers tropicaux ne sont pas encore favorables à la forêt. Il n'est donc pas particulièrement utile d'estimer l'importance actuelle des revenus associés à ces activités. Nous donnons donc celle de l'activité économique en général pour donner une idée de l'ampleur du marché que les activités favorables aux forêts pourraient exploiter. Il suffirait que celles-ci s'emparent de seulement 5 à 10 % du marché total pour qu'on soit en passe d'assurer la durabilité des forêts tropicales.

L'ampleur est estimée à partir de données recueillies dans des bases de données internationales ou des rapports sectoriels.

DÉLAI DE RÉCUPÉRATION

Temps mis par une activité pour commencer à générer des recettes.

Options: Environ 2 à 3 ans, Environ 5 ans, Environ 10 ans, Plus de 10 ans

Lorsqu'on cherche à constituer un capital pour financer un projet forestier, le temps nécessaire avant que le projet ne commence à générer un revenu ou un retour sur investissement est un facteur important. C'est une information majeure pour les investisseurs et l'organisation qui met en œuvre le projet. Certains projets ne généreront un revenu qu'au bout de **10 ans environ** ou nécessiteront **plus de 10 ans** pour cela, comme souvent les projets de reboisement pour produire du bois. D'autres devront générer un rapport financier au bout de **5 ans environ**. Le remboursement des capitaux peut être lié au délai de récupération. La majorité des apporteurs de fonds demanderont un remboursement ou un rendement avant 5 ans. Dans ce cas, un revenu sera en général généré après environ **2 à 3 ans**.

Il est important de noter que le délai de récupération varie en fonction de chaque projet. Nous tentons de déterminer le délai de récupération généralement adapté à chaque activité.

2-3

ENVIRON 2 À 3 ANS

5

ENVIRON 5 ANS

10

ENVIRON 10 ANS

10+

PLUS DE 10 ANS



RÉGLÉMENTÉ

TYPE DE MARCHÉ

Fait de dépendre de la réglementation pour la vente des produits ou services de l'activité sur un marché.



NON RÉGLÉMENTÉ

Options: Réglementé, Non réglementé

Les activités forestières fournissent des biens et des services qui sont ensuite achetés. Lorsque la demande pour ces biens ou services est apparue au fil du temps pour répondre à une nécessité extérieure, on dit que le marché est non réglementé. Par exemple, un propriétaire forestier produit du bois récolté de manière durable pour répondre à une demande croissante dans l'industrie du parquet.

Mais parfois la demande au sein d'un marché est créée par la réglementation. Les réglementations gouvernementales peuvent ainsi créer de la demande, directement ou indirectement, pour certains biens ou services fournis par les projets forestiers tropicaux. Par exemple, la réglementation ou la probabilité d'une réglementation future créent actuellement de la demande pour des crédits de compensation.



APPROCHES FAVORABLES AUX FORÊTS

IMPACT SUR LA FORÊT	APPROCHE DE L'UTILISATION/ LA GESTION DE LA TERRE OU DE LA FORÊT ¹	DESCRIPTION	EXEMPLE
Maintien de la couverture forestière	Conservation	Préservation de zones naturelles boisées existantes ou favorisation de l'extension naturelle de la couverture forestière existante	Aires protégées qui évitent le déboisement dans les forêts existantes
Augmentation de la couverture forestière	Boisement	Transformation en forêt de terres dévolues à d'autres usages ou augmentation du couvert boisé pour atteindre le seuil correspondant à la définition d'une forêt	Plantations d'essences indigènes sur d'anciennes terres agricoles
	Reboisement	Constitution d'un couvert forestier sur des terres autrefois boisées ayant été dégradées ou déboisées jusqu'à passer en dessous du seuil correspondant à la définition d'une forêt	Plantations d'essences indigènes ou exogènes sur d'anciennes terres agricoles
	Restauration/régénération	Constitution d'un couvert forestier sur des terres autrefois boisées ayant été dégradées ou déboisées jusqu'à passer en dessous du seuil correspondant à la définition d'une forêt	Plantations d'essences indigènes ou exogènes dans des zones de forêt déboisées ou dégradées
Réduction des pertes forestières	Intensification	Augmentation de la productivité des terres boisées ou de celles situées en lisière de forêt pour limiter ou éviter la dégradation ou le déboisement par rapport au scénario du laisser-faire (Business as Usual, ou BAU)	Mise en place de protocoles de rotation culturale, de systèmes d'irrigation plus performants et de solutions technologiques qui augmentent le rendement à l'hectare de façon à éviter l'extension des terres agricoles
	Amélioration de l'exploitation forestière	Augmentation de la capacité des forêts à fournir les biens/services tout en réduisant la dégradation des forêts et le déboisement par rapport au scénario du laisser-faire (BAU)	Mise en place de procédures pour un enlèvement plus performant des bois, notamment par des techniques d'exploitation forestière à impact réduit, avec moins de gaspillage de matière et moins de dégâts de vidange

1. Les définitions des approches reprises dans ce tableau s'appuient sur les définitions utilisées par la FAO et expliquées sur le site: <http://www.fao.org/docrep/005/Y4171E/Y4171E10.htm>



AUGMENTATION



MAINTIEN



RÉDUCTION DES PERTES

IMPACT

Impact de l'activité sur la couverture forestière.

Options: Augmentation, Maintien, Réduction des pertes

Certaines activités dépendent de la forêt sur pied pour générer un revenu. Il s'agit de la récolte de produits forestiers non ligneux sur les arbres ou arbustes ou de l'utilisation d'écosystèmes en parfaite santé : écotourisme, crédits de compensation ou bioprospection. Ces activités maintiennent la couverture forestière.

Dans certaines conditions, une activité peut augmenter la couverture forestière, notamment grâce à des actions qui conduisent à une augmentation de la densité ou une réduction de la fragmentation de la couverture forestière existante, ou par le reboisement. Les zones concernées mettent parfois des dizaines d'années à atteindre la maturité. En outre, le reboisement peut être réalisé en monoculture, ce qui n'est pas sans effet sur la biodiversité et les services écosystémiques forestiers.

D'autres activités nécessitent de couper un secteur de forêt pour y créer des plantations ou récolter des produits. Les activités forestières durables, ou celles qui sont favorables aux forêts réduisent au maximum le besoin de dégradation et de déforestation, ainsi que leurs effets. On peut donc considérer qu'elles réduisent les pertes forestières.

Afin d'aboutir au maintien de la couverture forestière, à son augmentation ou à la réduction de la disparition du couvert forestier, chaque activité favorable peut s'appuyer sur une ou plusieurs approches de l'utilisation/la gestion de la terre ou de la forêt. Ces approches sont décrites ci-contre, avec des exemples.

GUIDE DES ACTIVITÉS

AMPLEUR

220
Mrd USD

DÉLAI DE RÉCUPÉRATION

2-3 **5**

10 **10+**

TYPE DE MARCHÉ



IMPACT



Les pages suivantes présentent 8 activités génératrices de revenu et favorables aux forêts, qui s'appuient sur la grille d'analyse présentée dans les pages précédentes. Chaque critère est représenté graphiquement à l'aide des icônes ci-contre. Regroupées par critère, ces icônes correspondent aux grandes options qui ont été dégagées dans la grille d'analyse.

Les icônes figurent en regard de chaque activité dans une « barre d'icônes », présentée à titre d'exemple ici à gauche. Tous les critères de la grille d'analyse ne s'appliquent pas à chaque cas étudié. Dans un souci de simplification, les icônes sont grisées par défaut et seules les options explicitement proposées pour chaque cas apparaîtront en couleur.

Par exemple, la « barre d'icônes » figurant sur la gauche indique que, pour cette activité hypothétique, l'ampleur du marché est 220 milliards d'USD, le délai de récupération est d'environ 2 à 3 ans, le marché est réglementé et c'est une activité qui augmente le couvert forestier.

LÉGENDE DES ICÔNES DES ACTIVITÉS

AMPLEUR

Mrd USD

DÉLAI DE RÉCUPÉRATION

2-3

ENVIRON
2 À 3 ANS

5

ENVIRON
5 ANS

10

ENVIRON
10 ANS

10+

PLUS DE
10 ANS

TYPE DE MARCHÉ



RÉGLEMENTÉ



NON RÉGLEMENTÉ

IMPACT



AUGMENTATION



MAINTIEN



RÉDUCTION
DES PERTES

TYPES OF ACTIVITY

PRODUITS AGRICOLES DE BASE

AMPLEUR

92 220
Mrd USD¹

DÉLAI DE RÉCUPÉRATION

2-3 5

10 10+

TYPE DE MARCHÉ



IMPACT



Plus de 600 millions d'hectares de forêt ont été coupés pour faire place à des activités agricoles (élevage, production de canne à sucre, plantation de soja et de palmiers à huile). La production alimentaire mondiale augmenterait d'environ 70 % d'ici 2050 selon les prévisions, ce qui met en péril les forêts de plus en plus menacées par la conversion en terres arables ou en pâturages (FAO, 2009).

La majeure partie du déboisement s'est produite au Brésil et en Indonésie (FAO, 2010). Ses moteurs principaux sont la production de viande bovine, de soja et d'huile de palme, d'autres produits de base étant également en cause, mais à un degré moindre. Ce phénomène s'explique d'une part par la croissance de la demande, et d'autre part par la faible efficacité alimentaire de la viande, mesurée en valeur nutritionnelle à l'hectare, comparativement à d'autres produits agricoles comme le soja dont la productivité est nettement supérieure, et surtout l'huile de palme, quatre fois plus productive que le soja.

La réaffectation des forêts à des utilisations agricoles du sol produit des émissions de gaz à effet de serre et aussi de nombreux autres impacts sur les écosystèmes : disparition des habitats, dégradation des sols, effets négatifs sur les bassins versants (West, 2010).

Les terres forestières tropicales déboisées ont un rendement annuel des cultures inférieur à la moitié de celui des régions tempérées (West, 2010). Les approches portant sur l'amélioration du rendement, et donc de la durabilité comprennent : l'intensification agricole, l'amélioration de la gestion des sols (Faminow & Vosti, 1998) et les systèmes sylvopastoraux (The Centre for Agroforestry, 2010). Afin d'améliorer les pratiques agricoles, des tables rondes ont été créées pour donner des conseils en pratiques agricoles durables et mettre en place des programmes de certification.

1. Ce chiffre représente la valeur totale estimée de la production de bœuf, de soja et d'huile de palme des pays forestiers tropicaux.

PRODUITS AGRICOLES DE BASE

PRODUIT DE BASE	POURCENTAGE DE LA PRODUCTION EN VOLUME DES PAYS FORESTIERS TROPICAUX	PREMIERS PRODUCTEURS TROPICAUX (% DE LA PRODUCTION MONDIALE, PAR CATÉGORIE DE PRODUIT)	VALEUR ESTIMÉE DE LA PRODUCTION DES PAYS FORESTIERS TROPICAUX (USD)	INITIATIVES PROPRES À CHAQUE MARCHÉ
Bœuf	44%	Brésil (14%) Chine (10%)	14,2 Mrd (47 %)	Table ronde mondiale sur le bœuf durable; Rainforest Alliance
Soja	41%	Brésil (26%) Chine (6%) Inde (5%)	47,1 Mrd (45 %)	Table ronde sur le soja responsable; Association (RTRS)
Huile de palme	100% (14%)	Indonésie (45%) Malaisie (39%)	30,9 Mrd (100 %)	Table ronde sur l'huile de palme durable (RSPO); Rainforest Alliance
	(XX%) indique le pourcentage bénéfique aux forêts		(XX%) Part du marché mondial détenu par les pays forestiers tropicaux	

EXPLOITATION DU BOIS

AMPLEUR

76 117
Mrd USD¹

DÉLAI DE RÉCUPÉRATION

2-3 5

10 10+

TYPE DE MARCHÉ



IMPACT



L'exploitation du bois représente 4 % du PIB (Butler, 2012). Elle est à l'origine des deux tiers de la déforestation tropicale (Geist & Lambin, 2001) et a pour objectif la production de bois d'œuvre, de bois de feu et de charbon de bois.

Le bois de feu est utilisé quotidiennement par 1,4 milliards d'habitants dans les pays forestiers tropicaux. La demande de bois de feu contribue largement à la déforestation et à la dégradation, surtout en Afrique subsaharienne. La déforestation pour la production de bois est aussi une conséquence de la demande internationale de bois qui crée un marché illégal : 30 % des bois feuillus et du contreplaqué commercialisés dans le monde seraient ainsi « d'origine douteuse » (American Forest & Paper Association, 2004). Dans certains pays, 90 % de l'exploitation forestière est illégale en vertu des lois existantes (Banque mondiale, 2012).

Le bois peut être récolté par des pratiques légales et plus durables qui réduisent la déforestation, voire qui préservent la couverture forestière. Elles comprennent l'exploitation forestière à impact réduit (EFIR) (Tropical Forest Foundation, 2009), la récolte sélective (Global Environmental Governance Project, 2009) et la plantation sur des sols dégradés ou déboisés (Fleshman, 2008). Les deux premières pratiques d'exploitation concernent les forêts naturelles, tandis que le reboisement de terres dégradées ou déboisées permet d'éviter le déboisement de forêts tropicales naturelles en déplaçant les récoltes de bois.

Le FSC (Forest Stewardship Council) a élaboré un programme de certification qui vise à développer l'utilisation de bois durable et récolté de manière légale. Les pays forestiers tropicaux sont peu nombreux à avoir adopté la certification. Selon les dernières données, les meilleures pratiques d'aménagement requises pour obtenir la certification augmentent l'efficacité des opérations forestières. L'investissement initial représenté par la certification est récupéré ensuite par l'efficacité supérieure des projets et la possibilité d'obtenir des prix plus élevés (Forest Footprint Disclosure Project, 2011).

1. Ce chiffre représente la valeur totale estimée de la production de bois rond industriel et de bois de chauffage.

EXPLOITATION DU BOIS

PRODUIT DE BASE	POURCENTAGE DE LA PRODUCTION EN VOLUME DES PAYS FORESTIERS TROPICAUX	PREMIERS PRODUCTEURS TROPICAUX (% DE LA PRODUCTION MONDIALE, PAR CATÉGORIE DE PRODUIT)	VALEUR ESTIMÉE DE LA PRODUCTION DES PAYS FORESTIERS TROPICAUX (USD)	INITIATIVES PROPRES À CHAQUE MARCHÉ
Bois rond industriel	30%	Brésil (8%) Chine (7%) Indonésie (4%)	41,5 Mrd (41 %)	Forest Stewardship Council (FSC); Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC)
Charbon de bois	83%	Brésil (13%)	Aucune donnée	-
Bois de chauffage	82%	Inde (17%) Chine (10%)	34,6 Mrd (72 %)	-

(XX%) Part du marché mondial détenu par les pays forestiers tropicaux

PFNL

AMPLEUR

65 879
Mrd USD¹

DÉLAI DE RÉCUPÉRATION

2-3 5

10 10+

TYPE DE MARCHÉ



IMPACT



Les produits forestiers non ligneux (PFNL) sont des produits récoltés dans les forêts tropicales humides qui n'entraînent pas normalement de déforestation. Les PFNL comprennent des aliments et condiments, tels que fruits, noix et épices, des produits médicinaux, cosmétiques ou à valeur culturelle tels que des résines, des gommés et des plantes (FAO, 2012). Plusieurs PFNL alimentent à présent des marchés très importants au plan mondial, comme ceux des noix du Brésil, du caoutchouc et du liège pour citer les plus importants (PRP, 2009).

La récolte des PFNL n'entamant pas habituellement la couverture forestière, ces produits peuvent constituer une source supplémentaire de revenus pour les projets de REDD+ et autres projets de conservation du couvert forestier. Mais elle commence à être un moteur de déforestation et de dégradation forestière, notamment lorsque l'augmentation de la demande entraîne la transformation de la nature de l'activité en passant de la récolte en forêt naturelle à la plantation. En Afrique, en Amérique du Sud et surtout en Asie, les plantations d'hévéa ont conduit à la disparition massive de la forêt (PRP, 2009). Il semble bien que l'augmentation de la demande pour certains PFNL ait des effets négatifs sur la forêt et puisse aussi se traduire par la destruction du produit lui-même (Wickens, 1991).

Pour assurer la durabilité de la récolte des PFNL, il est essentiel que leur prélèvement se fasse localement dans une forêt naturelle, en évitant la surexploitation.

La plupart des PFNL se vendent sur de petits créneaux. La transformation de ceux-ci en grands marchés compromet leur gestion durable (Strassberg, 2012). Afin de maximiser les revenus tirés de la production de PFNL de chaque projet, il est préférable de conforter sa position sur les marchés équitables et écologiques.

1. Ce chiffre représente la valeur totale estimée de la production de bananes, de noix du Brésil, de fèves de cacao et de caoutchouc naturel.

PFNL

PRODUIT DE BASE	POURCENTAGE DE LA PRODUCTION EN VOLUME DES PAYS FORESTIERS TROPICAUX	PREMIERS PRODUCTEURS TROPICAUX (% DE LA PRODUCTION MONDIALE, PAR CATÉGORIE DE PRODUIT)	VALEUR ESTIMÉE DE LA PRODUCTION DES PAYS FORESTIERS TROPICAUX (USD)	INITIATIVES PROPRES À CHAQUE MARCHÉ
Bananes	96%	Inde (29%) Chine (10%)	36,6 Mrd (94 %)	Rainforest Alliance
Noix du Brésil	100%	Bolivie (45%) Brésil (40%)	0,327 Mrd (100 %)	-
Fèves de cacao	100%	Côte d'Ivoire (30%) Indonésie (20%) Ghana (15%)	7,58 Mrd (100 %)	Rainforest Alliance
Caoutchouc naturel	100%	Thaïlande (31%) Indonésie (26%)	21,6 Mrd (100 %)	-

(XX%) Part du marché mondial détenu par les pays forestiers tropicaux

CRÉDITS DE COMPENSATION

AMPLEUR

0,524
Mrd USD¹

DÉLAI DE RÉCUPÉRATION

2-3 5

10 10+

TYPE DE MARCHÉ



IMPACT



Dans un marché compensatoire, les pollueurs achètent des crédits de compensation dont la valeur est équivalente à la réduction des dommages environnementaux obtenue par d'autres. Les acheteurs répondent à une obligation légale ou agissent de leur propre gré. Le nombre d'hectares de forêt dans 49 pays dont la préservation a été financée par des crédits de compensation des émissions de carbone forestier s'élevait jusqu'au début de 2011 à environ 7,9 millions (Ecosystem Marketplace, 2011). Des intermédiaires peuvent aussi acheter ces crédits pour les revendre (ou les annuler). Quoi qu'il en soit, ils sont une source de revenu pour les activités favorables aux forêts.

Dans les forêts tropicales, des crédits de compensation peuvent être générés pour le carbone, la biodiversité, et bientôt la terre (voir les crédits de compensation en surface terrière page 103). Les crédits de compensation carbone sont créés lorsque des émissions de carbone dues à la déforestation ou à la dégradation sont évitées ou lorsque du carbone est séquestré par boisement ou reboisement. Les transactions portant sur le carbone forestier sont effectuées sur les marchés volontaires ou sur un marché d'engagements contraignants, le plus important étant le système d'échange de quotas d'émissions de l'UE.

On peut générer des crédits de compensation de biodiversité par le reboisement, la restauration des habitats ou la prise en compte de la disparition de la biodiversité évitée. Les transactions de crédits de compensation de biodiversité sont principalement des transactions sur mesure sur des marchés volontaires.

Le marché de la compensation des émissions de carbone forestier est encore petit par rapport à d'autres marchés de compensation. Il est appelé à se développer si les crédits de compensation provenant des forêts tropicales sont autorisés sur les marchés d'engagements contraignants du carbone.

1. Ce chiffre représente la valeur totale estimée des crédits de compensation relatifs au carbone forestier et à la biodiversité.

CRÉDITS DE COMPENSATION EN SURFACE TERRIÈRE

Le Code brésilien de la Forêt exige que toutes les propriétés rurales du pays conservent une portion de terre à l'état naturel. Ces zones sont appelées Reserva Legal. La surface de Reserva Legal varie suivant la région : de 80 % en Amazonie, elle est de 35 % dans la région du Cerrado et de 20 % dans les régions Sud et Sud-Est.

Un grand nombre de domaines ruraux ne respectent toutefois pas la loi. On estime ainsi que 60 millions d'hectares devraient être transformés en Reserva Legal pour que la loi soit appliquée.

La création d'une Reserva Legal est aujourd'hui une procédure fastidieuse et onéreuse. Les propriétaires peuvent essentiellement choisir entre :

a) reboiser les terrains concernés en plantant des essences indigènes ; ou

b) trouver d'autres propriétaires possédant des terrains de Reserva Legal en sus de la surface exigée et négocier un accord bilatéral avec eux (sans visibilité des valeurs faisant l'objet d'autres transactions), vérifier la validité du titre de propriété du vendeur en consultant plusieurs notaires et cadastres, obtenir des cartes géoréférencées pour les terrains concernés, présenter un dossier et obtenir l'approbation de l'administration environnementale compétente et enfin, enregistrer cette transaction auprès d'un notaire.

Il apparaît donc que la procédure de création d'une Reserva Legal rend difficile le respect du Code de la Forêt.

Pour remédier à ce problème, les propriétaires terriens peuvent à présent remplir leurs obligations au moyen des Cotas de Reserva Ambiental (crédits de réserve environnementale). Ce sont des certificats attestant de la création des Reservas Legales (par l'une des activités évoquées plus haut) et qui peuvent servir à des tiers pour satisfaire les exigences légales auxquelles ils sont soumis. La création de la bourse d'échanges des services environnementaux de Rio de Janeiro, BVRio, vise à faciliter l'échange de ces crédits. Elle permettra aux acheteurs et aux vendeurs de voir les prix pratiqués et de ne pas avoir à rechercher tous seuls la contrepartie de la transaction qu'ils souhaitent effectuer.

L'échange de crédits Cotas de Reserva Ambiental par le biais de BVRio devrait augmenter le degré d'application du Code brésilien de la Forêt et constitue une nouvelle source de fonds pour la protection de la forêt, qui devrait se solder par une augmentation de la couverture forestière et de la séquestration du carbone au Brésil.

Pedro Moura Costa
BVRio - Bolsa Verde do Rio de Janeiro
<http://www.bvrio.org>

ÉCOTOURISME

AMPLEUR

991 227
Mrd USD¹

DÉLAI DE RÉCUPÉRATION



TYPE DE MARCHÉ



IMPACT



L'écotourisme est le voyage pratiqué par des personnes visitant un écosystème pour en apprécier l'état naturel intact (Lindberg, 1997). Les écotouristes paient pour visiter une forêt tropicale vierge et assurent ainsi, par leur financement, la pérennité de sa préservation. L'écotourisme repose sur les principes de la réduction maximale des impacts, la prise de conscience écologique et l'octroi d'avantages financiers à la conservation et aux populations locales (La Société internationale d'écotourisme, 2012). Les activités d'écotourisme comprennent la randonnée d'aventure, les circuits accompagnés, l'observation de la faune et de la flore sauvages et les circuits d'accrobranche.

Les touristes créent des emplois et des opportunités commerciales. Les communautés locales, les autorités et les propriétaires de terres tirent profit de la préservation des forêts. L'écotourisme peut générer en moyenne entre 3,26 et 6,58 USD par an et par hectare de forêt sur pied (WWF, 2009).

Mais l'écotourisme peut se transformer en menace pour la forêt lorsque les initiatives florissantes créent de la demande pour plus d'hôtels, de routes et d'infrastructures pour subvenir aux besoins des touristes et du personnel. Certaines activités d'écotourisme peuvent même nuire à l'habitat et à la culture au plan local.

Bien développé en Afrique du Sud et en Asie du Sud-Est, l'écotourisme est aussi en train d'apparaître dans certaines régions de l'Amérique Latine malgré les difficultés d'accès rencontrées dans les régions amazoniennes les plus reculées et les plus intéressantes (WWF, 2009). L'écotourisme connaît une croissance mondiale trois fois plus rapide que celle de l'industrie dans son ensemble. Les communautés forestières tropicales et les propriétaires terriens devraient normalement récolter les fruits de cet essor sous forme d'avantages financiers, environnementaux et sociaux.

1. Ce chiffre représente la valeur totale estimée à la production du tourisme dans les pays forestiers tropicaux.

MODÈLE DE REVENU MIXTE

Global Green Carbon (GGC) développe un projet de reboisement de longue durée ayant des objectifs multiples : atténuation du changement climatique, favorisation de la biodiversité, promotion de la microentreprise et création de sources de revenu mixtes pour les communautés défavorisées. Situé dans la municipalité d'El Castillo dans la province de Rio San Juan au sud-est du Nicaragua, ce projet vise, par l'implication de petits agriculteurs, à reboiser 2 500 ha de pâturages dégradés dans la région agricole qui empiète actuellement sur la Réserve biologique Indio-Maíz. Cette région subit des coupes de bois illégales et un défrichement sauvage en vue de l'implantation de cultures vivrières par des agriculteurs provenant d'autres régions. Le projet de GGC transformera en forêt des terres peu productives sans guère de valeur écologique ou monétaire pour en tirer un gain durable à perpétuité.

Ce projet est un copartenance sur 35 ans entre Global Green Carbon-Nicaragua (GGC-N) et environ 500 agriculteurs. Il est apparu très rapidement que le projet se devait d'avoir une stratégie de gestion des terres intégrée panachant diverses sources de revenu. Les rentrées principales du projet proviennent du bois certifié FSC mais ne se matérialiseront que dans 10 ans. Il fallait donc pallier ce manque de rentrées aux stades initial et intermédiaire du projet à l'aide d'autres sources échelonnées dans le temps, certaines commençant à générer un revenu un à cinq ans après le démarrage et d'autres six à dix ans après. Par ailleurs, la diversification de la production agricole (crédits carbone, bois, plantain, bambou) renforce la stabilité du projet face à la volatilité des marchés.

Le reboisement des terres porte principalement sur des essences indigènes, dont quelques essences de bois exotique de forte valeur. Les terres seront par ailleurs majoritairement vouées à l'agroforesterie, avec en particulier le cacao à haute qualité gustative, des cultures de plantain et haricots et le bambou indigène. Le plantain et les haricots généreront des rentrées dès la 2ème année, le cacao, dès la 4ème, le bambou à partir de la 5ème, la vente des certificats Plan Vivo entre la 1ère et la 5ème année, tandis que les recettes tirées de l'exploitation durable du bois apparaîtront à partir de la 10ème année. Le revenu estimé d'un agriculteur possédant 5 hectares consacrés au projet s'élèvera à 2 100 USD/an au bout de 5 ans et atteindra environ 9 000 USD chaque année au bout de 25 ans (en USD 2011). Le revenu des agriculteurs est assuré à ce niveau et indéfiniment pourvu qu'ils gèrent durablement le bois à valeur élevée conservé sur les parcelles.

Jusqu'ici en phase pilote, le projet passe en ce moment à la 1ère étape de la phase de mise en œuvre. La réussite du projet repose surtout, pendant sa durée de vie et au-delà, sur la création de sources de revenu multiples apportées par différents produits agricoles.

Kirsten McGregor
Global Green Carbon Corporation
<http://www.globalgreencarbon.com>
kmcgregor@globalgreencarbon.com

FOURNITURE DIRECTE DE SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

AMPLEUR

0,0046
Mrd USD¹

DÉLAI DE RÉCUPÉRATION



TYPE DE MARCHÉ



IMPACT



La fourniture directe de systèmes écosystémiques consiste à assurer la prestation de ces services à un bénéficiaire connu. Parfois, les fournisseurs et les bénéficiaires des services sont les mêmes (par ex. agriculteurs qui se garantissent un approvisionnement en eau par le reboisement des collines surplombant leurs terres). Cette activité peut aussi être l'objectif secondaire de la fourniture directe de biodiversité (page 107). Lorsque des usagers bénéficient de services écosystémiques de manière quasi exclusive, ils peuvent payer les fournisseurs pour ces services. S'agissant de paiements écosystémiques directs, il n'y a pas création de crédits de compensation : le bénéficiaire paie simplement le fournisseur pour assurer la continuité de l'approvisionnement.

Les forêts tropicales fournissent maints services écosystémiques. La préservation de la forêt et de sa capacité à fournir ces services peut faire l'objet de paiements. Le PSE le plus courant porte sur les services rendus par les bassins versants. Dans ce système, les usagers de l'eau en aval paient les propriétaires fonciers en amont pour gérer les bassins versants de manière durable c.-à-d. pour augmenter ou préserver la quantité et la qualité de l'eau qui s'écoule vers l'aval. Les bénéficiaires payeurs peuvent être des fabricants de boissons, des compagnies de distribution d'eau, des sociétés hydroélectriques, voire des agriculteurs (Stanton, 2010). Ces paiements directs pour services écosystémiques peuvent être effectués sur une base entièrement volontaire par les bénéficiaires ou être facilités par le secteur public. Par exemple, au Mexique, les rentrées dues à une augmentation de la redevance sur l'eau ont été affectées aux communautés en échange de la préservation de forêts menacées par la déforestation (Muñoz-Piña, 2007).

Même si la gestion de ces transactions peut être effectuée par des organisations variées, en Amérique latine où elles sont assez fréquentes, de plus en plus de fonds fiduciaires s'en chargent (page 76). Ces fonds administrent des systèmes nationaux (Mexique ou Costa Rica), mais également des dispositifs régionaux ou à l'échelle du bassin versant, comme le fonds Fondo Agua por la Vida y la Sostenibilidad en Colombie. Ce fonds paie les agriculteurs pour préserver la couverture forestière du bassin versant local : 1,8 millions d'USD ont été levés et ont servi à la sauvegarde de 125 000 hectares de forêt (Goldman, 2010).

1. Ce chiffre représente la valeur totale estimée à la production des paiements directs pour services écosystémiques d'eau dans les pays forestiers tropicaux.

FOURNITURE DIRECTE DE BIODIVERSITÉ

La fourniture directe de biodiversité consiste à réaliser des actions visant spécialement la conservation ou la favorisation de la biodiversité. Il s'agit souvent de protéger les habitats riches en biodiversité en créant une aire protégée ou une réserve naturelle. Des organismes publics constituent des aires protégées sous l'administration de l'État, mais dans de nombreux pays, des communautés ou de grands propriétaires fonciers ont également des moyens à leur disposition pour créer des aires protégées privées. D'autres actions de renforcement de la biodiversité sont plus ciblées et visent des espèces particulières (protection des nids d'oiseaux par ex.). La fourniture directe de biodiversité repose souvent sur des subventions (voir page 52) ou des financements publics (voir page 53). En Amérique Latine et dans les Caraïbes, 14 % seulement du budget des aires protégées provient de droits d'utilisation ou d'accès (Bovarnick et al., 2010). La fourniture de biodiversité peut être liée à celle de services écosystémiques (voir page 106) ; elle peut aussi être associée au tourisme (hôtels et guides par ex., voir page 104), ou éventuellement à la bioprospection (voir page 109).

Ce type d'activité se caractérise par des recettes provenant de droits d'accès ou d'utilisation de la biodiversité. Dans la plupart des cas, le fournisseur de biodiversité fait payer les personnes souhaitant pratiquer un loisir dans la région riche en biodiversité. Il peut s'agir de droits d'entrée pour les visiteurs d'aires protégées, de redevances de concessions pour les entreprises fournissant des services touristiques dans une région donnée, d'autorisations et de licences pour les entreprises ou les personnes souhaitant pratiquer la chasse ou d'autres activités, de taxes hôtelières ou d'aéroport auxquelles sont soumis les touristes visitant des régions ou pays à haute valeur pour la biodiversité. Les droits d'accès à la biodiversité sont une source de recettes utile pour les régions boisées tropicales dont la conservation est très importante, et où la production de denrées agricoles ne peut se faire. Ces recettes dépendent de la capacité d'organisations à préserver la forêt de telle façon que la biodiversité y prospère, tout en attirant des visiteurs. Les sommes collectées peuvent être redistribuées dans d'autres secteurs tout aussi importants pour la biodiversité mais moins accessibles (taxe d'aéroport pour la conservation à Belize par ex. (Parker et al, 2012)).

AMPLEUR

Mrd USD

DÉLAI DE RÉCUPÉRATION



TYPE DE MARCHÉ



IMPACT





BIOPROSPECTION

La bioprospection est la recherche dans les forêts tropicales de médicaments ou d'autres produits d'origine naturelle susceptibles d'être commercialisés. Elle repose habituellement sur un accord contractuel passé entre une organisation (firmes pharmaceutiques ou institutions universitaires) et un État, un propriétaire foncier ou une communauté autochtone. Le marché pharmaceutique mondial s'élève à 640 milliards d'USD. 25 à 50 % des médicaments proviennent de ressources naturelles (Ten Kate, 1999).

En contrepartie, les États et les propriétaires fonciers touchent une indemnisation initiale et souvent une part des bénéfices provenant de toute commercialisation ultérieure d'un produit. Par exemple, l'institut national de la biodiversité du Costa Rica a levé 4,2 millions d'USD du fait d'un accord conclu avec l'entreprise pharmaceutique Merck (WWF, 2009).

La bioprospection qui fait fi d'une procédure en bonne et due forme (sans juste contrepartie versée aux propriétaires) est appelée biopiraterie. Le « Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation » comprend des dispositions sur l'Accès et le Partage des Avantages qui imposent aux parties à la CDB de l'ONU de répartir équitablement les avantages tirés de la bioprospection en vertu d'une obligation légale (Kamau, 2010).

Comme dans toute activité génératrice d'un revenu, les propriétaires fonciers doivent compter avec des résultats aléatoires. Pendant le même temps, les droits de bioprospection s'élèvent pour les entreprises pharmaceutiques sous l'effet de systèmes de partage des bénéfices plus performants.

AMPLEUR

0,0042
Mrd USD¹

DÉLAI DE RÉCUPÉRATION

2-3 5

10 10+

TYPE DE MARCHÉ



IMPACT



1. Ce chiffre représente la valeur totale estimée de la bioprospection dans les pays forestiers tropicaux.



CATALYSEURS

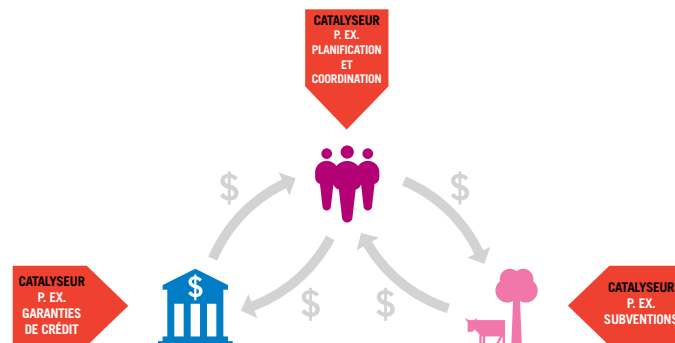
COMPRENDRE LES CATALYSEURS

Les interventions politiques, les mécanismes d'aide publique ou les initiatives du secteur privé, désignés collectivement par catalyseurs, visent à accroître les flux financiers entrant et sortant des activités favorables aux forêts, ainsi qu'à réduire les risques financiers associés. Les catalyseurs sont étudiés du point de vue de l'entité qui les fournit.

On distingue différents types de catalyseurs, généralement en fonction de la façon dont ils cherchent à réduire le risque, améliorer la gestion financière ou accroître les flux financiers. Chaque catalyseur peut agir sur trois domaines : l'accès et la mise à disposition de capitaux, l'assistance à la gestion des capitaux et à l'affectation de ceux-ci par les organisations, le soutien aux activités économiques pouvant être mises en œuvre par les organisations. Par exemple, une garantie de crédit favorise l'accès au capital, la planification et la coordination aident les organisations à affecter judicieusement les investissements, tandis que les subventions financent la production d'un revenu par des activités favorables aux forêts (voir Figure 2).

Les modalités de financement et les domaines visés par les flux financiers ont une incidence sur les activités favorables aux forêts. Les fonds peuvent ainsi être injectés dans la prise de décisions de haut niveau ou l'élaboration de certaines réglementations. Cette partie décrit les différents mécanismes de catalyse des moyens financiers, ainsi que les dispositifs d'accroissement des flux financiers.

Figure 2: Les catalyseurs agissent sur tous les éléments de la grille d'analyse.



GRILLE D'ANALYSE DES CATALYSEURS

CRITÈRES

Chacun des catalyseurs examinés dans ce chapitre sera analysé par rapport à deux critères, représentés chacun par une icône. Les critères sont souvent liés et interdépendants ; ces liens seront explicités dans le texte.

- **Risque:** Le recours au catalyseur implique-t-il un risque financier?
- **Niveau d'action:** Comment le catalyseur favorise-t-il les flux financiers dans un projet forestier?

L'analyse des différents catalyseurs implique forcément une part de subjectivité. Il est important de souligner, comme dans les chapitres précédents, que le but n'est pas de coller une étiquette définitive sur chaque type de catalyseur. Il s'agit plutôt de souligner les *grandes tendances* et les *attributs principaux* des catalyseurs qui se dégagent en général.

Les pages suivantes développent ces critères et leur utilité pour comprendre les catalyseurs.



OUI

RISQUE

L'entité fournissant le catalyseur court-elle un risque de perdre de l'argent?

Options: Oui, Non

Avant d'intervenir pour accroître, de manière directe ou indirecte, les flux de fonds dont bénéficieront les forêts, il est essentiel que l'entité de catalyse comprenne bien les répercussions financières de son intervention. Celle-ci a forcément un coût dû aux frais administratifs ou de mise en œuvre etc. Mais dans certains cas, l'entité qui fournit le catalyseur doit prendre un risque financier, qui peut être lié à l'endettement ou à des impayés futurs.

Dans certains cas, le risque financier peut être considéré comme faisant partie du coût normal d'une politique et n'est donc pas une source d'inquiétude. Mais dans d'autres, la prise d'un risque financier peut être dissuasive. Il est donc important de comprendre si l'entité de catalyse prend effectivement un risque financier et si celui-ci est à la mesure de sa capacité dans ce domaine et de son attitude vis-à-vis du risque.



NON

NIVEAU D'ACTION

Ce critère montre où agit le catalyseur dans la grille d'analyse.

Options: Capitaux, Organisations, Activités

Chacun des catalyseurs agit sur un élément précis de la grille d'analyse utilisée dans les trois chapitres précédents de ce livre : accès et disponibilité des types de capitaux, facilitation des flux financiers dans les organisations, soutien de l'activité favorable aux forêts. La connaissance du niveau d'action de chaque catalyseur selon qu'il agit sur les capitaux, les organisations ou les activités permet de comprendre quel est le catalyseur le plus approprié pour une activité forestière donnée, ce qui contribue à accroître les moyens financiers et à guider les décisions politiques.

Les catalyseurs agissent sur les capitaux, les organisations ou les activités de plusieurs façons différentes, y compris en réduisant le risque et en augmentant la demande. Par exemple, un prêt peut être accompagné d'une garantie, c'est-à-dire en quelque sorte d'une protection contre le risque financier pour le prêteur. Cette garantie présente un attrait pour le prêteur qui finance les activités les plus risquées. Une autre solution consiste à établir un prix plancher (voir page 137) pour favoriser la création d'un revenu. Ce critère augmente l'efficacité catalytique car il cible les actions sur les types de capitaux, les organisations ou bien les activités favorables aux forêts.



CAPITAUX



ORGANISATIONS



ACTIVITÉS

GUIDE DES CATALYSEURS

RISQUE



NIVEAU D'ACTION



Les pages suivantes présentent 14 catalyseurs d'accroissement et de facilitation des flux financiers ciblant les forêts, qui s'appuient sur la grille d'analyse présentée dans les pages précédentes. Chaque critère est représenté graphiquement à l'aide des icônes ci-contre. Regroupées par critère, ces icônes correspondent aux grandes options qui ont été dégagées dans la grille d'analyse.

Pour chaque catalyseur proposé, les icônes figurent dans une « barre d'icônes », présentée à titre d'exemple ici à gauche. Tous les critères de la grille d'analyse ne s'appliquent pas à chaque cas étudié. Par souci de simplification, les icônes sont grisées par défaut et seules les options explicitement proposées pour chaque cas apparaîtront en couleur.

Par exemple, la « barre d'icônes » figurant sur la gauche indique que ce catalyseur hypothétique n'est associé à aucun risque financier et qu'il agit de manière préférentielle sur l'accès aux capitaux.

LÉGENDE DES ICÔNES DES CATALYSEURS

RISQUE



OUI



NON

NIVEAU D'ACTION



CAPITAUX



ORGANISATIONS



ACTIVITÉS

TYPES DE CATALYSEURS

CO-INVESTISSEMENT

RISQUE



NIVEAU D'ACTION



Si un projet est perçu comme étant risqué tout en ayant un rendement insuffisamment important, la plupart des investisseurs privés n'apporteront pas de capitaux. Dans ces conditions, si l'activité fournit des avantages d'intérêt général, un organisme public pourrait mettre les fonds nécessaires. C'est ce que l'on appelle le cofinancement. Par sa participation, le secteur public permet aux investisseurs privés d'améliorer le couple risque-rendement de leur investissement, ce qui le rend plus attractif pour le secteur privé et facilite la tâche des organisations réalisant des activités bénéfiques aux forêts qui cherchent à réunir les capitaux nécessaires.

Le co-investisseur public peut réduire le risque supporté par les autres investisseurs de deux façons, dont la première consiste à apporter des financements à des conditions préférentielles, ce qui améliore le rendement des autres investisseurs. Lorsqu'un co-investisseur prête des fonds, le taux d'intérêt demandé est inférieur à celui du marché. En intervenant en fonds propres, il peut soit limiter son rendement ou s'assurer d'absorber les pertes éventuelles. Deuxièmement, le co-investisseur public peut offrir une expertise spécifique. Par exemple, les banques de développement entretiennent des relations étroites avec les gouvernements hôtes (ce qui réduit le risque politique) et appliquent des mesures de protection en matière sociale et environnementale, dont l'exercice strict de la diligence raisonnable.

De nombreuses institutions financières publiques, en particulier les banques de développement, ont une expérience étendue du co-financement et sont intéressées par le financement d'activités favorables aux forêts. Les investisseurs et les fonds spécialisés dans la forêt sont parfois moins expérimentés dans le domaine du co-financement, ou plus frileux, même si certains réalisent des investissements à des conditions préférentielles avec le secteur privé. Le Programme d'investissement forestier (PIF), par exemple, peut fournir des fonds propres assumant une position de première perte mais seulement par rapport à un autre fonds et non un projet particulier (FIC, 2010).

Les co-investissements permettent donc de catalyser l'accès à différents types de capitaux. Cependant, ceux réalisés par des grands fonds multilatéraux spécifiques aux forêts, comme le PIF, peuvent être limités à des dépôts dans des fonds de grande taille qui financent et/ou mettent en œuvre des activités forestières remplissant les conditions requises. Malgré leur rôle non négligeable de canal de financement pour les forêts, les petits volumes de co-investissements sont aussi importants pour la croissance des petites entreprises favorables aux forêts (voir page 123 pour l'accès à des petits volumes de fonds propres pour la gestion durable des forêts).



ACCÈS À DES CAPITAUX PROPRES

Les forêts tropicales humides peuvent être gérées de manière durable et rentable sans dépendre des gains liés au carbone. Les entreprises de foresterie durable ont néanmoins besoin d'investissements en fonds propres. La gestion durable des forêts ne pourra se développer que si plus d'investisseurs apportent des capitaux propres aux entreprises de ce secteur.

Green Gold Forestry (GGF) est une entreprise privée de gestion durable des forêts au Pérou. Son plan d'affaires met l'accent sur l'ampleur de ses activités, l'intégration verticale des concessions forestières et des scieries et l'adhésion aux bonnes pratiques et à la responsabilité sociale et environnementale.

La GGF n'a pas l'intention d'opter pour les financements liés au carbone qu'elle considère comme trop aléatoires et comme ayant des coûts de transaction trop élevés. L'entreprise porte plutôt ses efforts sur l'accroissement des recettes tirées de la vente de produits bois feuillus de haute qualité sur les marchés internationaux.

Créée en 2007, la GGF gère 110 000 ha de forêts à Loreto, la plus grande région du Pérou. Elle détient la certification FSC (Forest Stewardship Council) pour la gestion des forêts et la chaîne de contrôle. La société travaille en étroite collaboration avec des ONG internationales et élabore un programme de foresterie communautaire grâce auquel elle compte transmettre son expertise en gestion des forêts.

Jusqu'à présent, la GGF a réuni des financements en fonds propres et par l'emprunt auprès d'un petit nombre de particuliers. La bonne capitalisation de la GGF lui a permis d'avoir accès à des

financements par crédit-bail pour l'acquisition d'équipements à des taux intéressants.

Il sera difficile d'augmenter de manière importante l'investissement des particuliers dans la gestion durable des forêts. Afin d'accroître l'investissement forestier durable, il faut développer la prise de participation d'investisseurs institutionnels et d'organismes de développement apportant surtout des financements de 3 à 5 millions d'USD. La gestion durable des forêts peut générer des rendements ajustés du risque attractifs, mais les gestionnaires de fonds n'ont souvent pas l'expérience ou les compétences requises. Il faudrait que les investisseurs connaissent mieux le secteur et soient conscients des avantages de l'adoption de bonnes pratiques et de la certification pour l'atténuation des risques. La relative faible importance des investissements requis par la gestion durable des forêts constitue aussi un obstacle dans la mesure où de nombreux investisseurs préfèrent privilégier les affaires plus importantes en raison des contraintes représentées par les coûts de transaction.

Les investissements en actions peuvent débloquer la gestion durable de grandes surfaces de forêts. Comme le montre la GGF, les sociétés bien capitalisées peuvent emprunter ou avoir accès au crédit-bail. Les pouvoirs publics pourraient apporter leur soutien à la gestion forestière durable et combler les lacunes en matière d'investissement en favorisant les partenariats privés publics qui apportent des fonds propres aux entreprises, notamment par l'intermédiaire de fonds publics de capital-risque.

*Stuart Clenaghan
Green Gold Forestry
<http://www.greengoldforestry.com>*

GARANTIES DE CRÉDIT

RISQUE



NIVEAU D'ACTION



Une garantie de crédit est la promesse faite par un tiers (le garant) d'assumer la créance d'un emprunteur si celui-ci ne peut la rembourser (il y a défaillance). Cet accord peut porter sur la totalité de la créance ou seulement une partie. Dans ce dernier cas, le risque est partagé entre l'investisseur et le garant. En apportant l'assurance que le prêteur sera remboursé, au moins en partie, le garant accepte d'assumer une partie du risque associé au capital financé. Le garant demande une commission initiale (prime) pour ce service. Les garanties de crédit réduisent le risque pour les investisseurs, en augmentant l'attractivité des investissements et en facilitant l'accès à des fonds pour les projets et les organisations. Les garanties sont en général fournies par des organisations publiques pour stimuler l'investissement dans des secteurs d'intérêt général. Par exemple, de nombreux pays placent les garanties partielles de crédit « au centre de leur stratégie d'allègement des contraintes financières des petites et moyennes entreprises (PME) » (Beck et al., 2008).

Les garanties de crédit sont essentielles pour catalyser l'investissement dans le développement respectueux des forêts (Gaines et Grayson, 2009). Le secteur public peut y avoir recours ou les encourager de trois manières. La première consiste à les étendre aux activités favorables aux forêts associées à un risque de défaillance élevé. Les institutions financières internationales, dont plusieurs cherchent à favoriser le développement respectueux des forêts, sont souvent les mieux placées pour fournir des garanties de crédit. Par exemple, l'Autorité de crédit au développement (ACD) de l'agence USAID a procuré des garanties de crédits aux PME du secteur forestier (USAID, 2012). De même, la Société financière internationale envisage de financer le développement rationnel sur le plan climatique à l'aide de garanties partielles de crédit (Climate Finance Options, 2012).

Deuxièmement, comme le manque d'informations et la lourdeur administrative constituent des obstacles, les États devraient mieux faire connaître les garants existants et simplifier les mécanismes d'accès au crédit (Gaines et Grayson, 2009). Troisièmement, le secteur public pourrait prendre en charge tout ou partie des primes des garanties de crédit, stimulant ainsi l'offre de garanties par le secteur privé, les primes étant alors plus élevées que les taux du marché.

CONTRATS À TERME

RISQUE



NIVEAU D'ACTION



Un contrat à terme est un accord entre un vendeur et un acheteur portant sur l'échange d'une quantité de biens prédéterminée à un prix prédéterminé à une date future fixée. Il réduit le risque de recettes insuffisantes pour les vendeurs dans le cas où ils ne parviendraient pas à vendre suffisamment de ce bien à un prix correct. Il réduit également le risque pour les acheteurs de ne pouvoir acheter suffisamment du bien dont ils ont besoin à un prix accessible pour eux. Les contrats à terme sont sur mesure, adaptés aux besoins particuliers de l'acheteur et du vendeur. Le prix et la quantité précisés dans le contrat peuvent être fixes, variables ou comporter des aspects à la fois fixes et variables.

Les contrats à terme peuvent être une source de financement direct des activités favorables aux forêts en garantissant des acheteurs pour les biens bénéfiques aux forêts, comme le cacao certifié ou les crédits de carbone forestier. L'activité ayant au moins une part de recettes garantie, il est plus probable qu'elle réussisse. Le risque est donc réduit pour les investisseurs et il est plus facile d'attirer des capitaux. Les contrats à terme peuvent donc parfois être un moyen d'obtenir un prêt. Cela est particulièrement utile dans les cas où il n'existe pas de marché liquide suffisamment important et/ou lorsque la demande est relativement faible, comme dans le cas du carbone forestier. Dans les contrats à terme, l'acheteur court le risque de perdre de l'argent car il y a un risque de non-livraison des biens favorables aux forêts. Lorsqu'il n'existe pas encore de marché liquide bien développé, le secteur privé est peu enclin à conclure des contrats à terme. Il sera donc fait appel à des fonds publics. Le fonds BioCarbon de la Banque mondiale est spécialisé dans la passation de contrats à terme pour l'achat de crédits de carbone forestier. Ces crédits ne peuvent encore être échangés sur le marché d'engagements contraignants du carbone, bien qu'il soit prévu qu'ils le soient à l'avenir. Les marchés de biens certifiés sont en revanche plus importants et plus liquides (voir pages 96 à 100). Le secteur privé a donc la capacité de passer des contrats à terme sur ces marchés et manifeste un intérêt pour cela. Par exemple, les fonds dans le domaine du bois peuvent conclure des contrats d'achat de bois certifié avec des propriétaires forestiers (mais certains fonds achètent plutôt des terres pour les boiser et sont donc déjà propriétaires du bois qui sera produit (Cooper, 2011)).

REDÉFINITION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ

RISQUE



NIVEAU D'ACTION



Dans de nombreux pays, la propriété des terres boisées est mal définie et les droits d'usage des ressources de la forêt ne sont pas inscrits dans la loi. Peu de pays ont élaboré des directives juridiques déterminant de manière non équivoque qui jouit de droits d'utilisation et/ou de vente des services écosystémiques.¹ Cette situation floue est source d'insécurité pour les propriétaires et usagers des ressources. Des droits de propriété non établis formellement sont associés à des coûts de transaction élevés et de ce fait nuisent à l'investissement. La détermination des droits de propriété coutumière et l'obtention du Consentement libre, éclairé et préalable peuvent majorer les coûts pour les promoteurs de projets dans les situations floues en matière de régime et droits fonciers, et donc augmenter le risque de ne pas avoir de retour sur investissement (Robinson et al., 2011).

Lorsque les droits et le régime fonciers sont mal établis, les propriétaires et les usagers des ressources peuvent se retrouver exclus de projets par des intérêts plus puissants (entreprises, grands propriétaires par ex.) ou ne toucher qu'un revenu dérisoire pour leurs activités. Or l'exclusion des propriétaires forestiers traditionnels peut compromettre l'efficacité de la gestion durable des forêts et favoriser la corruption au sein des organismes publics car elle rend possible la vente de droits de concession sans saine diligence. Elle peut aussi créer des incitations perverses en forçant les propriétaires forestiers à vendre les ressources forestières sur le marché noir ou à perpétuer des pratiques non durables pour gagner leur vie (récolte de bois de feu par ex.). La réforme foncière ou la redéfinition des droits de propriété sur la forêt, en rendant notamment explicites les questions foncières se rapportant aux services écosystémiques doivent absolument faire l'objet d'une intervention politique. La réforme foncière et la garantie des droits de propriété permettront de réduire la déforestation et la dégradation des forêts dans lesquelles les droits fonciers sont formellement établis (quel que soit le régime foncier adopté), d'accroître la disponibilité de capitaux pour les projets forestiers durables (REDD+ notamment) et de favoriser la participation à des projets forestiers des propriétaires et usagers traditionnels des ressources. Ceci aura une incidence positive sur l'efficacité de la mise en œuvre des projets et la redistribution équitable des avantages aux usagers de la forêt.

1. Les droits de propriété dans ce contexte englobent tous les modes de faire valoir des terres et tous les types de droits fonciers, y compris les droits sur les ressources et avantages découlant de la terre.

PERSPECTIVES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Le système Plan Vivo comprend une norme de certification, un système de surveillance et un réseau de soutien aux projets. Il s'appuie sur des coordonnateurs nationaux qui travaillent avec les populations rurales dans les pays moins développés pour concevoir et gérer des activités d'utilisation de la terre qui restaurent les écosystèmes locaux et améliorent les conditions de vie.

Dans un projet Plan Vivo, des petits exploitants et des groupes issus de la communauté élaborent des plans vivos (des plans de gestion de la terre) pour leurs propres terres. Il peut s'agir d'activités de plantation d'essences indigènes ou naturalisées sur des lots boisés, d'implantation de systèmes agroforestiers et de vergers, de protection des forêts naturelles et de restauration des écosystèmes terrestres. Les communautés sont formées et reçoivent des paiements échelonnés pour l'application de leur plan vivo : c'est donc un modèle de Paiement pour services environnementaux (PSE) et un système axé sur les résultats, par lequel les populations peuvent limiter leur vulnérabilité face aux changements climatiques, diversifier leurs revenus, accéder au bois et aux produits forestiers non ligneux, et protéger les écosystèmes locaux et la biodiversité. Les avantages des projets sur le plan climatique sont quantifiés et vendus sous la forme de certificats Plan Vivo sur le marché volontaire du carbone.

Il semble que la réussite de ces projets soit essentiellement liée à l'existence d'institutions coordonnatrices de poids au plan local entretenant de bonnes relations avec la communauté par l'intermédiaire de structures établies comme les coopératives d'agriculteurs ou les groupes de femmes. Grâce à ce modèle apportant de meilleures perspectives sociales et environnementales, les petits programmes ayant leur assise dans la communauté peuvent s'élargir au niveau du paysage et faire bénéficier aux petits agriculteurs et aux communautés les plus démunies de fonds très importants.

*Alexa Morrison
Plan Vivo Foundation*

BOURSES ET CHAMBRES DE COMPENSATION

RISQUE



Une chambre de compensation met en relation les projets et les apporteurs de capitaux tandis qu'une bourse relie les acheteurs et les vendeurs de services écosystémiques. Dans les deux cas, les transactions sont facilitées par l'intermédiaire d'une plateforme centrale (site web par ex.). Les vendeurs ou les projets se protègent contre le risque de ne pas trouver d'acheteur ou d'apporteur de capitaux, tandis que les acheteurs se prémunissent contre celui de ne pas pouvoir acheter le service écosystémique leur permettant de respecter la réglementation.

NIVEAU D'ACTION



Les chambres de compensation ne concernent pas l'échange de biens ou de services mais mettent en relation des apporteurs de capitaux et des projets (voir par exemple la CBD Life Web Initiative). Les bourses en revanche favorisent les échanges de services écosystémiques et permettent donc aux projets favorables aux forêts de générer des recettes.



Les chambres de compensation sont particulièrement utiles pour les projets bénéfiques aux forêts en leur permettant d'accéder à des capitaux plus importants, qui sont souvent des subventions. En effet, elles ne permettent pas d'accéder à des capitaux propres, des obligations ou des prêts, mais elles sont un facteur important de facilitation des financements sur les marchés encore peu développés, dans lesquels les projets ne s'appuient pas sur des échanges standardisés, ou sur les marchés caractérisés par des transactions ponctuelles et sur mesure (Parker et al., 2010). Les bourses sont utiles lorsque les échanges portent sur des unités standardisées et ne concernent pas des achats sur mesure, comme dans le cas des marchés du carbone et d'autres services écosystémiques.

ACCORDS BILATÉRAUX

Le groupe de travail du GCF (Governors' Climate and Forests Task Force) est une alliance de 17 États fédérés et provinces des États-Unis, du Brésil, de l'Indonésie, du Mexique, du Nigéria et du Pérou qui représente plus de 20 % des forêts tropicales mondiales (et respectivement environ 75 % et plus de 50 % des forêts tropicales du Brésil et de l'Indonésie). Le GCF s'attache depuis 2009 à synchroniser l'élaboration de politiques et de programmes dans les pays ou régions d'application qui proposent des voies réalistes de développement rural compatibles avec la préservation des forêts : financements axés sur les résultats, dont les marchés carbone, tentatives actuelles de développement de filières agroalimentaires décarbonées. Les activités menées au niveau des États fédérés ou des provinces constituent l'exemple le plus probant dans le domaine de l'élaboration innovante de réglementations et de programmes visant à ralentir, stopper ou inverser le déboisement. Cependant, la grande majorité des financements internationaux de REDD+ est affectée à des activités au niveau national, les entités infranationales manquant alors de moyens financiers, techniques et institutionnels pour leurs programmes de REDD+.

Pour ce qui est du défi financier, le GCF et ses membres se proposent de le surmonter au moyen de plusieurs angles d'approche. Ils comptent créer un Fonds GCF et faire en sorte que les crédits internationaux de compensation du carbone forestier soient acceptés dans les systèmes de plafonnement et d'échange des droits d'émission, en centrant d'abord leurs efforts sur le système californien. En 2010, la Californie, l'État brésilien de l'Acre et l'État mexicain du Chiapas qui sont membres du GCF ont signé un protocole de coopération environnementale

axé sur l'élaboration de recommandations techniques, juridiques et en matière de procédure visant à assurer que les réductions d'émissions du secteur forestier obtenues au plan infranational puissent être prises en compte dans le système californien.

La prise en compte des crédits d'émission de carbone forestier par le système californien si elle devient effective créera de la demande pour les crédits de ce secteur jusqu'en 2020, mais apportera aussi aux autres entités infranationales la validation d'un modèle de production de crédits de compensation de haute qualité à coût réduit.

Ce type d'accords bilatéraux et multilatéraux pourrait stimuler l'évolution actuelle des systèmes infranationaux de plafonnement et d'échange de droits d'émission dans d'autres régions du globe, et donc favoriser indirectement la création de valeur des projets/programmes forestiers. Cela permettrait de soutenir le développement des activités forestières et de REDD+ dont on a tant besoin et de générer en même temps des informations utiles pour la conception et la mise en œuvre des systèmes nationaux et internationaux.

Julie Teel Simmonds

Groupe de travail sur le climat et les forêts

ASSISTANCE TECHNIQUE

RISQUE



NIVEAU D'ACTION



Dans le cadre de l'assistance technique (AT), des conseils d'expert, des informations ou de la formation sont dispensés par une organisation à une autre ou des individus particuliers. L'objectif est de fournir une expertise sur des questions techniques précises pour augmenter l'efficacité et l'efficience de la gestion de projet. Elle peut avoir une portée générale (soutien à l'élaboration des propositions de préparation nationale au REDD+ par ex.) ou répondre à des besoins techniques précis (détermination de niveaux de référence pour les émissions de carbone par ex.). L'AT peut aussi aider à renforcer les capacités au sein des organisations, pour la gestion des budgets par exemple.

L'AT réduit le risque opérationnel pour les investisseurs et acteurs des projets forestiers en augmentant la probabilité d'un rendement de la mise de fonds initiale et de résultats de projet probants. L'AT peut être une condition contractuelle d'accès à certains types de capitaux pour les projets forestiers de certaines organisations. L'AT peut également avoir des répercussions positives non techniques, en favorisant la transparence dans les opérations financières et une meilleure gouvernance des projets.

L'AT est en général fournie par des organismes publics (voir page 75) et des organisations non-gouvernementales et internationales sans but lucratif (voir pages 70 – 71) à d'autres organismes publics, à des entreprises privées et associations communautaires. Dans le sens du privé vers le public, l'AT est moins fréquente (Pate, 2007), mais elle pourrait bénéficier à des organismes publics dans le domaine du suivi du bois, du SNV pour la forêt et de la transition vers l'agriculture durable. Dans le domaine de l'exploitation forestière, l'AT est assurée par le secteur public par le biais des engagements d'APD et est indispensable pour atteindre les objectifs des Conventions de l'ONU sur la diversité biologique et le changement climatique.

Malgré les initiatives de coopération entre pays en développement pour réaliser de l'AT (Déclaration de Marrakech¹), elle reste sous-utilisée. Mieux coordonner l'AT et bâtir des partenariats pour le renforcement des capacités entre les secteurs public et privé sont des actions de catalyse qui contribueront à l'efficacité et l'efficience des flux financiers dans le secteur forestier.

1. Consulter <http://www.g77.org/marrakech/Marrakech-Declaration.htm> pour de plus amples informations

PLANIFICATION ET COORDINATION NATIONALES

RISQUE



NIVEAU D'ACTION



La planification nationale coordonnée en vue du développement respectueux des forêts et de la « croissance verte » consiste à élaborer et appliquer des plans nationaux qui intègrent les besoins futurs en matière de planification des organismes publics concernés (voir page 75) pour atteindre des objectifs environnementaux, mais aussi économiques. Les plans nationaux s'élaborent en principe en faisant appel à tous les ministères concernés et par la consultation poussée des parties prenantes. Ces plans (plan de développement climato-compatible de la République dominicaine par ex.1) décrivent les besoins des organismes publics en matière de mise en valeur future des ressources et les activités permises dans les diverses régions du pays.

La planification intégrée au niveau national peut être avantageuse pour le développement respectueux des forêts à plusieurs points de vue : stimulation de l'investissement privé de capitaux par la réduction du risque opérationnel (les entreprises du bois peuvent adapter leurs stratégies et attentes aux programmes nationaux de développement par ex.), mise en évidence de l'insuffisance de certaines ressources (le manque de terres pour la culture durable de produits de base révèle un besoin d'intensification par ex.) ou de domaines nécessitant de l'AT, facilitation de la coordination des projets forestiers entre les ONG nationales et les organismes internationaux sans but lucratif (voir pages 70 – 71) pour éviter de faire les mêmes travaux, repérage des lacunes de la législation et de la réglementation de l'aménagement du territoire (droits sur les services écosystémiques et régime foncier par ex. – voir page 126). L'engagement d'un processus de planification nationale coordonnée améliore aussi la réforme d'ensemble de la gouvernance et la transparence du secteur public. La planification intégrée pour le développement respectueux des forêts requiert des mesures et outils nouveaux (Ping Low, 2011) : analyses de vulnérabilité, évaluation des services écosystémiques et modèles entrées-sorties prenant en compte l'environnement. Les systèmes et cadres pour le suivi, la notification et la vérification (SNV) sont aussi nécessaires pour contrôler la performance à long terme (CDKN, 2011). À court et moyen terme, l'assistance technique (voir page 130) et le transfert de technologie sont nécessaires pour faciliter l'utilisation de ces outils.

1. Voir <http://www.theredddesk.org> pour de plus amples informations.

ASSURANCE

RISQUE



NIVEAU D'ACTION



Une organisation peut se prémunir contre les risques de pertes financières dues à un événement naturel, une rupture de contrat ou un acte de guerre en souscrivant une assurance. Le fournisseur d'assurance s'appelle un assureur. Si un événement admissible survient, l'assureur prend en charge une partie ou la totalité des pertes financières, en échange de quoi l'organisation lui verse un montant à intervalle régulier (prime).

Deux types d'assurance sont pertinents pour les forêts : ils assurent contre le risque commercial et politique. L'assurance des entreprises couvre en général les pertes financières dues à des problèmes opérationnels (événements naturels tels que feux de forêt, sécheresse, crues) ; les activités protégeant les forêts sont concernées car elles sont souvent récentes et/ou vivent de la fourniture de biens ou services écosystémiques. L'assurance contre le risque politique couvre les pertes financières dues à des décisions politiques concernant des changements de réglementation, le retrait de concessions ou la confiscation d'actif, et est proposée aux organisations œuvrant dans les pays forestiers tropicaux où ces risques sont élevés (Cranford et al., 2011).

L'assurance contre le risque politique favorise indirectement l'accès d'une organisation à des capitaux (en fournissant aux investisseurs en actions une meilleure garantie du paiement des dividendes).

Le recours à l'assurance peut favoriser le développement respectueux des forêts de trois façons. Premièrement, les organisations qui produisent des denrées agricoles de manière durable ou qui mettent en œuvre des projets dépendants des écosystèmes (projet carbone par ex.) pourraient obtenir plus fréquemment des assurances et avec des couvertures plus étendues. Deuxièmement, le secteur public pourrait aider les institutions financières privées à assurer les activités favorables aux forêts, en fournissant des subsides pour payer les primes des assureurs privés ou en les prenant elles-mêmes en charge. Troisièmement, les institutions financières publiques pourraient proposer une assurance contre le risque politique, comme le font déjà certains organismes publics tels l'OPIC (voir page 133).

ASSURANCE DU RISQUE POLITIQUE

L'assurance du risque politique protège son souscripteur contre les perturbations politiques ou sociales entraînant une diminution de la valeur des investissements. Elle couvre deux grands types de risque : l'expropriation et la violence politique.

La couverture d'expropriation protège contre la nationalisation, la confiscation et les expropriations larvées par les gouvernements, qui entraînent la perte de l'investissement. La couverture risques politiques protège la propriété de l'investisseur contre les dégâts (destruction d'une forêt productrice de carbone du fait de la survenue d'un acte de violence politique par ex.).

L'assurance du risque politique peut atténuer plusieurs aspects du risque lié aux pays, particulièrement élevé dans les pays présentant des opportunités d'investissement dans le carbone forestier et dans lesquels les investisseurs sont concernés par deux risques : 1) les actes de répudiation par les gouvernements, 2) la modification des lois.

La plupart des pays hôtes n'ont pas de lois explicitant la propriété du carbone, pourtant requise pour investir. Les porteurs de projet se garantissent généralement la propriété du carbone par le biais d'accords d'exploitation, de propriété ou d'utilisation du carbone passés avec le gouvernement hôte. Si le celui-ci abolit les droits découlant du contrat, l'assurance d'expropriation protégerait alors l'assuré.

Les projets de carbone forestier sont aussi très exposés au risque lié à l'évolution des réglementations sur le carbone forestier adoptées dans les pays hôtes et à l'international, laquelle peut avoir des effets négatifs sur la valeur carbone d'un projet si :

1) le pays hôte transforme le carbone en avoir souverain sans modèle de répartition des bénéfices rémunérant le projet pour les réductions d'émissions vérifiées générées, 2) les niveaux d'émission de référence fixés par les États étrangers ne correspondent pas au niveau de référence réel de la région du projet, ou 3) il n'y a pas de disposition de protection des droits acquis des projets dans les réglementations nationales ou infranationales. L'OPIC élabore un produit d'assurance qui protégera les investisseurs contre les changements législatifs conduisant à l'expropriation.

Le premier contrat d'assurance du risque politique REDD, émis par l'OPIC en juin 2011, couvre un investissement réalisé par Terra Global Capital dans un projet au Cambodge. L'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) est aussi intéressée de prendre en charge le risque lié au REDD. Tant l'OPIC que l'AMGI exigent la conformité des projets assurés à leurs normes sociales et environnementales.

*Leslie Durschinger et Ruth Ann Nicastrì
Terra Global Capital et Overseas Private
Investment Corporation
<http://www.terraglobalcapital.com>
<http://www.opic.gov>*

CERTIFICATION

RISQUE



NIVEAU D'ACTION



Les biens certifiés sont produits pour respecter un ensemble de normes environnementales et sociales. La certification valorise un produit, y compris par une majoration de son prix. Elle fournit aux consommateurs disposés à payer plus cher les produits certifiés des informations utiles pour différencier les produits. Par exemple, la certification par le Forest Stewardship Council conduit à un prix plus élevé du bois acheté par les consommateurs intéressés par le bois certifié (FSC, 2012). Si elle a un coût, la certification réduit le risque d'atteinte à la réputation, ainsi que les charges d'exploitation des organisations en contribuant à assurer leur conformité au Lacey Act aux États-Unis et à la législation sur le bois dans l'UE.

Les produits sont certifiés lorsqu'ils répondent aux critères environnementaux définis par un organisme de certification (tables rondes agricoles par ex.) et validés par un tiers. Les membres de ces tables rondes sont les producteurs, négociants, distributeurs et la société civile. Lorsque les organismes de certification arrivent à maturité et se développent, ils cherchent à s'emparer de parts de marché plus grandes. La table ronde sur l'huile de palme durable certifie actuellement 11 % de la production mondiale de cette huile et le FSC 2 % des terres forestières tropicales (CEE-ONU/FAO, 2012).

Les systèmes de certification sont accusés de profiter aux grands producteurs. Les producteurs communautaires, familiaux et autres n'ont pas les connaissances techniques ni les fonds qui leur permettraient de se conformer aux référentiels. Plusieurs tables rondes se penchent sur ce problème et envisagent des financements extérieurs. Le FSC, par exemple, propose un service de conseil qui offre une assistance à la certification de projets particuliers.

La certification est en général défendue par les ONG environnementalistes, qui font campagne pour augmenter la part des consommateurs recherchant des produits certifiés. Ces campagnes se mènent sur deux fronts, en stimulant l'achat par les consommateurs pour forcer les entreprises à réagir, et en aidant les entreprises à penser à la certification avant que les consommateurs ne se détournent définitivement.

ACHATS FAVORABLES AUX FORÊTS

RISQUE



NIVEAU D'ACTION



Les politiques d'achat favorables aux forêts garantissent à une organisation que les matières et produits achetés ont été récoltés, fabriqués et livrés de manière à protéger les forêts. Elles réduisent le risque d'atteinte à la réputation et les charges d'exploitation de l'acheteur (fabricant de meubles par ex.). Elles concourent donc à augmenter la demande en biens favorables aux forêts et contribuent à générer des recettes pour les activités qui les produisent.

L'achat favorable aux forêts est surtout efficace quand il est accompagné d'un communiqué clair expliquant la position de l'organisation. De cette façon, les consommateurs potentiels comprennent les avantages de choisir les produits de cette organisation. Les distributeurs peuvent communiquer sur le cycle de vie des produits vendus s'il préserve les forêts.

L'adoption par certaines organisations de pratiques d'achat favorables aux forêts incite souvent leurs consœurs à emboîter le pas pour des produits similaires. De plus, celles qui ont adopté des systèmes de traçabilité pour compléter leurs politiques d'achat ont réalisé des économies de ressources, amélioré les relations avec leurs fournisseurs et augmenté leur part de marché (Bondy, 2004).

LOIS ET CONVENTIONS NATIONALES SUR LE COMMERCE

RISQUE



NIVEAU D'ACTION



Les lois sur le commerce sont des mesures nationales portant sur les marchandises importées dans un pays et exportées de celui-ci. Les Accords de partenariat volontaire (APV) sont des conventions bilatérales visant à contrôler le commerce de certains biens entre deux pays. Les lois sur le commerce et les APV s'appliquant aux biens et services forestiers imposent des restrictions sur l'offre aux consommateurs de marchandises illégales, non certifiées ou non durables. Ceci peut augmenter la demande de biens et services protégeant les forêts, les consommateurs ayant moins accès au marché non durable. De même que le trafic de biens illégaux a pour effet de tirer les prix vers le bas, les lois sur le commerce et les APV peuvent hausser le prix des marchandises protégeant les forêts.

Les États peuvent négocier des APV avec leurs partenaires commerciaux ou participer aux politiques et programmes de lutte contre les biens non durables. Dispositif central du Plan d'action de l'UE sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT), les APV sont utilisés par l'UE et ses partenaires commerciaux pour lutter contre le commerce illégal du bois. Les pays signataires d'un APV doivent présenter une autorisation attestant de la légalité du bois exporté vers l'UE (Commission européenne, 2012).

Les lois sur le commerce sont adoptées de manière unilatérale par les pays. Par exemple, aux États-Unis, le Lacey Act interdit l'utilisation ou le commerce de bois produit illégalement à l'extérieur du pays (Union of Concerned Scientists, 2012).

Ces lois et APV ne s'appliquent actuellement qu'au commerce de bois illégal. Les États favoriseraient encore plus les activités protégeant les forêts si les règles adoptées concernaient aussi l'offre de bois non durable et les produits agricoles de base comme le bœuf et l'huile de palme.

PRIX PLANCHER

RISQUE



NIVEAU D'ACTION



Un prix plancher est un prix minimum fixé pour un bien ou un service. Il s'applique à divers niveaux, allant du marché à une seule transaction. La plupart des activités favorables aux forêts génèrent un revenu sur des marchés qui sont soit volatiles (produits agricoles par ex.), soit nouveaux et caractérisés par une demande faible et/ou des prix bas (marchés du carbone forestier par ex.). Un prix plancher est une assurance de prix minimum, et donc un facteur de réduction du risque et d'attractivité accrue pour les organisations forestières et les investisseurs potentiels.

Un prix plancher se met en œuvre de deux façons différentes. Premièrement, les États s'appuient sur des dispositions légales pour créer artificiellement des prix minimums pour les biens protégeant les forêts, de la même façon qu'il existe un salaire minimum dans de nombreux pays de l'OCDE. Ce mécanisme fausse les signaux de prix et peut donc être source d'inefficacité économique dans certains pays ou marchés.

Deuxièmement, les pouvoirs publics ou le secteur privé peuvent promettre d'acheter une quantité donnée d'une marchandise si son prix passe au-dessous d'un prix prédéterminé. Cette pratique donne lieu à l'établissement de *contrats d'options*, contrats fréquents dans le cadre des marchés de produits de base. Le secteur public pourrait apporter des capitaux à des fonds spécialisés dans les forêts qui établissent des contrats d'option, ou les établir eux-mêmes. Le vendeur dans un contrat d'options ne prend pas de risque financier, sauf s'il envisage de revendre la marchandise ou de l'utiliser dans le cadre de l'activité d'une entreprise (contrairement à l'annulation des crédits de carbone forestier par ex.). Dans ce cas, le risque est que l'acheteur acquiert le produit au-dessus du prix actuel du marché. Les contrats d'option sont déjà utilisés par le secteur public en Europe. Si la surproduction agricole entraîne une baisse des prix sous un *niveau d'intervention* donné, des organismes publics achètent une quantité de produit (réduction de l'offre) pour éviter que la baisse des prix ne s'accroisse (Commission européenne, 2012). Contrairement au premier dispositif, ici les États peuvent être obligés de débours des sommes inconnues. L'avantage du soutien à un marché naissant peut néanmoins l'emporter sur le fait de grever les caisses de l'État.

SUBVENTIONS

RISQUE



NIVEAU D'ACTION



Une subvention est une aide financière (en argent ou en nature) fournie par les pouvoirs publics à une entreprise pour répondre à une mesure politique. Par exemple, les États versent une aide financière aux agriculteurs en fonction de leur production pour préserver leur activité et des prix alimentaires bas. Dans le cas des subventions ciblant les entreprises privées, il peut s'agir de paiements versés en fonction de la production (produits ou services), appelés subventions à la production. L'entreprise subventionnée reçoit des versements en fonction du nombre d'unités produites, et accroît ainsi ses recettes. Les subventions à la production peuvent favoriser le développement respectueux des forêts en ciblant les entreprises ayant des activités favorables à la forêt, ou a contrario en refusant l'accès à certaines filières comme l'agriculture non durable.

Les paiements peuvent également concerner les consommateurs finaux des produits ou services des entreprises, et dans ce cas, il s'agit de subventions à la consommation. Celles-ci stimulent le développement favorable aux forêts en abaissant le prix payé par les consommateurs de produits protégeant les forêts, ce qui augmente la demande de ces produits.

Les subventions peuvent aussi cibler les intrants des entreprises, leurs moyens matériels ou capitaux. Les subventions portant sur les capitaux peuvent être apportées aux institutions financières pour financer les primes d'assurance ou des garanties de crédit (évoquées à la page 124 et 132), ou les intérêts des prêts. Dans ce dernier cas appelé aide publique au crédit, les banques reçoivent en subventions le montant partiel ou total des intérêts des prêts. L'emprunteur accède ainsi à du capital et le prêteur peut recevoir un rendement supérieur au taux du marché. Certains pays comme le Brésil ont recouru à l'aide publique au crédit pour faciliter l'accession des agriculteurs à l'emprunt, ce qui a favorisé le développement de l'agriculture, mais souvent aux dépens de la forêt. L'aide publique au crédit est favorable au développement respectueux des forêts car elle facilite l'accès à des capitaux, à condition que le volume des aides ciblant les activités favorables aux forêts augmente ou que celui qui facilite les activités de destruction forestière soit redirigé vers les premières.

INCITATIONS FISCALES

RISQUE



NIVEAU D'ACTION



Les incitations fiscales sont un crédit d'impôt ou une exonération fiscale portant sur une taxe donnée à laquelle les entreprises sont normalement soumises. Un crédit d'impôt réduit le montant total de l'impôt versé à l'État, tandis qu'une exonération dispense l'assujéti de tout paiement. Ces incitations concernent généralement les entreprises ou les particuliers et répondent à des objectifs différents. Comme les subventions (voir page 138), elles sont définies par un objectif politique. Par exemple, les pouvoirs publics peuvent soutenir la croissance du bois certifié par des incitations fiscales bénéficiant aux propriétaires forestiers qui en produisent.

Les incitations fiscales contribuent à la rentabilité d'une activité favorable aux forêts et/ou facilitent l'accès des organisations à des financements. Par exemple, elles peuvent réduire les taxes payées sur les moyens matériels (matières premières, produits chimiques etc.) et sur les produits (bois certifié, carbone etc.) par les entités menant des activités favorables aux forêts, ce qui diminue leurs charges d'exploitation, et partant le risque de non-rentabilité. Les incitations fiscales peuvent aussi porter sur les taxes payées par les investisseurs du projet (taxes sur les intérêts versés au prêteur par ex.). Dans ce cas, elles diminuent le coût du capital, ainsi que le risque de rendements non atteints pour les investisseurs.

CONCLUSION

CATALYSER LES FINANCEMENTS EN FAVEUR D'UN DEVELOPPEMENT RESPECTUEUX DES FORÊTS

Ce livre analyse les flux financiers favorables au développement respectueux des forêts. Nous résumons ci-dessous les **problèmes** principaux qui entravent ces flux aujourd'hui et dégageons certains **catalyseurs** (voir l'encart intégré à la couverture de dessus pour les références de pages) que les secteurs public et privé peuvent utiliser pour accroître ces flux.

BIENS EN GARANTIE, PRISE DE PARTICIPATION ET LIVRABLES

Problème: Les capitaux dont bénéficient les activités favorables aux forêts sont principalement les subventions, les prêts et le financement sur fonds propres dans le cadre d'organismes publics. Ces activités pourraient aussi avoir accès à des obligations, des financements en actions et sur fonds propres dans le cadre de structures privées. Ces possibilités exigent cependant des biens en garantie, des prises de participation par des investisseurs ou des livrables à ceux-ci et dépendent de la conception du risque et du rendement escompté par ces derniers.

Catalyseurs: Pour réduire ce risque et modérer les exigences relatives aux biens en garantie, à la prise de participation et aux livrables, les catalyseurs suivants sont indiqués : Co-investissement, Garanties de crédit, Contrats à terme, Redéfinition des droits de propriété, Assistance technique, Planification et coordination nationales, Subventions et Incitations fiscales

EXPERTISE

Problème: Pour accéder à de grands volumes de capitaux traditionnels (actions, obligations ou prêts s'élevant à plusieurs trillions de dollars dans le monde), les activités favorables aux forêts doivent recourir à des compétences externes, qui peuvent être difficiles d'accès et onéreuses.

Catalyseurs: La fourniture d'une Assistance technique par le secteur public peut réduire le besoin de compétences extérieures. La création de Bourses et de chambres de compensation peut faciliter l'accès à des volumes importants de capitaux.

RISQUE-RENDEMENT ESCOMPTÉ

Problème: Les Entreprises et les Fonds fiduciaires pourraient affecter et gérer des capitaux importants dont bénéficieraient les activités favorables aux forêts, mais les rendements escomptés par leurs investisseurs limitent l'attractivité de ce nouveau secteur.

Catalyseurs: Le risque et donc le rendement escompté par les investisseurs privés peut être réduit par le secteur public grâce au Co-investissement, aux Garanties de crédit, aux Subventions et aux Incitations fiscales.

RESPONSABILITÉ ET PRISE DE DÉCISION

Problème: Les coopératives et Organisations communautaires sont importantes pour le développement respectueux des forêts, mais souvent perçues comme risquées par les investisseurs en raison de l'orientation descendante de leur responsabilité et de leur prise de décisions décentralisée.

Catalyseurs: Les investisseurs peuvent modifier leur perception du risque lié aux modes de responsabilité et de prise de décision de ces organisations si elles disposent d'assurances spécialisées.

CRÉATION DE VALEUR

Problème: Les activités existantes à l'origine de la déforestation et de la dégradation des forêts peuvent être plus rentables que celles qui les protègent, rendant toute transition des unes vers les autres peu attrayante pour certains.

Catalyseurs: La création de valeur favorable aux forêts peut être favorisée grâce aux Contrats à terme, à l'Assistance technique, à la Certification, aux Achats favorables aux forêts, aux Lois et conventions nationales sur le commerce, aux Prix plancher, aux Subventions et aux Incitations fiscales.

RÉGLEMENTATION

Problème: L'élaboration de cadres réglementaires favorables aux forêts est un processus compliqué qui prend du temps.

Catalyseurs: Le développement respectueux des forêts ne doit pas forcément dépendre des réglementations. De fortes incitations publiques et les bonnes initiatives du secteur privé peuvent suffire : Contrats à terme, Assurance, Certification, Achats favorables aux forêts, Prix Plancher, Subvention et Incitations fiscales.

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

- ADAMS, J.S. ET VICTURINE, R. (2011)
Permanent Conservation Trusts. New York: Conservation Finance.
Consultable sur : <http://www.conservationfinance.org/upload/library/arquivo20110718175220.pdf>
- AMERICAN FOREST & PAPER ASSOCIATION (2004)
"Illegal" Logging and Global Wood Markets: The Competitive Impacts on the U.S. Wood Products Industry. Consultable sur : <http://www.illegal-logging.info/uploads/afandpa.pdf>
- BECK, T. ET AL. (2008)
The Typology of Partial Credit Guarantee Funds around the World. Washington, DC: Banque mondiale. Consultable sur : http://www-wds.worldbank.org/servlet/WDSContentServer/WDSP/IB/2008/11/06/000158349_20081106085756/Rendered/PDF/WPS4771.pdf
- BETTS, R.A. (2007)
Biogeophysical effects of land use on climate: Model simulations of radiative forcing and large-scale temperature change. *Agricultural and Forest Meteorology*, 142, pp.216-233.
- BIRCHALL, J. (2004)
Cooperatives and the Millennium Development Goals. Genève: Bureau international du travail. http://www.ilo.org/public/english/support/lib/resource/subject/coop/birchallbook_2004.pdf
- BONAN, G. B. (2008)
Forests and Climate Change: Forcings, Feedbacks, and the Climate Benefits of Forests. *Science*, 320, pp.1444-1449.
- BONDY, K. ET AL. (2004)
The Adoption of Voluntary Codes of Conduct in MNCs: A Three-Country Comparative Study. *Business and Society Review*, Vol. 109. Numéro 4, pp. 449-477.
- BOVARNICK, A., C. KNIGHT ET J. STEPHENSON (2010)
Habitat banking in Latin America and Caribbean: A Feasibility Assessment. Main Report. Programme des Nations Unies pour le développement.
- BUTLER, R. (2012)
Sustainable Logging in the Rainforest. Consultable sur : <http://rainforests.mongabay.com/1009.htm>
- CDKN (2011)
User-orientated comparative analysis of climate compatible development planning methodologies. A Joint CDKN technical assistance and research project, Ecofys et Institute for Development Studies.
- CHHATREA, A. ET AGRAWAL, A. (2009)
Trade-offs and synergies between carbon storage and livelihood benefits from forest commons. *PNAS*. Consultable sur : <http://www.pnas.org/cgi/doi/10.1073/pnas.0905308106>
- CHISOLM, L. B. (1995)
Accountability of nonprofit organizations and those who control them: the legal framework. *Nonprofit Management and Leadership*, 6(2), 141-156.
- CHIVIAN, E., (2002)
Biodiversity: Its Importance to Human Health. Dans: Chivian, E. (éd.), 2002. *Center for Health and the Global Environment*. Harvard Medical School.
- FIC (2010)
FIP: Investment Criteria and Financing Modalities. Disponible sur : <http://www.climateinvestmentfunds.org/cif/node/1882>
- CLIMATE FINANCE OPTIONS (2012)
IFC Partial Credit Guarantees. Disponible sur : <http://www.climatefinanceoptions.org/cfo/node/152>
- COOPER, G. ED. (2011)
Sustainable Forestry Funds 2011-12. London Fulton Publishing Ltd
- CRANFORD, M. ET AL. (2011)
Understanding Forest Bonds. Disponible sur : <http://globalcanopy.org/projects/understanding-forest-bonds>
- DANGL, R. (2008)
Impact of NTFP Harvesting in Forest Conservation. *The Initiation*, Vol.2, n1.
- DEO, R. C. ET AL. (2009)
Impact of historical land cover change on daily indices of climate extremes including droughts in eastern Australia. *Geophysical Research Letters*, 36, 5.
- DUDLEY, N. ET STOLTON S. (2003)
Running pure: the importance of forest protected areas to drinking water. Gland, Suisse : Alliance WWF/Banque mondiale pour la conservation et l'utilisation durable des forêts.
- EBRAHIM, A. (2003)
Accountability in Practice: Mechanisms for NGOs. *World Development*. Vol. 31, n5, pp. 813-829.
- ECOSYSTEM MARKETPLACE (2011)
State of the Forest Carbon Markets 2011: From Canopy to Currency. forest-trends.org/documents/index.php?pubID=2963
- EDWARDS, M., ET HULME, D. ÉD. (1996)
Beyond the magic bullet: NGO performance and accountability in the post-Cold War World. West Hartford, Connecticut : Kumarian Press
- COMMISSION EUROPÉENNE (2012)
The Common Agricultural Policy Explained. Disponible sur : http://ec.europa.eu/agriculture/publi/capexplained/cap_en.pdf
- COMMISSION EUROPÉENNE, DG ENVIRONNEMENT (2012)
FLEGT Voluntary Partnership Agreements (VPAs). Disponible sur : <http://ec.europa.eu/environment/forests/flegt.htm>
- FAMINOW, M.D. ET S.A. VOSTI (2012)
Livestock - Deforestation links: Policy Issues in the Western Brazilian Amazon. Disponible sur : <http://www.fao.org/WAIRDOCS/LEAD/X6139E/X6139Eoo.HTM>
- FAO, PFNL (2012)
Disponible sur : <http://www.fao.org/forestry/nwfp/6388/en>
- FAO (1998)
Forest Resources Assessment. FAO: Rome.
- FAO (2009)
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. How to feed the world in 2050. FAO: Rome. Disponible sur : www.fao.org/fileadmin/templates/wsfs/docs/expert_paper/How_to_Feed_the_World_in_2050.pdf.
- FAO (2012)
Global Forest Resource Assessment 2010. FAO: Rome.
- FIJI WATER (2012)
Saving the Rain Forest. Disponible sur : <http://www.fijiwater.com/giving-back/environment/saving-the-rainforest>
- FLESHMAN, M. (2008)
Saving Africa's forests, the 'lungs of the world', *Africa Renewal*, Vol. 21, n. 4, p. 5.
- FLOMBAUM, P. & SALA, O. E. (2008)
Higher effect of plant species diversity on productivity in natural than artificial ecosystems. *Proceedings of the National Academy of Science*, Vol. 105, 6087-6090.
- FOREST FOOTPRINT DISCLOSURE PROJECT (2011)
Annual Review 2011. <http://www.forestdisclosure.com>
- FRA (2010)
Global Forest Resources Assessment 2010. Disponible sur : <http://www.fao.org/forestry/fra/fra2010/en>
- FRY, R. E. (1995)
Accountability in organizational life: problem or opportunity for nonprofits? *Nonprofit Management and Leadership*, 6(2), 181-195
- FSC.ORG INTERNATIONAL CENTER NEWSROOM (2012)
FSC-Certified wood and products fetch higher prices. Disponible sur : <http://www.fsc.org/newsroom.9.66.htm>
- GAINES, A. ET GRAYSON, J. (2009)
Chapter Four: The potential of risk mitigation mechanisms to facilitate private sector investment in REDD projects, dans *Forest Investment Review*, Londres : Forum for the Future.
- GEIST, H.J. ET LAMBIN, E.F. (2001)
What Drives Tropical Deforestation? http://www.pik-potsdam.de/members/cramer/teaching/0607/Geist_2001_LUCC_Report.pdf
- GLOBAL ENVIRONMENTAL GOVERNANCE PROJECT (2009)
<http://www.environmental-governance.org/research/issues/forests>
- GOLDMAN-BENNER ET AL. (2012)
Water funds and payments for ecosystem services: practice learns from theory and theory can learn from practice. *Oryx*, 46, pp. 55-63. Disponible sur : <http://journals.cambridge.org/action/displayAbstract?fromPage=online&aid=8499110>
- GOLDMAN, R.L. ET AL. (2010)
Water Funds for conservation of ecosystem services in watersheds. Disponible sur : www.TEEBweb.org.
- GRISCOM, B. ET AL. (2009)
Sensitivity of amounts and distribution of tropical forest carbon credits depending on baseline rules. Bonn, Allemagne : CCNUCC.
- HATCHER, J., BAILEY, L. (2011)
Tropical forest tenure assessment: Trends, challenges and opportunities. ITTO Technical Series 37. Organisation internationale des bois tropicaux, Initiative des droits et ressources.
- HILLEL, D. ET ROSENZWEIG, C. (2008)
Biodiversity And Food Production. Dans : Chivian, E. et Bernstein, A. (éd.) *Sustaining Life: How Human Health Depends On Biodiversity*. New York, NY: Oxford University Press.
- HOOPER, D. U. ET AL. (2005)
Effects of Biodiversity on Ecosystem Functioning: A Consensus of Current Knowledge. *Ecological Monographs*, Vol. 75, 3-35.
- ACI (2012)
Co-operative identity, values and principles. Disponible sur : 2012.coop/en/what-co-op/co-operative-identity-values-principles
- INVESTOPEDIA (2012)
Not for Profit. Disponible sur : <http://www.investopedia.com/terms/n/not-for-profit.asp#ixzz24pZGhDoo>
- GIEC (2007)
IPCC Fourth Assessment Report: Climate Change 2007. Genève, Suisse: GIEC.
- JONES, K. E. ET AL. (2008)
Global trends in emerging infectious diseases. *Nature* 451, 990-993
- KAMAU, E.C., FEDDER B. ET WINTER G. (2010)
The Nagoya Protocol on Access to Genetic Resources and Benefit Sharing: What is New and What are the Implications for Provider and User Countries and the Scientific Community? Disponible sur : <http://www.lead-journal.org/content/10246.pdf>
- KIM, Y. (2011)
The Unveiled power of NGOs: how NGOs influence states' foreign policy behaviors. Université de l'Iowa <http://ir.uiowa.edu/etd/1153>
- LEACH, M., MEARNS, R. ET SCOONES, I. (1997)
Environmental Entitlements: A Framework for Understanding the Institutional Dynamics of Environmental Change, Discussion Paper 359, Brighton, Royaume-Uni : IDS.
- LEWIS, S. L. ET AL. (2009)
Increasing Carbon Storage In Intact African Tropical Forests. *Nature*, 457, U3.
- LINDBERG, K. ET AL. (1997)
Ecotourism and other services derived from forests in the Asia-Pacific Region: Outlook to 2010. Disponible sur : <http://www.fao.org/docrep/w7714e/w7714e06.htm>

- MACQUEEN, D. ET AL. (2012)
Investing in locally controlled forestry natural protection for people and planet. IIED.
- MARENGO, J. A. ET AL. (2004)
Climatology of the low-level jet east of the Andes as derived from the NCEP-NCAR reanalyses: Characteristics and temporal variability. *Journal of Climate*, 17, 2261-2280.
- MAWDSLEY, E. ET AL. (2002)
Knowledge, power and development agendas: NGOs North and South. INTRAC.
- MOE, COSTA RICA (2012)
Disponible sur: <http://www.sinac.go.cr/informacion.php>
- MUÑOZ-PIÑA, C. ET AL. (2007)
Paying for the hydrological services of Mexico's forests: Analysis, negotiations and results. *Ecological Economics*. Disponible sur : http://www.ine.gob.mx/descargas/dgipea/draft_ecological_economics.pdf
- MUTHOO, M. (2009)
Certification, Timber Trade and Market. Buenos Aires: Congrès forestier mondial XIII.
- OCDC. (2010)
Cooperatives: Pathways to Economic, Democratic and Social Development in the Global Economy. Disponible sur: [http://www.acdivoca.org/site/Lookup/OCDC_Pathways_Paper/\\$file/OCDC_Pathways_Paper.pdf](http://www.acdivoca.org/site/Lookup/OCDC_Pathways_Paper/$file/OCDC_Pathways_Paper.pdf)
- O'CONNOR DANS TREWIN (ÉD.) (2003)
Cooperatives: Issues and trends in developing countries. Disponible sur: <http://aciir.gov.au/files/node/530/tr53.pdf>
- OLIVER, P. ET AL. (2012)
Bonds and Climate Change: The State of the Market in 2012. Londres: Climate Bonds Initiative.
- O'REILLY, C. A. ET PFEFFER, J. (2000)
Hidden Value. Boston: Harvard Business School Press.
- PANAHRAD, A. (2010)
NGOs influence on OECD's development agenda. Université de Lund.
- PARKER, C. ET AL. (2012)
The Little Biodiversity Finance Book. Oxford: Global Canopy Programme. Disponible sur: <http://www.globalcanopy.org/materials/little-biodiversity-finance-book>
- PING LOW, L. (2011)
Green growth: implications for development planning. CDKN Guide.
- PORTER-BOLLAND, L. ET AL. (2011)
Community managed forests and forest protected areas: An assessment of their conservation effectiveness across the tropics. *Forest Ecology and Management*. Sous presse.
- POVEDA, G., BUNYARD, P. ET NOBRE, C. (2008)
Sobre La Necesidad De Un Programa De Investigacion Para El Sistema Andes-Amazonia. *Revista Colombia Amazonica*, 1.
- PRINCE'S RAINFOREST PROJECT (2009)
An Emergency Package for Tropical Forests: The report of the Prince's Rainforests Project. .
- REICHEL, H. (2012)
World Bank Green Bond Factsheet. Washington DC. www.treasury.worldbank.org/cmd/pdf/WorldBankGreenBondFactSheet.pdf
- RICKETTS, T. H., ET AL. (2004)
Economic Value Of Tropical Forest To Coffee Production. Proceedings Of The National Academy Of Sciences Of The United States Of America, 101, 12579-12582.
- ROBINSON BE, HOLLAND MB, NAUGHTON-TREVES L. (2011)
Does secure land tenure save forests? A review of the relationship between land tenure and tropical deforestation. Working Paper n7 du CCAFS. Programme de recherche du CGIAR sur le changement climatique, l'agriculture et la sécurité alimentaire (CCAFS). Disponible sur ccafs.cgiar.org
- IDR (2012)
What Rights? A Comparative Analysis of Developing Countries' National Legislation on Community & Indigenous Peoples' Forest Tenure Rights. Washington DC: Initiative des droits et ressources.
- SASAKI, N. ET PUTZ, F. (2009)
Critical need for new definitions of "forest" and "forest degradation" in global climate change agreements. *Conservation Letters* (2009) 1–7
- SCHNEIDER, L. ET CAMES, M. (2009)
A framework for a sectoral crediting mechanism in a post-2012 climate regime. Berlin. oeko.de/oekodoc/904/2009-022-en.pdf
- SIMULA, M. (1999)
Trade & Environmental Issues In Forest Production. Environment Division Working Paper. Inter-American Development Bank.
- SPERGEL, B. ET TAÏEB, P. (2008)
Rapid Review of Conservation Trust Funds. Conservation Finance Alliance. Disponible sur: http://www.conservation.org/global/gcf/Documents/rapid_review.pdf
- STANTON, T. ET AL. (2010)
State of Watershed Payments: An Emerging Marketplace. Disponible sur: http://www.forest-trends.org/publication_details.php?publicationID=2438
- STRASSBERG, B. ET AL. (2012)
Increasing Agricultural Output While Avoiding Deforestation – A Case Study for Mato Grosso, Brazil. Rio de Janeiro: International Institute for Sustainability. Disponible sur: http://www.pcfisu.org/wp-content/uploads/2012/07/Mato_grosso_Final_Report.pdf
- TEEB (2009)
The Economics of Ecosystems and Biodiversity for national and international Policy Makers.
- THE CENTRE FOR AGROFORESTRY, UNIVERSITÉ DU MISSOURI (2010)
Agroforestry Practices. centerforagroforestry.org/practices/sp.php
- THE COMMISSION ON CLIMATE & TROPICAL FORESTS (2010)
Disponible sur: <http://climateforest.org/resources.html>.
- LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE D'ÉCOTOURISME (2012)
What is Ecotourism? <http://ecotourism.org/what-is-ecotourism>
- THE ROYAL SOCIETY (2003)
Measuring Biodiversity for Conservation. Londres : The Royal Society
- TEN KATE, K. ET LAIRD, S.A. (1999)
The Commercial Use of Biodiversity: Access to Genetic Resources and Benefit Sharing. Earthscan.
- TROPICAL FOREST FOUNDATION (2009)
Sustaining Tropical Forests with Reduced Impact Logging. Disponible sur: <http://www.tropicalforestfoundation.org/get-verified/reduced-impact-logging>
- ONU (2012)
Key points of the 2012 AGF study on forest financing. Advisory Group of Finance of the Collaborative Partnership on Forests. http://www.un.org/esa/forests/pdf/AGF2012_Key_Points.pdf
- CNULCD (2012)
Financing to combat desertification, land degradation and the effects of drought.
- CEE-ONU/FAO (2012)
Forest Products Annual Market Review 2011-2012. Disponible sur: http://www.unecce.org/fileadmin/DAM/publications/timber/FPAMR_2010-2011_HQ.pdf.
- CESAP (2009)
Case studies on community participation. Rural trends, issues and practices in poverty reduction. http://www.unescap.org/pdd/publications/poverty_and_development/trends_rural.pdf
- CCNUCC(2002)
Report of the Conference of the Parties on its seventh session, held at Marrakech from 29 October to 10 November 2001 (FCCC/CP/2001/13/Add.1, UNFCCC, Marrakech, Morocco, 2001). Disponible sur: <http://unfccc.int/resource/docs/cop7/13a01.pdf>.
- FNUF (2012)
Forum des Nations Unies sur les forêts. Disponible sur: <http://www.un.org/esa/forests/about.html>
- UNION OF CONCERNED SCIENTISTS (2012)
Logging and the Law: How the U.S. Lacey Act Helps Reduce Illegal Logging in the Tropics. Disponible sur: <http://www.illegal-logging.info/uploads/illegalloggingandlaceyact.pdf>
- ONU (2012)
Non-governmental organizations. Disponible sur: http://www.unrol.org/article.aspx?article_id=23
- USAID (2012)
Development Credit Authority. Disponible sur: <http://www.usaid.gov/what-we-do/economic-growth-and-trade/development-credit-authority-putting-local-wealth-work>
- VAN DER WERF, G. R., ET AL. (2009)
CO2 Emissions from Forest Loss. *Nature Geoscience*, 2, 737-738.
- VAN DIJK, A.L.J.M. ET KEENAN, R.J. (2007)
Planted forests and water in perspective. *Forest Ecology and Management*, 251:1-10.
- VERA, C. ET AL. (2006)
The South American low-level jet experiment. *Bulletin of the American Meteorological Society*, 87, 63-77.
- VOLDOIRE, A. ET ROYER, J. F. (2004)
Tropical deforestation and climate variability. *Climate Dynamics*, 22, 857-874.
- WEST, P.C., ET AL. (2010)
Trading carbon for food: Global comparison of carbon stocks vs. crop yields on agricultural land. Disponible sur: <http://www.pnas.org/content/early/2010/10/28/1011078107.full.pdf+html>
- WICKENS, G.E. (1991)
Management issues for development of non-timber forest products. Disponible sur: <http://www.fao.org/docrep/u2440e/u2440e02.htm>
- BANQUE MONDIALE (2004)
Sustaining Forests: A Development Strategy. Washington, D.C.: Banque mondiale.
- BANQUE MONDIALE (2012)
Justice for Forests: Improving Criminal Justice Efforts to Combat Illegal Logging. Banque mondiale : Washington, D.C. Consultable sur: http://siteresources.worldbank.org/EXTFINANCIALSECTOR/Resources/Illegal_Loading.pdf
- WWF (2009)
Ecotourism could help the Amazon reduce deforestation and handle climate change. Disponible sur: http://wwf.panda.org/who_we_are/wwf_offices/brazil/?uNewsID=159321
- WWF (2009)
Guide to Conservation Finance. Disponible sur: http://wwf.panda.org/what_we_do/how_we_work/conservation/forests/publications/?uNewsID=175961
- YASOUKA, J. ET LEVINS, R. (2007)
Impact Of Deforestation And Agricultural Development On Anopheline Ecology And Malaria Epidemiology. *American Journal Of Tropical Medicine And Hygiene*, 76, pp. 450-460



Le Petit Livre de la finance forestière sera régulièrement mis à jour en ligne. Pour en suivre l'évolution, consultez notre site Internet: **www.globalcanopy.org**